RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Luysenbéarn
communauté de communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Luysenbéarn
communauté de communes

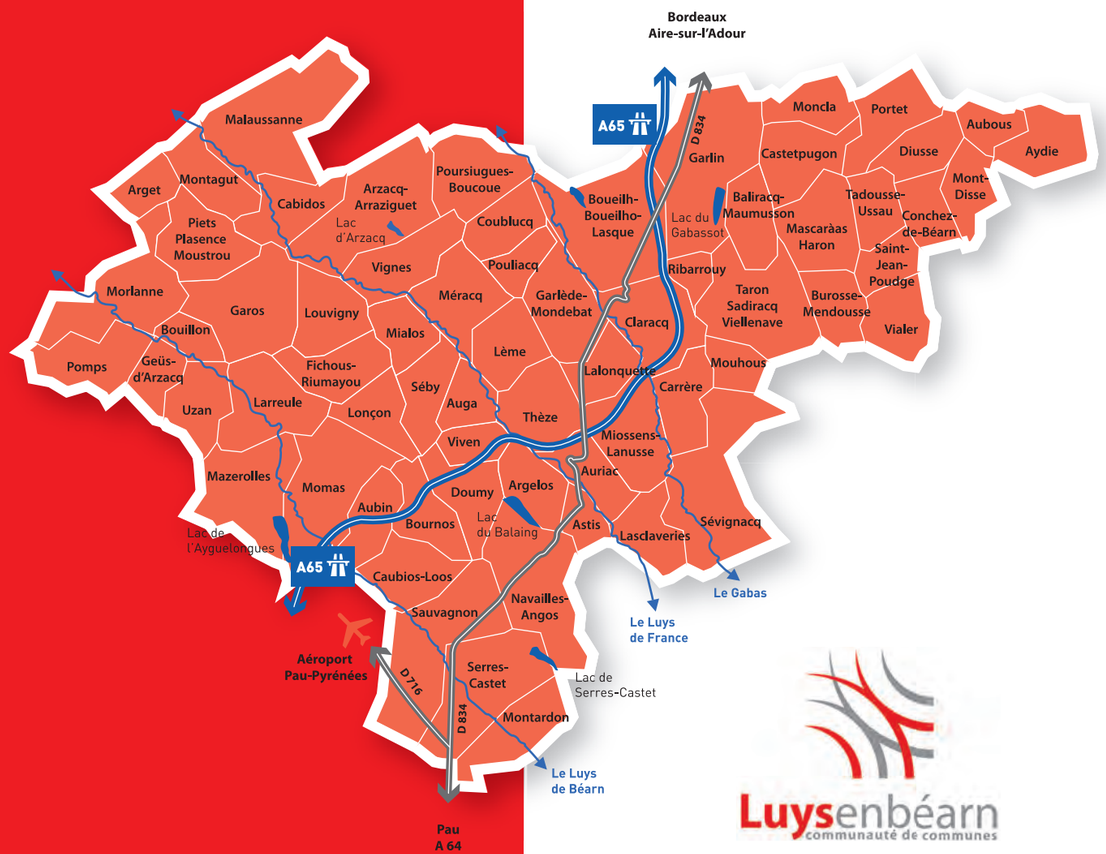

Luysenbéarn
communauté de communes

Édito

Chaque année, la Communauté de communes des Luys en Béarn réalise son rapport d'activités.
Au-delà de l'obligation légale répondant aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport nous offre l'occasion de faire le bilan des actions menées au quotidien dans le cadre de nos compétences.
En retraçant les projets menés par les élus et les services sur notre territoire en 2018, il illustre parfaitement la diversité des missions de notre nouvelle intercommunalité au cours de sa deuxième année d'existence.

L'étendue de notre territoire communautaire (66 communes, 514 km²) nous impose un partenariat étroit avec l'ensemble des communes.
À leur côté, nous nous efforçons de répondre aux besoins de notre population et de nos entreprises.
Notre action s'étend à des domaines aussi variés que le Développement économique, la Petite Enfance, l'Environnement ou l'Urbanisme.
Cette liste n'est pas exhaustive et ne constitue qu'un échantillon de la palette de compétences et d'actions que vous retrouverez détaillée dans ce rapport d'activités.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-Pierre MIMIAGUE,
Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn

Communauté de communes des Luys en Béarn, un territoire, des instances

Communauté de communes créée le 1er janvier 2017 par fusion des Communautés de communes du Canton d'Arzacq, du Canton de Garlin et des Luys en Béarn. 66 Communes, 27 385 Habitants, 514 km².

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de 92 conseillers, il est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité. Le conseil est composé d'un président, de vice-présidents (15) et de conseillers communautaires. En 2018, **10 réunions** du conseil communautaire ont eu lieu.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Lieu de réflexions et de débats, la commission thématique participe à l'élaboration de la politique communautaire. Elle apporte son expertise et formule des propositions d'actions qui seront soumises par la suite à l'approbation du conseil communautaire. Ces groupes de travail sont également constitués de conseillers municipaux ne siégeant pas au conseil communautaire. En 2018, pas moins de **37 commissions thématiques** se sont tenues.

LE COMITÉ DES MAIRES

Cette instance a pour vocation d'associer étroitement les maires aux choix de la Communauté de communes. Ce dernier s'est réuni **5 fois** dans l'année avec différents sujets à l'ordre du jour :

- Plan Local d'Urbanisme
- Pouvoirs de police du Maire
- Le sursis à statuer, un outil au service des maires et du projet
- Instauration de la Taxe GEMAPI
- Instauration de la Taxe de Séjour
- Dotation de solidarité 2018 (attributions individuelles)
- Présentation de la politique habitat public du Département par M. DUPEY
- Présentation de la démarche de groupement de commande (communes et Communauté de communes) relative aux marchés d'assurances
- Présentation de la cristallisation des règles d'urbanisme

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

92 conseillers et 58 membres suppléants

Légende : **Titulaire** / Suppléant *

ARGELOS
Marcel BORNY, Patrick JEAN DIT L'HOPITAL*

ARGET
Thierry SOUSTRA, Étienne DAVANT*

ARZACQ-ARRAZIGUET
Jean-Pierre CRABOS, **Henri FAM**

ASTIS
Alain CAÏE, Karine ROUBY*

AUBIN
Jean-Louis CASTETBIEILH, Philippe SEIDI*

AUBOUS
René PAULIEN, Guy DARRACQ*

AUGA
Jean-Paul LACABANNE, Henri CABOU*

AURIAC
Christian LARROUTUROU, Jean-Claude VIGNES*

AYDIE
Maurice LACOSTE, André BEHEÏTY*

BALIRACQ-MAUMUSSON
Sylvain SERGENT, Ludovic LANNE*

BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE
Pierre COSTADOAT, Pierre LACOSTE*

BOUILLON
Gérard LOCARDEL, Alain LOUSTAU*

BOURNOS
Jean BARUS, Joël BARUS*

BUROSSE-MENDOUSSE
Alain LECHON, Jean-Claude CEDIEY*

CABIDOS
Manuel FERREIRA, Abdel ABERCHANE*

CARRÈRE
Marc PEDELABAT, Frédérique MARTEL*

CASTETPUGON
Jean CASSAGNAU, Christophe LAHORE*

CAUBIOS-LOOS
Bernard LAYRE, Gilles BRUNET*

CLARACQ
Claude CASSOU LALANNE, Jérôme BIDOLIS*

CONCHEZ-DE-BÉARN
Francis CUP, Michel LOUSTALOT*

COUBLUCQ
Jean-Yves DUPONT-BRETHES, Laurent CAZALET*

DIUSSE
Michèle PLANTE, Michel MONSEGU*

DOUMY
Jean-Marc DESCLAUX, Jean-Louis PLANTÉ*

FICHOUS-RIUMAYOU
Joël PINTADOU, Roger DULAMON*

GARLÈDE MONDEBAT
Éric BAYLOU, Éric LAFONTAN*

GARLIN
Claude ARTIGUES, **Jean-Jacques CERISERE**, **Hervé SAINT-CRICQ**

GAROS
Jean-Marc THEULE, Éric DULUCQ*

GEUS-D'ARZACQ
Frédéric LAZAILLES, Daniel PEDEGERT*

LALONQUETTE
Léon LABESQUE, Anne-Marie DE NEVE*

LARREULE
Philippe LALANNE, Christian VIGNOTTES*

LASCLAVERIES
Frédéric LARRECHE, Gilles LAULHAU*

LÈME
Jean VENANT, Jean-Pierre LABAT MIOU*

LONCON
Patrick BENDAIL, Gilles LABARTHE*

LOUVIGNY
Anne DESCOMPS, Anita VERGOIN*

MALAUSSANNE
Bernard DUPONT, Jean MALET*

MASCARAÀS-HARON
Carle MARTENS, Nathalie ASSIBAT*

MAZEROLLES
François ARIZA, **Jean-Léon CONDERANNE**

MERACQ
Pierre DUPLANTIER, Éric RANCON*

MIALOS
Didier DARRIBERE, Elvis LABORDE-GRECHE*

MIOSSENS LANUSSE
Arnaud MOULIE, Pierrette COMTE*

MOMAS
Jackie PEDURTHE, Bernard MOULIS*

MONCLA
Jean-Paul LAHORE, Joël DARRIEUX*

MONTAGUT
Jean-Luc LAULHE, Jean-Marc MAGNONNAUD*

MONTARDON
Stéphane BONNASSIOLLE, **Anne-Marie FOURCADE**
Sylvia PIZEL, **André POUBLAN**, **Jacques POUBLAN**

MONT-DISSE
Charles PELANNE, Edmond PRECHACQ*

MORLANNE
Maryse GUEZOU, Pierre DI LORENZO*

MOUHOUS
Jean CAZALIS PETIT JEAN, Bastien PESSUS*

NAVAILLES-ANGOS
Francis HUNAULT, **Jeanine LAVIE HOURCADE**, **Jean BERNEZAT**

PIETS-PLASENCE-MOUSTROU
Éric DUPLAA, Michel BORDES*

POMPS
Claude FOURQUET, Francis COSTARRAMONE*

PORTET
Jean MALABIRADE, Laurent TEULERE-MAYNAT*

POULIACQ
Pierre DUPOUY BAS, Olivia MICHOU PERE*

POURSIUGUES-BOUCOUE
Raymond TREMOULET, Thierry SAINT-PALAIS*

RIBARROUY
Bernard JONVILLE, François PIN*

SAINT-JEAN-POUDGE
Claudette LARRIEU, Jean-Jacques CERISERE*

SAUVAGNON
Muriel BAREILLE, **Lucien DUFOUR**, **Karine LAPLACE NOBLE**, **Pierre LEGRAND**, **Suzanne MARTIN**, **Bernard PEYROULET**, **Jean-Pierre PEYS**

SÉBY
Gilles MUGUIN-CABAILLE, Guy CAZENAVE-CONDERI*

SERRES-CASTET
Martine BURGUETE, **Frédéric CLABE**, **Jean-Yves COURRÈGES**, **Philippe DUVIGNAU**, **Alain FORGUES**, **Cécile LANGINIER**, **Catherine LATEULADE**, **Jean-Pierre MIMIAGUE**, **Jocelyne ROBESSON**, **Max TUCOU**

SÉVIGNACQ
Michel CUYAUBE, Daniel TOUYA*

TADOUSSE-USSAU
Michel DEPARDIEU, Dominique NIAUX*

TARON-SADIRAC-VIELLENAVE
Jean GUIRAUT, Alain DRIGNY*

THÈZE
David DUIZIDOU, **Noëlle CALMETTES**

UZAN
Christine MORLANNE, Serge BOURDIEU*

VIALER
Jean-Baptiste LAFARGUE, Jean-Pierre PEDEMANAUD-LAFON*

VIGNES
Christian LESCOULIE, François LAPEYRE*

VIVEN
Pierre DARTAU, Monique BIRADE*

Sommaire

01
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 11
Évènements et actualités de l'année 12

02
RESSOURCES HUMAINES 14
Chiffres Clés 15
La politique de Ressources Humaines 16
Le Schéma de mutualisation 18

03
FINANCES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES 19

FINANCES
Résultats financiers 2018 20

POLITIQUES CONTRACTUELLES
Contexte 22

04
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROXIMITÉ 24

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Notre foncier économique
- Des échanges quotidiens avec de nombreux chefs d'entreprises et porteurs de projets 25
- Lotissement et ZAC du Haut Ossau, Lotissement du Pont Long : les cessions partielles de droit au bail emphytéotique 25
- La ZAC du Bruscos à Sauvagnon : un succès qui se confirme 26
- Le Lotissement de l'Ayguelongue à Mazerolles : trois entreprises investissent 27
- La ZA du Soubestre à Arzacq-Arraziguet : un accord avec la Société ANIBIO 27
- La Zone d'activités Nord à Auriac 28
- Le Parc d'activités économiques à Thèze-Miossens 28
- Zones d'activités du Luy à Serres-Castet : échanges avec la Société RASCHETTI 28
- Zone d'activités Lartiguet à Serres-Castet : projet d'implantation de la Société DEBARD AUTOMOBILES 29

Le foncier économique intercommunautaire
- Le Syndicat Mixte Garlin Pyrénées 30
- La zone d'activités intercommunautaire de l'Aérosite à Uzein 31

L'immobilier d'entreprises
- Centre d'écloserie d'entreprises à Serres-Castet : de nouvelles entreprises 31
- La Pépinière d'entreprises ESPELIDA à Miossens-Lanusse 32
- Aides à l'immobilier d'entreprises 34
- L'accompagnement à la reprise de l'Hôtel du Luy de Béarn 29
- Le dossier TILHET 35

Autour de l'économie
- Les Zones de Revitalisation Rurale : l'enjeu du maintien du dispositif 30
- La démarche Invest in Pau Pyrénées 33
- Le dossier Poste Source de Pau Nord 35
- Les subventions aux partenaires 35

PROXIMITÉ, ARTISANAT, NUMÉRIQUE
Insertion Emploi 37
Artisanat Commerce 37
Espaces numériques 38
Agriculture 39

05
DÉVELOPPEMENT DURABLE 40

ENVIRONNEMENT
Déchets inertes 41
Déchets ménagers et assimilés 41
Filière bois énergie 42
Plan local de randonnée 43
Plan Climat Air énergie Territorial 43

EAU
Gestion des cours d'eau et prévention des inondations 45
Lac collinaire 47
Assainissement 47

URBANISME
Planification 49
Instruction des autorisations 50
Habitat 51
Projet de territoire Est - CCLB 51

06
PATRIMOINE ET RÉSEAUX 53

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
Création et adhésion au Syndicat du Numérique 54
État des lieux et adressage 55
Le Règlement Général sur la Protection des Données 55

PATRIMOINE
L'accueil des gens du voyage 57
Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) 57
Conseil en énergie Partagé : Diagnostic du patrimoine 58
Travaux de réfection de la terrasse de la Maison de la Petite Enfance à Serres Castet 58
Travaux d'études pour l'amélioration bioclimatique de la Maison de la Petite enfance à Sévignacq 59
Arènes à Arzacq-Arraziguet : travaux de ravalement 59
Maison de Santé à Garlin 60
RIE : travaux et vie du contrat en cours 61
Service fauchage 61
Développement économique : travaux et vie du contrat en cours 62

07
ACTION SOCIALE 63

JEUNESSE
Actions en direction des scolaires 64
Le soutien à l'Espace Jeunes 65
Projet territorial pour la jeunesse 65
Les actions jeunesse portées en direct par la Communauté de communes 66
Les animations 11-15 ans confiées à l'Espace Jeunes Alexis Peyret 69
Les ateliers jeunes 70
La Maison de la Formation 70

PETITE ENFANCE
Crèche à Serres-Castet 72
Crèche à Garlin 74
Crèches à Mazerolles et Morlanne 76
Crèches à Thèze, Doumy et Sévignacq 78
RAM des Luys en Béarn 80
La Ludothèque 82

PERSONNES ÂGÉES 84

SANTÉ
La Maison de Santé Pluridisciplinaire à Garlin 86
La Maison Médico-sociale à Arzacq-Arraziguet 87
Le Centre Médico-commercial à Mazerolles 87
Contrat local de Santé 87
Hospitalisation à domicile 87

08
SPORT 88
Les terrains multisports 89
Les arènes du Soubestre 89
Les piscines intercommunales 90
Les fonds de concours pour les équipements sportifs communaux 92
Les subventions aux clubs de sport 93
Journée Nelson Paillou 94
Réception des sportifs 94
Manifestations sportives 95

09
CULTURE 97

MUSIQUE
L'École de musique des Luys en Béarn 98

PATRIMOINE
Musée gallo-romain à Claracq 100
Château de Morlanne 102

ANIMATIONS CULTURELLES
Festi'Luy 2018 : un nouveau record d'affluence à Garlin 104
Spectacle itinérant : Pinocchio pointe le bout de son nez à Arzacq-Arraziguet 105
Offre scolaire 105
Spectacle Neverland 105
Le soutien aux opérateurs culturels 106
Bibliothèques 106

10
TOURISME 108

01. LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

2018
au fil des mois...

- JANVIER -

1er janvier 2018 : intégration des crèches de Thèze, Doumy et Sévignacq
19 agents soit 17,88 ETP

- FÉVRIER -

Stage jeunesse
57 enfants ont pu bénéficier du stage multisports organisé du 12 au 16 février par la CCLB en partenariat avec les associations du territoire.

- MARS -

Ouverture du Château de Morlanne
Propriété du Département des Pyrénées-Atlantiques, le Château de Morlanne rouvre ses portes pour la saison. Sa gestion quotidienne est assumée par la CCLB.

Budgets 2018
Le vote du budget principal et des 7 budgets annexes a eu lieu le 22 mars 2018.

- AVRIL -

Caserne de pompiers à Navailles-Angos
La cérémonie d'inauguration officielle de cette caserne s'est déroulée le 14 avril 2018 en présence de M. le Préfet.

- MAI -

Piscines intercommunales
La saison est lancée pour les piscines d'Arzacq-Arraziguet, Garlin et Serres Castet.

- JUIN -

Inondations
Notre territoire a essuyé un épisode de crues particulièrement violent ayant occasionné de nombreux dégâts.

Concerts Écoles de Musique des Luys en Béarn / Emusicaa / AEIM Garlin.
Le concert Neverland, hommage au roi de la pop Michael Jackson associant les 3 écoles de musique du territoire a réuni plus de 800 personnes le 10 juin 2018.

- JUILLET -

Festi'Luy 2018
le 7 juillet à Garlin
Beau temps et affluence record, près de 2 500 personnes ont assisté à cette édition 2018 en terre Garlinoise.

- AOÛT -

Pinocchio
du 28 août au 1er septembre à Arzacq-Arraziguet
Création de la Compagnie ToutDroitjusqu'au Matin, les aventures de Pinocchio ont réuni près de 900 personnes qui sont venues à la tombée du jour redécouvrir leur commune.

- SEPTEMBRE -

Journée Nelson Paillou
800 personnes à Arzacq-Arraziguet ont pu découvrir gratuitement une multitude d'activités sportives en partenariat étroit avec les associations sportives du territoire.

- OCTOBRE -

Stage multisports
À l'occasion du stage multisports, les associations locales se sont mobilisées pour offrir aux 24 participants (âgés de 7 à 14 ans) le plein d'activités.

- DÉCEMBRE -

Goûter spectacle de Noël
à la Maison de la Musique à Montardon
La fin d'année est l'occasion de réunir les enfants des agents de la CCLB autour d'un goûter-spectacle. La venue du Père Noël à la Maison de la Musique suscite toujours autant d'enthousiasme chez les plus petits.

02. RESSOURCES HUMAINES

JEAN-PIERRE MIMIAGUE
Président

CHIFFRES CLÉS

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2018

TOTAL
128,83 ETP

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLE *

2 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

8,76 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

63,79 PETITE ENFANCE

4,2 JEUNESSE, FORMATION ET ANIMATION SPORTIVE

2,75 SOLIDARITÉS ET SERVICES DE PROXIMITÉ

1,5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20,98 CULTURE, PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISME

3,5 URBANISME, HABITAT, TRANSPORTS

1,88 ENVIRONNEMENT

19,47 SERVICES TECHNIQUES, PATRIMOINE, MARCHÉS PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

** Des agents appartiennent à plusieurs pôles.*

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE

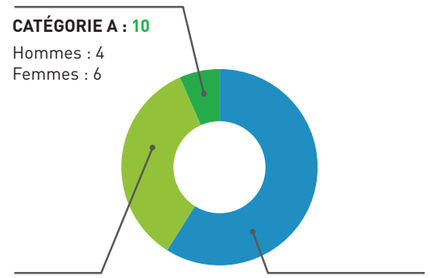

EMPLOIS SAISONNIERS SUR 2018

EMPLOIS SAISONNIERS : 16

STADES NAUTIQUES : 10

SERVICES TECHNIQUES : 6

La politique **de ressources humaines**

RECRUTEMENTS

Pôle Services Techniques, Patrimoine, Marchés Publics et Equipements sportifs :
Monsieur Igor ORONOZ a été recruté le 1er janvier 2018 au grade de technicien afin d'assurer les missions d'adjoint du Directeur des Services Techniques. L'antenne des services techniques à Garlin a été renforcée avec l'arrivée de Monsieur Jean-Christophe AMBIELLE dans le courant du mois de septembre.
Pôle Culture, Patrimoine et Communication :
Monsieur Lucas SAUVAUD a été recruté au 1er octobre 2018 au grade d'adjoint du patrimoine en charge de l'animation au Musée Gallo-romain à Claracq. Il a remplacé Monsieur Michel VIDAL affecté à de nouvelles missions.
Pôle Solidarités et services de proximité :
Madame Sophie CAMPET a été recrutée le 10 décembre pour une durée de 3 ans afin de coordonner et animer le Contrat Local de Santé conclu sur le territoire des Communautés de communes des Luys en Béarn, du Nord-Est Béarn et du Pays de Nay.

DÉPARTS

Monsieur Yan CAZENAVE, adjoint technique en charge de la thématique espaces verts sur l'antenne des services techniques à Serres-Castet a quitté ses fonctions au mois de février, afin de créer son entreprise.
Madame Pascaline LARRAT, accueillante en crèches sur le service remplacement, a quitté ses fonctions au mois de septembre afin d'occuper un nouvel emploi dans le secteur privé.
Madame Christiane LACOSTE, agent de la crèche à Serres-Castet, est décédée au mois de juin des suites d'une maladie. Elle devait faire valoir ses droits à la retraite au 31 juillet.

ACCUEIL STAGIAIRES

Mademoiselle Julie DUPOUY-BAS, étudiante en Licence professionnelle Métiers de l'Administration territoriale à l'université de Toulouse a accompagné le service Finances Comptabilité pendant 6 mois pour son stage de fin d'études.
Madame Christine LAFOURCADE, étudiante en Master 2 Management et Administration des Entreprises, a été accueillie pour un stage de 2 mois, au sein des services administratifs.

Le Pôle Développement durable et aménagement du territoire a accueilli 2 stagiaires :
- Monsieur Hugo VANCELLS, élève au Lycée des Métiers de la Montagne à Oloron, pour une durée de 3 semaines
- Monsieur Ugo MOULIA, étudiant en Master 1 de Géographie, aménagement et développement durable, pour une durée de 2 mois

Le Pôle Solidarités et services de proximité a accueilli Monsieur Baptiste GABARRUS, élève de 3e au Collège à Garlin, pour un stage d'observation d'une semaine.
Le Pôle Services techniques, Patrimoine, Marchés Publics et Équipements sportifs a accueilli Mademoiselle Alexia FAM-LAVIGNOTTE, étudiante en école d'ingénieurs à Angers, pour une durée d'un mois.
Enfin sur le Pôle Petite Enfance, des étudiants sont également accueillis au cours de l'année sur les structures multi accueil, dans le cadre de leur formation.

APPRENTISSAGE

Monsieur Loan BERNATA poursuit son contrat d'apprentissage au sein des services techniques sur l'antenne de Serres-Castet débuté le 23 octobre 2017. Son tuteur, Monsieur Fabien DUBREUIL lui fait découvrir le métier d'agent technique en charge des espaces verts.

Notre intercommunalité se structure, les services déconcentrés sont en capacité d'accompagner des apprentis, c'est la raison pour laquelle la Communauté de communes des Luys en Béarn s'inscrit aujourd'hui dans un dispositif d'accompagnement par l'apprentissage.

EMPLOIS D'ÉTÉ

Services techniques : 6 postes répartis sur trois antennes, Serres-Castet, Garlin et Arzacq-Arraziguet.
Stades nautiques :
Agents d'accueil caisse et buvette : 10 postes répartis sur l'ensemble des établissements :
- 6 sur le stade nautique à Serres-Castet,
- 2 sur le stade nautique à Arzacq-Arraziguet,
- 2 sur le stade nautique à Garlin.

DIALOGUE SOCIAL

Au cours de l'année 2018, le Comité technique s'est réuni cinq fois. Il est composé de 5 élus titulaires et 5 élus suppléants et de 5 agents titulaires et 5 agents suppléants.
Au cours de ces réunions, des points déterminants ont été abordés en 2018 notamment :
- l'institution d'une indemnité de départ volontaire pour départ définitif ;
- l'instauration d'une participation financière au repas du midi des agents et en matière de prévoyance ;
- la détermination du régime des autorisations d'absence ;
- la modification des rythmes de travail sur la crèche à Serres-Castet.
- le nouveau régime indemnitaire à mettre en place (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel).

Le 6 décembre 2018, des élections professionnelles ont été organisées afin d'élire de nouveaux représentants du personnel et de l'employeur, pour un mandat de 4 ans, au sein du Comité technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.Une seule liste a été présentée. Le taux de participation à ce scrutin a été de 40 %, contre 50 % au niveau national.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Petite enfance	**2 298 266,33 €**
Services administratifs	**922 755,49 €**
Services techniques	**677 067,60 €**
École de musique	**521 933,65 €**
Environnement et Urbanisme	**166 102,67 €**
Jeunesse et Formation	**106 198,58 €**
Stades nautiques	**74 123,53 €**
Musée	**79 855,86 €**
Bibliothèques	**109 501,21 €**
Offices de tourisme	**10 794,50 €**
Cyberbase et santé	**20 460,46 €**
Château de Morlanne et patrimoine	**19 791,75 €**
Personnels mis à disposition et personnels extérieurs	**74 531,41 €**
Cotisations autres organismes	**60 379,47 €**
TOTAL	**5 141 762,51 €**

ZOOM SUR LA REPRISE DES CRÈCHES ET AUTRES SERVICES PETITE ENFANCE

En 2017, la décision avait été prise de reprendre en gestion directe plusieurs services à compter du 1er janvier 2018 :
- **les crèches de Doumy, Sévignacq et Thèze. Ces crèches étaient gérées auparavant par l'Association Familles Rurales**
- **le Relais d'Assistantes Maternelles à Arzacq-Arraziguet et la Ludothèque à Thèze, services qui étaient gérés par l'Association AGATHE.**

Au total 30 agents sont concernés :
- 15 agents ont intégré directement la fonction publique territoriale,
- 15 agents ont été recrutés par voie contractuelle.

03. FINANCES

FINANCES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

BERNARD PEYROULET
5e Vice-président
Commission Finances

SERVICES SUPPORTS (9 Agents)

PÔLE RESSOURCES HUMAINES
DIRECTRICE Stéphanie DUPOUY LAHITTE
2 Agents

PÔLE FINANCES ET FISCALITÉ
DIRECTRICE Laurine ROSART
3 Agents

PÔLE AFFAIRES JURIDIQUES
DIRECTEUR Antoine HIELLE
1 Agent

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Véronique JUAN

1 Assistante
1 Agent d'accueil

DGA
Thomas FERLANDO

PÔLE PETITE ENFANCE ET JEUNESSE FORMATION (75 Agents)

PÔLE CULTURE, PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISME COMMUNICATION (37 Agents)

PÔLE SERVICES TECHNIQUES, PATRIMOINE, MARCHÉS PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (23 Agents)

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (4 Agents)

PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (4 Agents)

PETITE ENFANCE
(72 Agents - 61,91ETP)

DIRECTRICE DE PÔLE
Audrey BEIGBEDER-LIROU
-
7 Crèches
6 Directrices - 1 Assistante
2 Psychologues
51 Animatrices
4 Agents techniques
2 Relais Assistantes Maternelles
2 Responsables
3 Animatrices
1 Ludothèque -
3 Animatrices
RAM Ludothèque
1 Coordinatrice
1 Assistante

JEUNESSE ET ANIMATION SPORTIVE
(7 Agents)

DIRECTRICE DE PÔLE
Marlène CARRERE
-
Activités jeunesse
4 Agents
Maison de la Formation
2 Agents d'accueil

CULTURE TOURISME
(7 Agents)

DIRECTRICE DE PÔLE
Julie GARCES
-
Bibliothèques
5 Animatrices
Office de Tourisme
1 Agent

CULTURE COMMUNICATION
(30 Agents)

DIRECTEUR DE PÔLE
Stéphane LÓPEZ
-
École de Musique
1 Directrice
1 Assistante
1 Agent d'accueil
23 Professeurs
Musée - Service Patrimoine
3 Agents

SERVICES TECHNIQUES

DIRECTEUR DE PÔLE
Thomas FERLANDO
-
3 Antennes (20 agents)
19 Agents Techniques
1 Assistante

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

DIRECTEUR DE PÔLE
Thomas FERLANDO
-
3 Espaces nautiques
1 Maitre Nageur

MARCHÉS PUBLICS

DIRECTEUR DE PÔLE
Thomas FERLANDO
-
1 Assistante

SOLIDARITÉS ET SERVICES DE PROXIMITÉ

DIRECTEUR DE PÔLE
Jean-Bernard CAMBAYOU

ESPACES NUMÉRIQUES

1 Agent

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIRECTEUR DE PÔLE
Antoine HIELLE
-
1 Assistante

AMÉNAGEMENT ET PLANIFICATION URBANISME

DIRECTEUR DE PÔLE
David BRIANÇON
-
Service instruction
1,5 Agent
Service Planification
1,5 Agent

ENVIRONNEMENT

DIRECTEUR DE PÔLE
David BRIANÇON

RÉSULTATS FINANCIERS 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	18 838 958,03 €
RECETTES	19 585 046,84 € 1 610 404,07 €*
RÉSULTAT	2 356 492,88 €

** Excédent 2017 reporté + résultat budget annexe*

Le résultat de l'exercice 2018 relatif au budget principal est inférieur au résultat 2017. Nous arrivons à maintenir le résultat reporté mais au détriment de la capacité d'investissement de la Communauté. Il convient de poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses et d'optimisation des recettes afin de pouvoir maintenir le niveau d'investissement dans l'avenir.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

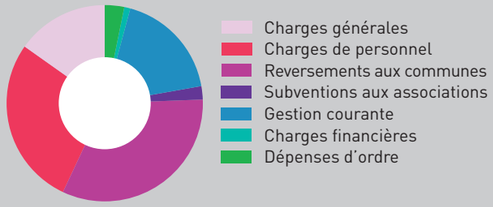

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

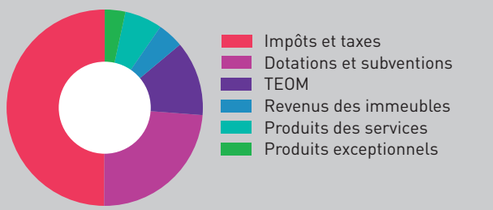

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	2 153 832,47 €
RECETTES	3 339 213,40 € -1 339 437,89 €* 21 032,57 €**
RÉSULTAT	-133 024,39 €

** Report 2017 reporté. ** Intégration budget annexe*

Les dépenses d'investissement de cet exercice 2018 concernent principalement le versement de fonds de concours aux communes ainsi que les équipements « sports pour tous » (terrains multi sports) afin de favoriser le développement local. L'opération de voirie communautaire permet des cheminements sécurisés sur nos zones industrielles. Les deux PLUi Sud et Ouest du territoire sont actuellement en cours.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

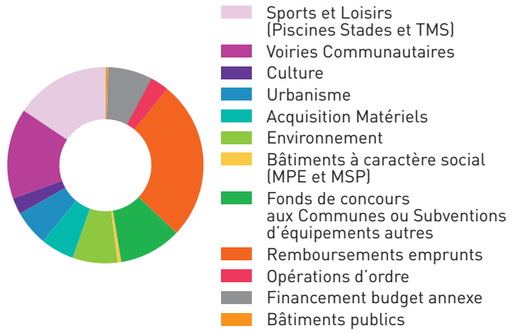

RECETTES D'INVESTISSEMENT

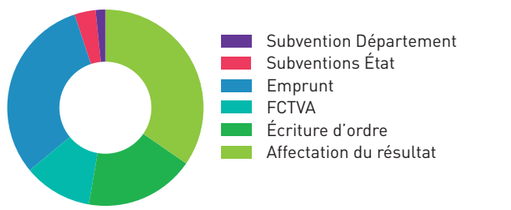

LES BUDGETS ANNEXES

BÂTIMENTS COMMERCIAUX

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	452 334,76 €	DÉPENSES	320 846,03 €
RECETTES	558 304,94 € 70 645,17 €*	RECETTES	224 123,22 € -160 143,44 €*
RÉSULTAT	176 615,35 €	RÉSULTAT	-256 866,25 €

MÉDICO SOCIAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	188 031,94 €	DÉPENSES	111 234,19 €
RECETTES	243 377,89 €	RECETTES	25 243,58 €
RÉSULTAT	55 345,95 €	RÉSULTAT	-85 990,61 €

CHÂTEAU DE MORLANNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	214 808,07 €	DÉPENSES	9 973,48 €
RECETTES	257 610,40 €	RECETTES	0,00 €
RÉSULTAT	42 802,33 €	RÉSULTAT	-9 973,48 €

ZAC DU BRUSCOS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	4 626 347,01 €	DÉPENSES	4 298 958,57 €
RECETTES	4 448 539,50 €	RECETTES	4 416 907,93 € 233 906,14 €*
RÉSULTAT	-177 807,51 €	RÉSULTAT	351 855,50 €

PAE THÈZE-MIOSSENS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	3 398 228,89 €	DÉPENSES	3 578 315,59 €
RECETTES	3 438 934,72 € 0,43 €*	RECETTES	4 062 871,96 € -693 383,10 €*
RÉSULTAT	40 706,26 €	RÉSULTAT	-208 826,73 €

ZA ARZACQ-ARRAZIGUET

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	187 557,46 €	DÉPENSES	189 196,18 €
RECETTES	196 464,46 € -866,56 €*	RECETTES	180 344,69 € -21 997,76 €*
RÉSULTAT	8 040,44 €	RÉSULTAT	-30 849,25 €

ZA MAZEROLLES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	1 055 332,65 €	DÉPENSES	1 042 249,03 €
RECETTES	1 062 034,06 €	RECETTES	1 204 156,65 € -224 005,06 €*
RÉSULTAT	6 701,41 €	RÉSULTAT	-62 097,44 €

** Report 2017 reporté.*

LES TAUX D'IMPOSITION 2018

Taxe d'Habitation :
9,06 %
Taxe Foncière :
1,00 %
Taxe Foncier Non Bâti :
5,51 %
Cotisation Foncière des Entreprises :
27,95 %
Taux TEOM :
Zone B : 10,00 %
Zone C : 9,31 %
Zone E : 8,45 %
Zone G : 9,11 %
Zone H : 7,12 %

LA DETTE

Le capital restant dû au 31/12/2018 s'élève tous budgets confondus à **11 597 830,71 €**.
La capacité de désendettement est de 7,26 années.
Cela reste une durée raisonnable qu'il convient de ne pas augmenter.

FINANCES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

POLITIQUES CONTRACTUELLES

JEAN-PIERRE CRABOS
9e Vice-président

Commission
Politiques
Contractuelles

Au titre de la loi du 16 décembre 2010 et par application de l'article 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes des Luys en Béarn a défini et mis en œuvre depuis le 1er janvier 2017 un schéma de mutualisation assurant ainsi la rationalisation des moyens et fonds publics et une solidarité bilatérale entre la Communauté de communes, les communes et leurs regroupements.

MUTUALISATION DES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS ASSOCIÉS

La mutualisation fait systématiquement l'objet de la signature d'une convention. Les thématiques culture, sport-loisirs-formation, services techniques, aménagement de l'espace et développement économique sont concernées par la mutualisation.

CULTURE/ TOURISME

Cette thématique fait l'objet des conventions suivantes :

- Convention avec les communes d'Arzacq-Arraziguet, Mazerolles et Morlanne pour la mise à disposition du service lecture publique ;
- Convention de mise à disposition du personnel de l'École de musique à la commune de Lescar ;
- Convention de mise à disposition de personnel de l'École de Musique à des communes pour interventions en milieu scolaire ;
- Convention de mise à disposition de personnel à l'Office du Tourisme en Soubestre.

Au titre de cette année 2018, les coûts associés s'élèvent à 143 463 € H.T.

SPORTS / LOISIRS /FORMATION

Cette thématique fait l'objet des conventions suivantes :

- Conventions de mise à disposition MNS aux clubs de natation ;
- Convention de mise à disposition de personnel à l'association PROGRES ;
- Convention de mise à disposition de personnel à la Résidence jeunes en Soubestre.

Au titre de cette année 2018, les coûts associés s'élèvent à 53 265 € H.T.

LES SERVICES TECHNIQUES

Cette thématique fait l'objet des conventions suivantes :

- Convention de mise à disposition des Services techniques, antenne à Garlin, pour 7 communes du territoire communautaire Boueilh-Boueilho-Lasque, Mascaraàs, Aydie, Castetpugon, Vialer, Saint-Jean-Poudge, Taron-Sadirac-Viellenave, pour le Syndicat scolaire de la Région de Garlin et du Syndicat scolaire vers la Communauté de communes ;
- Convention de mise à disposition des Services techniques communautaires pour l'entretien des terrains d'honneur des stades de Serres-Castet et Sauvagnon.

Au titre de cette année 2018, les coûts associés s'élèvent à 197 914 € H.T.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Cette thématique fait l'objet des conventions suivantes :

- Convention pour le service Application du Droit des Sols et planification ;
- Convention de mise à disposition du personnel au Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées.

Au titre de cette année 2018, les coûts associés s'élèvent à 31 294 € H.T.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Cette thématique fait l'objet de la convention suivante :

- Convention de mise à disposition de personnel administratif au Syndicat Mixte ZAEI.

Au titre de cette année 2018, les coûts associés s'élèvent à 13 521 € H.T.

MUTUALISATION DE MOYENS

Au terme de la synthèse de la définition de besoin réalisée au cours de l'année 2017 auprès des communes membres de la Communauté de communes, il ressort la volonté de mutualiser une procédure de mise en concurrence en vue de bénéficier de nouveaux contrats d'assurance.
C'est l'outil groupement de commandes défini à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics qui a été retenu pour satisfaire les conditions de mise en œuvre d'une mutualisation d'achat.
Au cours du second trimestre de cette année et à l'issue d'une procédure adaptée, la Communauté de communes a retenu le cabinet DRISK Solutions pour l'assister au montage de la procédure et la constitution d'un dossier technique tenant compte de l'ensemble des problématiques des communes sur la question des assurances.
Il s'agit de constituer un outil de commande publique permettant aux communes de bénéficier :

- des meilleurs tarifs ;
- de contrats adaptés, optimisés et juridiquement appréhendés par le cabinet DRISK Solutions.

Le montant de la prestation de DRISK Solutions s'élève à 24 450 € H.T. Dans le cadre de la solidarité entre l'établissement et ses communes membres, celui-ci prendra l'ensemble des frais liés à l'étude à sa charge.
Au cours du comité des Maires en date du 10 décembre 2018, l'ensemble des communes a acté le principe du groupement de commandes et la procédure à venir.
Il s'agira de mener une procédure formalisée allotie permettant la négociation pour s'assurer de la bonne adéquation des propositions des opérateurs avec les besoins des membres du groupement.

04

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

JEAN-PIERRE MIMIAGUE
Président

Commission Stratégie Économique
-
Appui aux chefs d'entreprise
-
Relations partenaires extérieurs

JEAN-YVES COURRÈGES
4e Vice-président

Commission Gestion des zones d'activités et du parc d'immobilier d'entreprises communautaire

Compétence obligatoire de la Communauté de communes, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. Créatrices d'emplois et de richesses, les entreprises sont au cœur de la stratégie de développement du territoire. Au-delà de son rôle d'aménageur de parcs d'activités et de ses prérogatives en matière d'immobilier d'entreprises, la CCLB initie une dynamique collective de mise en réseau pour créer un véritable écosystème.

Des échanges quotidiens avec **de nombreux chefs d'entreprises et porteurs de projets**

Sous l'autorité de M. Jean-Pierre MIMIAGUE, Président de la CCLB et de M. Jean-Yves COURRÈGES, Vice-président en charge de la gestion des zones d'activités et du parc d'immobilier d'entreprises, les agents du Pôle Développement économique, Antoine HIELLE (Directeur) et Aurélie THEUX-ROUGE (assistante) échangent quotidiennement par téléphone, courriel ou lors de rendez-vous avec de nombreux chefs d'entreprises et porteurs de projets à la recherche de solutions foncières et immobilières sur le territoire communautaire. La Communauté de communes est bien identifiée comme le guichet unique du développement économique sur le territoire.

Les cessions partielles de droit au bail emphytéotique **sur le lotissement et la ZAC du Haut-Ossau à Serres-Castet se poursuivent et s'amplifient**

En 2018, huit preneurs d'un bail à construction sur l'une de ces deux zones d'activités intercommunales ont sollicité la Communauté de communes afin d'obtenir une cession partielle du droit au bail emphytéotique.
Rappelons que l'assiette foncière de ces deux zones d'activités intercommunales sises Serres-Castet sont la propriété du Syndicat du Haut-Ossau.
Un premier bail emphytéotique de 50 ans avait été accordé en 1980 par le Syndicat du Haut-Ossau au SIVOM de la Vallée du Luy de Béarn permettant l'aménagement du Lotissement d'activités du Haut-Ossau. Le même montage avait été réitéré en 1990 pour étendre cette première zone d'activités via une opération de ZAC. Sur ces deux zones d'activités, le SIVOM, devenu District puis Communauté de communes au fil des évolutions du droit de l'intercommunalité, des baux à construction ont été passés avec les entreprises installées. La durée des baux à construction consentis était calée sur le terme du bail emphytéotique conclu avec le Syndicat du Haut-Ossau. Une entreprise s'implantant sur un terrain du Lotissement d'activités en 1985 se voyait ainsi accorder par le SIVOM un bail à construction jusqu'en 2029 (le SIVOM restant lui titulaire du droit au bail emphytéotique). En 2011, le Syndicat du Haut-Ossau et ses 8 communes membres ont unanimement délibéré pour autoriser une prorogation de 40 ans du droit au bail emphytéotique sur chacun de ces deux zones, sous condition d'une augmentation du loyer annuel de 5 %. Ce droit à prorogation ne s'opérant que sur le droit au bail emphytéotique et non sur le bail à construction, chaque entreprise qui souhaite en bénéficier doit au préalable solliciter auprès de la Communauté de communes la cession partielle du droit au bail emphytéotique. À chaque fois qu'une entreprise en fait la demande, le conseil communautaire prend une délibération spécifique pour autoriser une cession partielle du droit au bail emphytéotique portant sur la ou les parcelles concernées pour 1 € symbolique. L'entreprise devenue titulaire du droit au bail emphytéotique, le bail à construction s'éteint de lui-même. En qualité d'emphytéote, l'entreprise signe ensuite directement avec le Syndicat du Haut-Ossau un avenant de prorogation portant son terme de 2029 à 2069 pour le Lotissement et de 2039 à 2079 pour la ZAC. Progressivement, de moins en moins de baux à construction perdurent entre la CCLB et des entreprises. Par voie de conséquence, la CCLB a moins de loyers à facturer au titre de ces baux puisque ceux-ci sont directement appelés par le Syndicat du Haut-Ossau. Ceci n'a pas d'incidence sur les finances de notre intercommunalité.

En 2018, 4 terrains restaient disponibles pour l'installation de nouvelles entreprises sur les 3 zones d'activités concernées par des baux emphytéotiques consentis par le Syndicat du Haut-Ossau, le Lotissement du Haut-Ossau (1980), la ZAC du Haut-Ossau (1990) et le Lotissement du Pont-Long (2003) : 1 terrain de 3 266 m² et 1 terrain de 9 793 m² sur le Lotissement du Haut-Ossau, 1 terrain de 5 190 m² et 1 terrain de 15 524 m² sur le Lotissement du Pont-Long.

Le succès **de la ZAC du Bruscos à Sauvagnon se confirme**

La Communauté de communes a signé les actes authentiques de cession avec deux entreprises :

- BMV COGIP (Logistique-messagerie) - acte signé le 11 décembre 2018 : Terrain n°18 de 17 812 m² pour une recette de 801 540 € H.T.
- ARRIX SOL BETON (Sols béton industriels) - acte signé le 19 décembre 2018 : Terrain n°10-A de 3 569 m² pour une recette de 142 760 € H.T.

La Communauté de communes a également signé des promesses de cession avec quatre entreprises :

- SGGS (Commerce de matériels pour les forces de l'ordre et les militaires) - promesse signée le 13 juillet 2018 : Terrain n°1 de 8 318 m² pour une recette attendue de 374 310 € H.T.
- CONSTRUCTION DU SUD-OUEST (Construction générale) - promesse signée le 30 juillet 2018 : Terrain n°4 de 4 818 m² pour une recette attendue de 192 720 € H.T.
- GLOBAL ELECTRICS (Électricité générale, spécialité photovoltaïque) - promesse signée le 13 septembre 2018 : Terrain n°2-A de 3 000 m² pour une recette attendue de 120 000 € H.T.
- DB SCHENKER (Logistique-messagerie) - promesse signée le 5 décembre 2018 : Terrain n°16-B-17 de 16 020 m² pour une recette attendue de 640 800 € H.T.

Trois conventions de réservation foncière (phase préalable à une promesse de vente) ont également été signé avec les entreprises suivantes :

- DESPAX (Centre d'affaires) - convention signée le 15 octobre 2018 portant sur le lot n°13-A (7 659 m²).
- SCI COMPAGNIE IMMOBILIERE BRUSCOS (France Boissons) - convention de réservation signée le 15 octobre 2018) portant sur le lot n°13-B pour 1 000 m² supplémentaires.

En mars 2018, une délégation d'élus de la Communauté de communes a participé à l'inauguration de France Boissons Pyrénées Gascogne, 1re entreprise installée sur la ZAC du Bruscos.

Trois entreprises investissent **sur le lotissement d'activités de l'Ayguelongue à Mazerolles**

La Communauté de communes a signé les actes authentiques de cession avec trois entreprises :

- SCI AJESS (Peinture) (acte signé le 28 mars 2018) : Terrain n°11 de 900 m² pour une recette de 16 200 € H.T.
- SCI DU LAC DE L'AYGUELONGUE (Distribution de produits pour les salons de coiffure) (acte signé le 28 mars 2018) : Terrain n°12 de 900 m² pour une recette de 16 200 € H.T.
- SCI ND INNOVATION (Mise au point de moteurs de motos) (acte signé le 31 mai 2018) : Terrain n°9 de 1 500 m² pour une recette de 27 000 € H.T.

Ces cessions ont nécessité de modifier au préalable le plan de découpage de ce lotissement (phase 3).

Une réserve foncière de 4,5 hectares, propriété de la Communauté de communes et incluse dans l'emprise du Lotissement d'activités (tranche n°3) pourra permettre à l'avenir d'étendre cette zone d'activités.

Un accord avec la Société ANIBIO pour l'acquisition de 2 lots aménagés dans le cadre de l'extension **de la zone d'activités intercommunale du Soubestre à Arzacq-Arraziguet**

La S.A.R.L. ANIBIO CONSULTANTS (Activités vétérinaires) a manifesté auprès de la Communauté de communes son souhait d'acquérir les lots n°1 et n°2 aménagés dans le cadre de l'extension du Lotissement d'activités intercommunal du Soubestre (P.A. n°64 063 15 P0001) à Arzacq-Arraziguet. Le lot n°1 présente une superficie de 1 140 m² et le lot n°2 présente une superficie de 1 260 m².

Par délibération en date du 3 mai 2018, le conseil communautaire a autorisé la cession des lot n°1 et n°2 à la S.A.R.L ANIBIO CONSULTANTS pour un prix de cession de 20 € H.T./m², soit un prix total de cession de 48 000 € H.T.

La S.A.R.L. ANIBIO CONSULTANTS a également indiqué à la Communauté de communes qu'elle souhaitait réaliser une voie de jonction entre ses installations existantes situées sur les parcelles B n°668, B n°389 et B n°391 et la future voie interne du Lotissement sise au droit des lots n°1 et n°2. Cette voie aura vocation à relier la parcelle B n°668 à la parcelle actuellement référencée au cadastre à la section B sous le numéro 625 (emprise foncière de l'extension du lotissement), en traversant la parcelle B n°624, dont est propriétaire la S.A.R.L. ANIBIO CONSULTANTS. Compte tenu de la probable simultanéité des travaux de réalisation de cette voie de jonction avec les travaux de finition de la voie interne du lotissement, dont elle sera un prolongement, et donc de l'interface à organiser entre ces deux tronçons viaires, la S.A.R.L. ANIBIO CONSULTANTS a souhaité solliciter la Communauté de communes des Luys en Béarn, pour

que cette dernière puisse assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de la voie de jonction, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

La S.A.R.L. ANIBIO CONSULTANTS s'est alors rapprochée de la Communauté de communes pour que cette dernière lui présente les coûts relatifs à la réalisation de cette voie sur la base des devis établis par les entreprises sollicitées par la Communauté de communes. Ayant pris connaissance des montants de ces devis, M. Laurent JAMIN, en sa qualité de gérant de la S.A.R.L. ANIBIO CONSULTANTS, souhaite désormais que la Communauté de communes puisse réaliser les travaux sur la base de l'offre de l'entreprise S.M.T.P. VIGNEAU et lui facturer l'intégralité des travaux entrepris à l'appui de la présente convention.

La Communauté de communes a engagé une réflexion pour acquérir via une convention de portage conclue avec l'EPFL Béarn Pyrénées un terrain de 13 488 m² à un prix de 6,50 € H.T./m². Ce terrain situé dans le périmètre de la zone d'activités intercommunale du Soubestre permettra de constituer une réserve foncière pour accueillir une ou des entreprises à l'avenir.

La zone d'activités Nord **à Auriac**

Un acte de rétrocession a été signé le 8 novembre 2018 entre l'État pour le compte d'Alienor et la Communauté de communes pour l'acquisition de délaissés autoroutiers (2589 m²) au droit de la zone artisanale Nord à Auriac pour un prix d'1 €. Ces terrains permettront de créer un ou plusieurs lots supplémentaires à destination d'activités artisanales sur cette zone d'activités.

Deux coiffeuses et une esthéticienne déjà présentes sur cette zone d'activités ont manifesté leur souhait auprès de la Communauté de communes d'acquérir une partie de ce terrain pour y construire un salon de coiffure et devenir ainsi propriétaires.

Le Parc d'activités économiques **Thèze-Miossens**

Des contacts ont été noués avec trois prospects mais n'avaient pas abouti à la signature d'une promesse de vente en fin d'année 2018.

Un prêt de consolidation de 600 000 € a été contracté par la Communauté de communes dans le cadre du financement de ce Parc d'activités.

Des échanges avec la Société RASCHETTI sur un projet de développement **sur la zone d'activités du Luy à Serres-Castet**

La Société RASCHETTI (Logistique) a sollicité les services de la Communauté de communes pour étudier les conditions foncières et urbanistiques d'un potentiel projet d'extension sur un périmètre de 3 à 4 hectares dans le prolongement de la zone d'activités du Luy à Serres-Castet. Ce besoin foncier est lié à un projet de construction d'un nouveau bâtiment de logistique dans le cadre d'un partenariat avec un acteur industriel local. La Communauté de communes a mis fin à la convention de portage foncier conclu le 24 juillet 2013 avec l'EPFL Béarn Pyrénées et portant sur la parcelle AS n°206 (17 591 m²). Le prix de rachat de la parcelle AS n°206 était de 200 340,83 € H.T. L'acte de rachat a été signé le 25 juin 2018. Cette parcelle est contiguë aux installations de l'entreprise RASCHETTI.

Le conseil communautaire s'est aussi prononcé favorablement le 29 janvier 2018 pour acquérir la parcelle AS n°8 (voisine de la parcelle AS n°206) et présentant une superficie de 19 028 m² à un prix de 190 028 € H.T. (10 € H.T./m²).

Un projet d'implantation de la Société DEBARD AUTOMOBILES **sur la zone d'activités Lartiguet 2 à Serres-Castet**

En décembre 2018, la Société DEBARD AUTOMOBILES (Importateur - Concession automobiles) dont le siège est à Albi (81) a sollicité la Communauté de communes dans le cadre d'une recherche de terrain pour l'ouverture d'une nouvelle concession en Béarn. Il a été envisagé de racheter à l'EPFL la parcelle AR n°17 (76693 m²) sise à Serres-Castet et mise en portage depuis le 25 juillet 2017. Le coût prévisionnel de rachat est de 800 000 € H.T.
Un terrain d'environ 15 000 m² sera détaché de cette parcelle dans le cadre d'une déclaration préalable pour pouvoir recevoir ce projet.

Des travaux d'aménagement d'un carrefour sur la RD.834 (route de Bordeaux) et de viabilisation du terrain devront être envisagés en 2019 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes.

Un accompagnement des porteurs de projet dans le cadre de la reprise de **l'Hôtel du Luy de Béarn et de sa transformation en Hôtel CARRÉ PAU AIRPORT**

La Communauté de communes a accompagné Messieurs BOUE et JOUBERT dans leur projet de rachat de l'ex Hôtel du Luy de Béarn à Serres-Castet. Aucune subvention n'a été accordée dans le cadre de ce dossier mais la CCLB a participé au suivi de la transaction et a accompagné les cogérants dans le processus d'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation.

L'établissement a été inauguré le 7 septembre 2018 en présence de M. Jean-Pierre MIMIAGUE, Président de la Communauté de communes et de M. Jean-Yves COURRÈGES, Maire de Serres-Castet et Vice-président de la Communauté de communes en charge de la gestion des zones d'activités et du parc d'immobilier d'entreprises communautaire.

Le Syndicat Mixte **Garlin Pyrénées**

Les contributions des 4 EPCI membres du Syndicat Mixte ont été les suivantes :

CC AIRE SUR L'ADOUR	9 675,35 €
CC CHALOSSE TURSAN	45 957,91 €
CC NORD EST BÉARN	45 957,91 €
CC DES LUYS EN BÉARN	91 915,83 €

Les échanges menés avec les équipes de REDEN SOLAR et de la DDTM 64 en 2018 sur la procédure à mettre en œuvre pour permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque sur une partie de l'emprise non aménagée du Parc d'Activités (9 hectares) ont débouché sur la signature d'une promesse de bail emphytéotique le 16 octobre 2018.
REDEN SOLAR a été accompagnée par la Communauté de communes dans la constitution de son dossier de demande de permis de construire déposé le 17 octobre 2018 en mairie de Garlin. Une procédure de modification du PLU de Garlin a en préalable été menée par le Pôle Urbanisme de la CCLB pour permettre de faire évoluer le classement des terrains destinés à recevoir la future centrale.
REDEN SOLAR a aussi été accompagnée par la Communauté de communes dans le cadre des nombreux échanges menés avec la DDTM 64 pour la constitution du dossier de compensation agricole, qui a fait l'objet d'un avis favorable avec réserves de la CDPENAF.
Une délégation d'élus avait visité le 14 juin 2018 en Gironde une centrale photovoltaïque de REDEN SOLAR du même type que celle qui sera installée à Garlin.
Des contacts ont été noués avec deux entreprises artisanales en 2018 pour étudier une implantation de leur activité sur le PAE. Une convention de réservation foncière a été signée avec la Société ECO FERMETURES 64 (Menuiseries extérieures).

Lors du vote du Budget Primitif le 19 mars 2018, le comité syndical a décidé de réaliser dans le courant de l'exercice 2018 un emprunt de 200 000 € permettant de couvrir le solde des travaux.

Le maintien du territoire des ex Communautés de communes du canton d'Arzacq et du canton de Garlin **en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.)**

Le I- de l'article 27 de la loi de finances pour 2018 promulguée par Monsieur le Président de la République le 30/12/2017 maintient jusqu'au 30 juin 2020 le dispositif ZRR pour les communes qui en bénéficiaient. Cette mesure revêt une importance majeure puisqu'elle permet à de nombreuses entreprises, notamment celles susceptibles de s'implanter, de bénéficier d'abattements de charges fiscales et sociales.

La zone d'activités intercommunautaire **de l'Aérosite à Uzein**

Le 29 juin a eu lieu la pose de la première pierre de la nouvelle usine d'AÉROPROTEC (Aéronautique) sur la zone d'activités de l'Aérosite. Cette zone d'activités située à proximité immédiate de la piste de l'Aéroport fait l'objet d'une convention entre la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de communes des Luys en Béarn. Les recettes et les dépenses sont partagées (2/3 pour la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et 1/3 pour la Communauté de communes des Luys en Béarn).

L'acte de cession du terrain d'assiette du projet AÉROPROTEC (17 000 m²) a été signé le 27 avril 2018 entre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la SEM Pau Pyrénées (Maître d'ouvrage de l'opération) pour un montant de 510 000 € H.T. (30 € H.T./m²).

De nouvelles entreprises **au Centre d'Écloserie d'Entreprises**

Transféré en 2017 de la commune de Serres-Castet à la Communauté de communes, le Centre d'Écloserie d'Entreprises a atteint en 2018 un taux de remplissage de 100 %, notamment avec l'arrivée des sociétés suivantes : IMHOTEP (Travaux de peinture et vitrerie), MBPE (Organisation de foires, salons professionnels et congrès), D-RISK SOLUTIONS (Activités des agents et courtiers d'assurances), M. CYRIL GASTON (Coaching sportif), MME FLORENCE GIMENEZ (Services d'hypnothérapie), JARDIN SERVICE (Travaux d'entretien d'espaces verts)

Ce bâtiment construit en 1985 par la commune de Serres-Castet nécessitera dans les mois à venir des travaux de modernisation afin qu'il puisse conserver son attractivité. Le loyer d'entrée pour une cellule (1 bureau + 1 atelier de 90 m²) est de 150 € H.T./mois. Ce loyer augmente progressivement chaque année d'occupation pour atteindre 500 € H.T./mois à la fin de la 5e année.

La Pépinière d'entreprises ESPELIDA **poursuit son envol**

La Société RÉFLEXION CRÉATIVE (communication) a quitté la pépinière d'entreprises et les deux bureaux occupés ont immédiatement été reloués à la Société MAUMUS (Activités de courtier en assurance) et à la Société CRÉDIT 2L (Activités de courtier en prêts). Le taux de remplissage de la Pépinière était de 100 % en fin d'année 2018 avec la présence de 6 entreprises.

Le 15 novembre 2018, les membres du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) ont été reçus dans les locaux de la Pépinière d'entreprises.

La cession d'un terrain de 5195 m² au SDIS à Navailles-Angos **pour l'implantation d'un Centre d'Incendie et de Secours**

L'acte authentique de cession a été signé le 11 janvier 2018 entre la CCLB et le SDIS 64 pour le terrain d'assiette du nouveau Centre d'Incendie et de Secours à Navailles-Angos. Ce terrain viabilisé par la Communauté de communes et qui avait été acquis par voie d'expropriation a été cédé pour le prix d'1 € symbolique au SDIS.

Une délégation d'élus de la Communauté de communes a participé à l'inauguration du Centre d'Incendie et de Secours le 14 avril 2018.

La démarche **Invest in Pau Pyrénées**

Dans le cadre de la démarche d'attractivité territoriale Invest in Pau Pyrénées menée par la CCI Pau Béarn et à laquelle sont associés tous les EPCI béarnais, un bureau d'études (CEIS) a été mandaté pour réaliser un diagnostic et un plan d'actions. Cette étude a pour objet de définir des pistes pour renforcer l'image économique du Béarn et attirer des entreprises.

Le partenariat noué avec la CCI autour du programme Invest in Pau Pyrénées a permis l'implantation de la Société vendéenne GPH (Bureau d'études habitat) dans des bureaux situés sur la zone d'activités du Pont-Long. M. Jean-Pierre MIMIAGUE, Président de la Communauté de communes et M. Jean-Yves COURRÈGES, Maire de Serres-Castet et Vice-président de la Communauté de communes en charge de la gestion des zones d'activités et du parc d'immobilier d'entreprises communautaire ont participé à l'inauguration des locaux de GPH le 15 mars 2018. Une rencontre de territoire CCLB/CCI a également été organisée le 27 février 2018 à l'initiative de la CCI. Des élus membres des deux entités ont visité les entreprises AXYAL (Sauvagnon), APF (Sauvagnon) et CHOCOLATERIE VERDIER (Serres-Castet) puis un atelier numérique et une réunion d'information sur les missions de la CCI se sont tenus à la salle du Belvédère à Serres-Castet en présence de nombreux entrepreneurs locaux.

Aides **à l'immobilier d'entreprises**

Le conseil communautaire a approuvé le 13 septembre 2018 le versement d'une subvention de 59 325 € à l'entreprise AXYAL (Aéronautique) dans le cadre du financement de son projet d'extension sur la zone d'activités de l'aéroport à Sauvagnon. Conformément aux dispositions de la convention de délégation d'octroi signée avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la Commission permanente de ce dernier a approuvé le 21 septembre 2018 le versement d'une subvention de même montant (59 325 €) à l'entreprise. La décision a également été prise de céder les ateliers n°3 et n°4 du Centre de vie industriel du Bruscos à la Société AXYAL à un prix total de 150 000 € H.T. pour lui permettre d'étendre ses activités. Le Pôle Développement économique a accompagné les locataires de l'atelier n°3 (SOKA FRANCE) et de l'atelier n°4 (CAP CONSTRUCTION) pour leur trouver de nouveaux locaux. SOKA France a acheté des locaux sur la zone d'activités de l'Ayguelongue à Montardon et CAP CONSTRUCTION a été positionné sur un atelier du Centre d'Écloserie d'Entreprises à Serres-Castet.

La Société SPARK USINAGE (Aéronautique – Serres-Castet) a également sollicité une aide à l'immobilier auprès de la Communauté de communes et du Conseil Départemental. Ce dossier n'a pas abouti.

Le dossier Poste Source **de Pau Nord**

Dans une décision rendue le 21 mars 2018, le Comité de Règlement des Différends de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a rejeté l'argumentation défendue par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de communes des Luys en Béarn dans le contentieux opposant les deux EPCI à ENEDIS sur la prise en charge d'une partie du financement du renforcement du Poste Source de Pau Nord. Le comité a considéré qu'en dépit des relations directes intervenues entre ENEDIS et les EPCI (et de la charge financière associée), celles-ci ne devaient pas être considérées comme utilisateurs du réseau, au sens des dispositions concernées. Les deux EPCI ont conjointement décidé de porter ce contentieux devant le Tribunal administratif de Pau.

L'enjeu financier pour la Communauté de communes est d'environ 400 000 €, cette somme ayant été provisionnée dans le budget annexe ZAC du Bruscos.

Le dossier **TILHET**

La Société TILHET (Centrale Béton et construction de charpentes bois) a sollicité auprès de la Communauté de communes une levée d'option pour acquérir le bâtiment d'activités qu'elle occupe et loue à la Communauté de communes sur la zone d'activités de l'Ayguelongue à Mazerolles. Un bail commercial a été conclu le 22 décembre 2006 entre l'ex Communauté de communes du canton d'Arzacq et la Société TILHET. Ce bail commercial était assorti d'une promesse de vente. Cette demande de levée d'option n'a pas été acceptée par la Communauté de communes en raison de divergences d'interprétation sur les conditions juridiques et financières de cette levée d'option. Le prix de cession souhaité par la Société TILHET est inférieur d'environ 400 000 € au capital restant dû par la Communauté de communes au titre de l'emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire pour le financement de cette opération.

Malgré plusieurs réunions d'échanges entre les deux parties pour trouver une solution, un contentieux s'est amorcé et celui-ci devra être réglé par les juridictions compétentes.

Le Pôle Métropolitain **Pays de Béarn**

La Communauté de communes a participé à deux réunions de la Conférence Économie, Rayonnement, Tourisme du Pôle Métropolitain Pays de Béarn (23 juin et 13 décembre).

Les principaux enjeux qui pourraient faire l'objet de travaux au niveau de cette Conférence du Pôle métropolitain concernent l'Aéroport, les infrastructures routières, le transfrontalier et l'Université.

Les subventions **aux partenaires**

AÉROSPACE VALLEY
(financement du techno day du 4 avril 2018) :
2 000 €

BÉARN ADOUR PYRÉNÉES :
600 €

CCI (INVEST IN PAU PYRENEES) :
10 000 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROXIMITÉ

PROXIMITÉ, ARTISANAT, NUMÉRIQUE

JEANINE LAVIE-HOURCADE
8e Vice-président

Commission
Dynamisation des communes rurales
-
Commerce de proximité
-
Emploi
-
Agriculture

Insertion Emploi

La Communauté de communes des Luys en Béarn participe au fonctionnement de l'association Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA) en versant chaque année une subvention assise sur le nombre d'habitants : 2,13 € / habitant (soit 58 781,77 € en 2018).
I.E.B.A., dont le siège est situé à Morlaàs, assure les missions suivantes :

- La Mission Locale accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 16-25 ans dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie sociale,
- La Garantie Jeunes propose une modalité d'accompagnement financier pour les jeunes les plus vulnérables,
- Le Plan Local Insertion Emploi (P.L.I.E.) répond aux besoins des demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, jeunes peu ou pas qualifiés, travailleurs handicapés ou personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,
- L'Espace Métiers d'Aquitaine (EMA) assure un rôle de premier accueil. Il permet de développer la connaissance sur les métiers, la formation, l'emploi et d'optimiser l'orientation professionnelle,
- Le Service Logement Béarn Adour offre sur le territoire une réponse aux problématiques d'accès et de maintien dans le logement pour tous les publics.

Des permanences ont lieu le mardi matin et le jeudi matin sur prise de rendez-vous dans les communes suivantes : Arzacq-Arraziguet, Mazerolles, Garlin, Thèze, Sévignacq, Serres-Castet.

Artisanat Commerce

La Communauté de communes des Luys en Béarn a mis en place des prêts d'honneur à taux zéro pour soutenir la création, la reprise et le développement des commerces et artisans locaux. La Communauté de communes adhère à Initiative Béarn (2 800 € en 2018) qui peut accorder un prêt d'honneur, sans intérêt ni garantie personnelle, pour les personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise. Elle complète les prêts à taux zéro accordés par la plateforme Initiative Béarn par une avance d'un montant allant de 70 % à 100 % du montant d'Initiative Béarn, remboursable sur 5 ans. En 2017, 4 entreprises du territoire bénéficiaient de cette aide.
Ainsi en 2018, 3 entreprises ont été aidées :

- M. Lanux : menuisier installé à Espelida, 4 000 €,
- M. Dartau : reprise d'une entreprise de plâtrerie à Arzacq-Arraziguet, 5 000 €,
- Mme Augeraud : création d'une entreprise de nettoyage à Mouhous, 4 000 €.

Par ailleurs la Communauté de communes des Luys en Béarn et l'association EGEE proposent un service de conseil aux créateurs, repreneurs et chefs d'entreprises. Il s'agit d'un accompagnement individualisé et gratuit. Le conseil et l'appui au projet sont apportés par les conseillers de l'association EGEE (réseau national de bénévolat de compétences qui intervient dans les champs de l'éducation, de l'emploi et de l'entreprise). Des permanences sont organisées régulièrement sur le territoire : Serres-Castet (Siège de la Communauté de communes), Garlin (Espace Entreprises Garlin-Pyrénées) et Thèze. En 2018, 8 permanences ont eu lieu et 14 porteurs de projets ont été accompagnés pour un coût de 1 215 €. Enfin, la CCLB apporte un soutien aux associations des professionnels du territoire. En 2018, l'association A.C.SE Garlin a reçu une subvention de 1 500 €.

Espaces numériques

Créée en 2006, la Cyber-base de Garlin, gérée par la Communauté de communes, a été déplacée en septembre 2018 sur un nouveau site, l'Espace Entreprises Garlin Pyrénées. Cet espace multimédia a pour objectif de lutter contre la fracture numérique. À l'heure où les démarches administratives sur Internet se multiplient, les inégalités sociales et numériques sont une réalité et la Cyber-base souhaite répondre à ce phénomène.
Ainsi, un animateur accompagne les usagers dans la découverte des nouvelles technologies et peut apporter un soutien aux démarches administratives.
Équipée de 5 ordinateurs, d'un scanner, d'un appareil photo numérique et d'une caméra numérique, l'espace numérique est ouvert Lundi (16h - 18h30), Mercredi (9h - 12h30 / 13h30 - 18h30) et Jeudi (16h - 18h30).

En parallèle, la Communauté de communes s'est inscrite dans le projet d'inclusion numérique lancé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ayant pour ambition de créer un réseau d'espaces numériques où les habitants pourront réaliser des démarches en ligne avec l'appui d'un animateur, et trouver des solutions d'assistance numérique, de formation numérique ou des « coup de pouce » sur des services en ligne clés. Ainsi de nouveaux lieux d'accueil pourraient voir le jour dès 2019.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROXIMITÉ

Agriculture

En 2018, la Communauté de communes a commencé à développer des actions en faveur de l'agriculture.

Tout d'abord, la Communauté de communes des Luys en Béarn a organisé la journée « l'AGRICULTURE ET VOUS » le samedi 29 septembre 2018 à Navailles-Angos dans le but de mieux faire connaître l'activité agricole à ses habitants. Cette journée était l'occasion pour tous de venir rencontrer des producteurs du territoire, d'échanger avec eux et de déguster leurs produits. Le matin, six agriculteurs ont parlé de leur métier, avec des approches différentes mais partageant tous la même passion. Ensuite, intervenants et spectateurs ont pu se rendre au marché fermier et déguster les produits locaux en vente. L'occasion également d'échanger directement avec les producteurs sur leur métier et leurs produits, le tout avec une animation musicale assurée par Pierre et Willy Trio. En fin d'après-midi le film « Petit paysan » était projeté par l'association BATEL en illustration des difficultés de la vie des éleveurs de bétail. Au total, environ 200 personnes ont participé à cette journée,

Par ailleurs, la CCLB a décidé, par une délibération en date du 18/12/2018, d'apporter son soutien au projet de développement Madiran porté par la maison des vins de Madiran, en coopération avec les trois autres Communautés de communes situées sur le territoire de projet (Adour Madiran, Armagnac Adour et Nord Est Béarn). L'aide permettra de mener des actions pour l'œnotourisme (créer les conditions de développement d'une « destination Madiran »), le développement économique (installation/transmission et alliances locales), les jeunes vignerons (les intégrer au mieux dans l'animation et le développement de l'appellation), Madiran 2030 (recherche et développement, telles que l'adaptation au changement climatique).

Enfin, la Communauté de communes accompagne les porteurs de projets agricoles locaux notamment pour la recherche de financement, la recherche de terrains, l'orientation vers des partenaires et conseils.

05

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT

MICHEL CUYAUBE
11e Vice-président

Commission Environnement
-
Espaces Agricoles et Boisés
-
Filière Bois
-
Déchets

Les compétences de la Communauté de communes des Luys en Béarn en matière d'environnement et de développement durable sont variées. Elles intéressent la gestion des milieux naturels et la prévention des risques, la délivrance de services au public et relèvent toutes d'un caractère d'intérêt général ou de l'amélioration de la qualité de la vie.

Déchets **inertes**

L'autorisation d'exploiter l'Installation de Stockage des Déchets Inertes à Navailles-Angos a été renouvelée par l'arrêté préfectoral n°13858/18/60 du 10 août 2018, pour une durée de 18 ans. Les travaux ont été engagés fin 2018 pour l'aménagement du site et en particulier de la plateforme destinée à la revalorisation des gravats. L'exploitation du site et donc le défrichement et l'aménagement du cours d'eau seront réalisés par phases successives.
Les mesures compensatoires ont cependant été intégralement réalisées en 2018, avec la restauration d'habitats aquatiques sur le Luy de Béarn à Momas et la replantation de feuillus sur la commune de Navailles-Angos.
En 2018, 1 455 tonnes de terre ont été stockées sur le site. 620 tonnes de terre et 1 300 tonnes de gravats ont été revalorisés dans le cadre des travaux d'aménagement du site, soit une part de revalorisation de 57 % des matériaux entrants.
L'Installation de Stockage des Déchets Inertes a accueilli 411 camions sur le site pour une recette de fonctionnement de 6 320 €.
L'entretien des terrains, les loyers et la procédure de renouvellement ont entraîné 7 757 € de dépenses, les études d'aménagement du site et les mesures compensatoires 21 300 € ; les travaux seront imputés sur le budget 2019.

Déchets ménagers **et assimilés**

La collecte et le traitement des déchets sont assurés par adhésion au SIECTOM qui en assure la collecte et confie le traitement au SMTD. Suite à la fusion des communautés de communes, l'année 2018 est une année d'homogénéisation des taux de TEOM pour les zones bénéficiant de services identiques. Le taux de la zone de référence a été maintenu à 10 %, les taux des autres zones étant proportionnels à ce taux de référence en lien avec la délibération prise par le SIECTOM sur les coûts de collecte.
Pour un coût total de plus de 2 421 000 € en 2018, la collecte des ordures ménagères représente 68,2 % de ce montant et la gestion des déchèteries 18,3 %, le reste étant constitué d'une régularisation de l'année 2017 (7,5 %) et des frais généraux et des emprunts (5,3 %). La TEOM perçue en 2018 s'est élevée à 2 393 477 €.

Filière **bois énergie**

En partenariat avec le Conseil Départemental 64, l'Association Syndicale Autorisée Forestière (ASAF) du Soubestre, la Commune d'Arzacq-Arraziguet et la Communauté de communes des Luys en Béarn, le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), a fait le choix d'être maître d'ouvrage d'une chaufferie bois et du réseau de chaleur afférent sur la commune d'Arzacq-Arraziguet desservant le collège, l'école primaire et maternelle, le dojo de la commune et la piscine propriété de la Communauté de communes.

Ce réseau de chaleur est exploité par la société ENGIE COFFELY au travers du contrat de Conception Réalisation Exploitation et Maintenance (CREM) liant cette dernière avec le SDEPA.

Il s'agit de développer le circuit court et d'alimenter la chaufferie bois à plaquettes, avec du bois exclusivement issu des forêts du Soubestre inscrites sur le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn autour de la commune d'Arzacq-Arraziguet.

Dans ce contexte la Communauté de communes des Luys en Béarn a fait le choix d'acquérir une plateforme auprès d'AGRALIA pour assurer le stockage et le séchage de la plaquette produite.

La gestion de la plateforme est confiée, au terme de la signature d'un bail, à l'ASAF du Soubestre présidée par Monsieur Thierry SOUSTRA. Le montant du loyer a été fixé à 10 € H.T. la tonne de plaquette vendue par an, avec une base de 140 tonnes de prévisionnel pour la chaudière d'Arzacq-Arraziguet.

Cette association a principalement en charge l'abattage du bois local, sa transformation en plaquettes et son acheminement jusqu'à la chaufferie. L'ASAF du Soubestre s'attache à la valorisation du bois et à une exploitation raisonnée. Aussi, elle mettra en place également des projets de replantation et d'éclaircies pour une bonne gestion de la ressource forestière.

Compte tenu de sa capacité de stockage, cette plateforme sera en mesure de fournir de la ressource pour d'autres réseaux de chaleur bois sur le périmètre du Grand Pau et sur le reste du Département (70 % Grand Pau / 30 % reste du Département).

L'ASA Forestière du Soubestre souhaite à terme faire évoluer la qualité du produit avec l'aide de la Fédération des Communes Forestières (CoFor) et obtenir une labellisation ou une certification qualité pour les plaquettes produites.

L'ASAF bénéficie d'un contrat de quatre ans avec ENGIE COFFELY pour la fourniture de plaquettes à compter de 2018.

Depuis le mois de juin 2018, la chaufferie bois est en fonction et assure la production d'eau chaude.

155 tonnes de bois ont été utilisées pour le fonctionnement de la chaudière en 2018.

La Communauté de communes accompagne également les actions de gestion et de mise en valeur de la forêt privée animées par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Le CRPF procède à des diagnostics techniques et assure la maîtrise d'œuvre d'opérations de gestion et notamment des coupes pour des groupements de propriétaires ou pour des ASA, en particulier l'ASA du Soubestre.

En 2018 les diagnostics réalisés ont concerné des boisements situés sur les communes de Garos, Mazerolles, Lonçon, Momas et Aubin.

La CCLB a participé financièrement en 2018 à ces programmes du CRPF à hauteur de 2 000 € pour le solde du programme 2015 réalisé sur le territoire de l'ex-Communauté de Garlin et de 4 000 € pour le solde du programme 2015 pour l'ex-Communauté d'Arzacq. Le cofinancement des actions 2018 sera appelé en 2019.

Plan Local **de Randonnée**

La Communauté de communes a procédé à l'entretien du PLR sur son territoire pour les secteurs de Thèze, des Luys et d'Arzacq, pour un montant de 39 593 €, comprenant des interventions de sécurisation et de réouverture du cheminement suite aux intempéries de juin 2018. Il a été également procédé à des travaux d'investissement pour un montant de 7 790 € avec la reprise de l'assiette d'un cheminement sur Montardon et la sécurisation du PLR le long du Luy de Béarn aux abords du collège de Serres-Castet. Des travaux de reprise d'une assise du PLR emportée par les crues de juin 2018 ont été engagés sur Sévignacq en 2019 après l'obtention de l'autorisation de l'intervention par les services de l'État.

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

La Communauté de communes a prescrit l'engagement de son plan climat en décembre 2017.

Une convention a été conclue avec le Syndicat Départemental d'Électrification des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) dans le cadre d'un groupement de commande avec les Communautés de Nord-Est Béarn et du Pays de Nay. Le SDEPA, mandataire du groupement, a procédé à la consultation des bureaux d'études pour l'élaboration des PCAET et met à disposition le logiciel PROSPER et les données afférentes pour chaque EPCI.

Le marché a été attribué au bureau d'études ALTEREA. La réunion de lancement a eu lieu le 2 octobre 2018 et le bureau d'études a engagé l'élaboration du diagnostic, de l'évaluation environnementale stratégique et du bilan carbone une fois l'ensemble des données PROSPER disponibles selon les nouveaux critères de référence, fin avril 2019.

La Communauté de communes a également adhéré par voie de convention au service de conseil en énergie partagé (CEP) proposé par le SDEPA, pour disposer dès l'exercice 2018 d'un conseil technique sur le patrimoine communautaire visant l'amélioration de la performance énergétique, dont les effets se répercutent positivement sur les conditions de travail, le bilan carbone, les dépenses de fonctionnement. Le diagnostic engagé en 2018 portait sur la tarification et les puissances souscrites pour chaque bâtiment communautaire, ainsi que sur la crèche à Sévignacq. Les économies annuelles générées par la révision des contrats suite au diagnostic permettent de couvrir la dépense annuelle d'adhésion au service (5 000 €). Le diagnostic des bâtiments et l'amélioration de leur performance énergétique seront poursuivis.

EAU

JEAN-LÉON CONDERANNE
12e Vice-président

Commission
Eau
-
Assainissement
-
Rivières
et bassins

Gestion des cours d'eau **et prévention des inondations**

La compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations est effective réglementairement au 1er janvier 2018. Cette compétence continuera d'être exercée en propre par la Communauté de communes pour ce qui concerne la prévention des inondations et sera confiée à des syndicats de rivières constitués à l'échelle de grands bassins versants homogènes pour la gestion des cours d'eau. Au 1er janvier 2018 la Communauté de communes a donc adhéré au Syndicat Mixte de l'Adour Amont, en représentation/substitution des communes antérieurement adhérentes pour la gestion du bassin versant des Lées et de l'Adour. Les procédures de création des syndicats de rivières sur les autres bassins intéressant la Communauté de communes (Luys, Louts-Gabas-Bahus et ruisseau de Lagrave) se sont poursuivies avec un consensus sur les modalités techniques et financières de constitution de ces structures pour une prise d'effet au 1er janvier 2019. L'année 2018 a été marquée par des intempéries importantes au 1er semestre (+35% de pluviométrie par rapport à une année normale) suivies d'un évènement majeur (100 mm d'eau sur les 3 semaines qui précèdent le 12 juin et 100 mm d'eau en 24h sur l'amont des bassin du Luy et du Gabas) qui a conduit à des crues exceptionnelles les 12 et 13 juin. Des dégâts importants ont été recensés, sans causer de victimes sur le périmètre de la Communauté de communes, ce qui a conduit à la réalisation de travaux d'urgence pour la remise en état des ouvrages et le rétablissement du libre écoulement de l'eau.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Suite aux crues de 1988 et 1993, la Communauté de communes a mis en place un programme de création et d'entretien de bassins écrêteurs. Les études préliminaires à la réalisation de nouveaux ouvrages ont été poursuivies et les négociations foncières sont engagées avec certains propriétaires. La Communauté de communes doit justifier de la maîtrise foncière pour déposer les dossiers réglementaires et obtenir les autorisations de réaliser les projets. L'ouvrage du Labarthe à Sauvagnon, d'un volume le plus important est prioritaire et sera suivi des ouvrages de Bernade et du Griffous lorsque les procédures et négociations seront arrivées à leur terme, sous réserve des autorisations des services de l'État.
Les crues du 12 et 13 juin 2018 ont causé des dégâts ; les pluies intenses ont été régulées par les ouvrages existants qui ont pleinement joué leur rôle d'écrêtement. Deux ouvrages ont été remplis entièrement et ont continué à assurer un rôle de laminage de la crue malgré les surverses, une fois la côte maximale de la crue centennale atteinte. Ces bassins écrêteurs ont permis de limiter les dégâts par la rétention de presque 800 000 m³ à l'échelle des 4 ouvrages principaux.

Les crues ont causé des dégâts sur le coursier du déversoir du bassin du Luy de Béarn à Montardon et sur la zone de dissipation à l'aval du bassin, qui ont fait l'objet de réparations.
La rétention de l'eau par les bassins écrêteurs pour la protection des zones urbanisées conduit à la sur-inondation de parcelles agricoles situées à l'amont des ouvrages. La Communauté de communes ayant souscrit une assurance particulière, une expertise a été réalisée suite aux crues de juin pour procéder à l'indemnisation des propriétaires ou exploitants dont les récoltes ont subi des dommages du fait de la présence des ouvrages.

GESTION DES COURS D'EAU

Hors bassin des Lées, la Communauté de communes est compétente pour la réalisation d'études et travaux visant la gestion raisonnée des cours d'eau dans un cadre d'intérêt général, cette compétence devant être transférée par la suite aux syndicats de rivières à l'échéance du 1er janvier 2019. Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau sur le bassin du Luy a été poursuivi en 2018 par des travaux sur le Luy de Béarn à Montardon et Serres-Castet et sur la confluence du Laaps avec le Luy de Béarn à Serres-Castet. Des travaux ponctuels de réparation des dégâts suite aux crues ont été réalisés sur la plupart des cours d'eau, prioritairement sur les ouvrages (reprise d'enrochements...) et sur les embâcles et chablis importants ou pouvant engendrer des problèmes de sécurité. Des travaux de protection de berges ont également été effectués pour préserver des emprises de voirie ou du Plan Local de Randonnée. Sur les autres bassins versants, la Communauté de communes ne bénéficiait pas en 2018 de programme pluriannuel autorisant la réalisation de travaux de restauration. Les crues ont également conduit à la réalisation de travaux pour la réparation des dégâts (rétablissement du libre écoulement de l'eau et réparation d'enrochements au niveau des ouvrages). Une protection de berge en génie végétal a été réalisée sur le Gabas pour la sécurisation du chemin d'accès à la villa de Lalonquette suite aux crues et d'autres protections en génie civil ont été réalisées pour la protection de voirie. Un dossier a été déposé fin 2018 auprès des services de l'État pour l'obtention de l'autorisation de réaliser un programme de travaux pluriannuel sur le Louts et le Gabas et certains de ses affluents.

GESTION D'UNE ZONE HUMIDE

La Communauté de communes est propriétaire d'une zone humide située sur la commune de Garlin (zone humide de Loumagne). La gestion de cette zone est confiée au CEN Aquitaine et une convention est conclue avec un éleveur pour du pâturage par un troupeau d'ânes afin de contenir une espèce invasive présente sur le site (renouée). Des travaux d'entretien du site (coupe d'arbres) et de réfection de clôtures ont été réalisés.
Une convention est également conclue avec le CEN Aquitaine pour la gestion d'une parcelle humide à l'amont du bassin écrêteur du Luy de Béarn à Montardon.

BILAN FINANCIER

Les travaux 2018 ont été financés par le budget général. Les programmes pluriannuels de travaux sont co-financés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et par la Région Nouvelle Aquitaine.
Les programmes de travaux liés aux crues ont été cofinancés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et par la Région Nouvelle Aquitaine, et les travaux de réparation de l'ouvrage écrêteur de crues du Luy de Béarn par le Département des Pyrénées-Atlantiques. Les recettes affichées sont essentiellement les recettes en lien avec l'exercice précédent, concernant le remboursement de la mise à disposition du technicien rivière, qui était personnel CCLB en 2017 mis à disposition du syndicat du bassin versant du Luy et dont la situation a été inversée suite à une mutation au 1er janvier 2018 (mise à disposition de la CCLB en 2018), et concernant les travaux sur les cours d'eau.
Compte tenu de l'adhésion prévue à des structures gestionnaires et dans la perspective des investissements importants en lien avec les programmes pluriannuels de travaux à venir pour la gestion des cours d'eau et la prévention des inondations, il a été décidé en 2018 d'instaurer la taxe GEMAPI avec une prise d'effet en 2019.

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Frais de personnels (mise à disposition technicien rivière, remboursement frais stagiaire)	5 451 €	20 496 €
Gestion des cours d'eau en maîtrise d'ouvrage	12 692 €	10 281 €
Adhésion syndicat mixte de l'Adour amont	21 785 €	
Entretien zone humide	1 000 €	
Prévention des inondations	4 181 €	
TOTAL	45 109 €	30 777 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Restauration des cours d'eau en maîtrise d'ouvrage	54 200 €	36 706 €
Prévention des inondations	13 942 €	
TOTAL	68 142 €	36 706 €

Lac **collinaire**

La Communauté de communes est propriétaire du barrage et du lac du Gées sur les communes de Serres-Castet et Navailles-Angos, dont la gestion a été confiée à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne.
Cet ouvrage mobilise la ressource en eau à hauteur de 1,9 millions de m³ utiles, dont 1,5 sont dédiés à l'irrigation pour l'union des ASA du Luy de Béarn regroupant les ASA de Caubios-Loos, de Serres-Castet et d'Uzein et 0,4 au soutien d'étiage.
Les surfaces irriguées autorisées représentent 1 138 ha disposant de 1320 m³/ha.
Le débit de gestion au seuil d'Uzein-Caubios est de 25 l/s pour l'irrigation à l'aval du seuil et 55 l/s pour le soutien d'étiage du 1er juin au 30 septembre, soit 80 l/s.

La Communauté de communes a engagé la procédure de renouvellement de la concession en 2018, pour une prise d'effet en 2019. Une convention de groupement de commande a été conclue avec l'Institution Adour, elle-même propriétaire d'ouvrages dont les concessions arrivaient à échéance, pour assurer la consultation. Le lac du Gées a fait l'objet d'un lot dédié, parmi les 21 ouvrages concernés. Après négociation, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne s'est vue attribuer la gestion du lac pour une durée de 5 ans.
La saison estivale 2018 a débuté avec un lac rempli à 100 % et dont la gestion s'est traduite par une consommation intégrale du volume dédié au soutien d'étiage jusqu'au 30 septembre et par la mobilisation d'environ 900 000 m³ d'eau au profit des surfaces agricoles.

Assainissement

Dans le cadre de la révision des statuts de la Communauté de communes au 1er janvier 2018, la compétence « Assainissement non collectif » a été prise à l'échelle du périmètre intégral de la Communauté en passant dans le bloc des compétences facultatives. Cette compétence s'exerce par adhésion à des syndicats, dont les périmètres et les compétences évoluent, avec la fusion de syndicats d'eau potable et d'assainissement (syndicat d'assainissement du Luy de Béarn et syndicat des eaux Luy Gabas Lées, syndicat du Tursan et syndicat du Marseillon).
Le service commun de l'assainissement non collectif est désormais basculé au syndicat des eaux Luys Gabas Lées avec un périmètre étendu aux communes de l'ancienne Communauté de communes de Thèze et du Luy de Béarn, ainsi qu'à la commune de Caubios-Loos. Pour le périmètre de la commune de Momas, la Communauté de communes adhère au syndicat des 3 cantons et pour les communes des cantons de Garlin et d'Arzacq-Arraziguet, la Communauté de communes adhère au syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

URBANISME

ARNAUD MOULIÉ
2e Vice-président

Commission
Urbanisme
Habitat
Transport

La Communauté de communes est compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme. Elle assure le suivi des procédures d'évolution des documents communaux, d'élaboration de cartes communales et de Plan d'Urbanisme intercommunal. La Communauté de communes n'a pas la compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme mais elle procède à l'instruction des autorisations d'urbanisme par convention avec les communes disposant d'un document d'urbanisme. Ce service est assuré pour le compte de 35 communes.

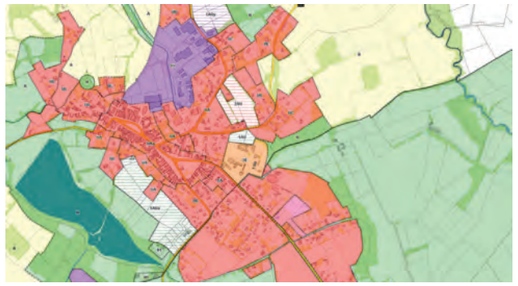

Planification

LE PLUi SUD DU TERRITOIRE 24 COMMUNES

L'élaboration du PLUi Sud, prescrit en décembre 2015, a été engagée en 2016 et le diagnostic présenté en décembre de la même année.
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été élaboré en 2017, débattu dans les communes puis en conseil communautaire le 19 décembre 2017.
L'année 2018 a été consacrée au travail d'élaboration du zonage et du règlement écrit ainsi qu'à la formalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Ce travail a été présenté aux personnes publiques associées lors de différentes réunions.
Il a par ailleurs été procédé à 6 réunions publiques dans le cadre de la concertation, avec la participation de plus de 300 personnes.

LE PLUi OUEST DU TERRITOIRE 23 COMMUNES

Le PLUi Ouest a été prescrit en décembre 2015. La phase de consultation s'est engagée en 2017 après la fusion des Communautés de communes. L'élaboration du diagnostic a débuté en 2018 avec la réunion des différentes instances : groupe de suivi, comité de travail et comité de pilotage. Une visite en bus a été réalisée avec les élus pour appréhender les différentes facettes du territoire et la façon dont ils pourront l'intégrer dans l'élaboration de leur projet. Des rencontres avec les élus de l'ensemble des communes ont également été organisées, pour un échange dans le cadre du diagnostic.

LES DOCUMENTS COMMUNAUX EN ÉLABORATION SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE

Parallèlement à l'élaboration du PLUi, la Communauté de communes a poursuivi et engagé des procédures afin de permettre la réalisation de certains projets :

- La mise en compatibilité du PLU de Serres-Castet pour la réalisation d'une nouvelle gendarmerie a fait l'objet d'une enquête publique du 23 octobre au 24 novembre 2017 et la déclaration de projet valant mise en compatibilité a été adoptée le 29 janvier 2018.
- L'enquête publique pour la révision du PLU de Navailles-Angos s'est déroulée du 22 novembre au 22 décembre 2017, le PLU a été approuvé en mars 2018.
- La modification du PLU de Garlin a été prescrite en mai 2018, pour notamment modifier le zonage de la zone d'activité intercommunautaire en vue de la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque et pour redéfinir la répartition entre les zones 1AUY et 2AUY afin de tenir compte de la réalité des équipements existants sur ces zones. Cette modification a été approuvée en octobre de la même année.
- La poursuite de l'élaboration de la carte communale d'Aydie a fait l'objet d'une délibération en juillet 2018 et cette procédure a donc été réactivée.

ÉLÉMENTS FINANCIERS 2018 (DÉPENSES ENGAGÉES ET RÉALISÉES)

INVESTISSEMENT	Coût
Élaboration carte communale d'Aubin (report de 2017)	1 113 €
Élaboration carte communale de Portet (report de 2017)	1 567 €
Révision PLU Navailles-Angos	10 662 €
Mise en compatibilité PLU de Serres-Castet	6 156 €
Modification simplifiée du PLU de Garlin	8 626 €
Numérisation de documents d'urbanisme (Lonçon, Argelos, Portet, Pomps...)	2 774 €
AMO AUDAP PLUi Sud	Reporté 2019
Élaboration PLUi Sud	83 741 €
Assistance juridique PLUi Sud	6 084 €
AMO AUDAP PLUi Ouest	Reporté 2019
Élaboration PLUi Ouest	11 734 €
Diagnostic agricole PLUi Ouest	7 200 €
TOTAL	**139 657 €**

Instruction **des autorisations**

Ce service, dont l'activité a débuté le 1er juillet 2015 est, d'un point de vue juridique, un service commun organisé entre les communes concernées (celles disposant d'un document d'urbanisme, carte communale ou PLU) et l'intercommunalité qui en assure le fonctionnement au quotidien. L'année 2018 a confirmé la montée en puissance des demandes d'autorisation constatée en 2017, avec à nouveau une production de plus de 1 000 actes.
Le service a également assuré des missions d'accompagnement :
- Renseignements et conseils juridiques dans le domaine de l'urbanisme et de la construction,
- Expertise technique et accompagnement dans l'élaboration de projets d'aménagement.

ACTIVITÉ DU SERVICE : DEMANDES TRAITÉES EN 2018 SELON LEUR NATURE

Certificats d'urbanisme b	176
Déclarations préalables	410
Autorisations de travaux	33
Permis de construire/démolir	408
Permis d'aménager	26
TOTAL	**1 053**

ÉLÉMENTS FINANCIERS 2018 (DÉPENSES ENGAGÉESET RÉALISÉES)

FONCTIONNEMENT	Coût
Frais de personnel	52 186 €
Frais de personnel mis à disposition	10 612 €
Documentation, licences	866 €
Cotisations (APGL, ...)	6 033 €
TOTAL	**69 697 €**

Habitat

La Communauté de communes développe une politique relative au logement en lien avec les enjeux qui ont été définis pour répondre aux différents besoins et notamment avec l'objectif de favoriser une offre abordable pour les ménages aux conditions économiques moyennes et modestes. La Communauté de communes a acté la possibilité de participer à hauteur de 3 % du coût de revient des opérations de logements sociaux réalisées sur son territoire et validées par les communes d'implantation. Une somme de 181 017 € a été versée dans le cadre des fonds de concours pour la réalisation de logements sociaux (solde de l'opération « Pescadou » à Serres-Castet).
La Communauté de communes a décidé en 2018 d'étendre sur l'ensemble du périmètre de la Communauté la participation au Programme d'Intérêt Général « Bien chez soi » piloté par le Département en cofinançant les dossiers éligibles à hauteur de 2,5 % du montant des travaux pour le maintien à domicile, l'amélioration de la performance énergétique et la lutte contre l'habitat indigne.
Enfin la Communauté de communes subventionne le fonctionnement des résidences jeunes à Arzacq-Arraziguet et à Thèze (12 000 €) et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (1 100 €).

Projet de **Territoire Est - CCLB**

En complément du PLUi Sud et du PLUi Ouest, la Communauté de communes des Luys en Béarn a lancé une démarche de « construction participative du projet de Territoire Est ».
Son ambition est de faire émerger un projet et des actions de développement pour les 19 communes de l'ancienne Communauté de communes de Garlin, en mobilisant fortement les habitants et les acteurs locaux (associations, entreprises, porteurs de projets...).
Le plan d'actions portera sur les 5 à 10 années à venir et touchera à de nombreux domaines de la vie locale : commerce, artisanat et agriculture, tourisme, santé, enfance, jeunesse, scolarité, tissu associatif, sports, loisirs, culture, environnement, services publics...
L'année 2018 a permis de définir les objectifs et les moyens de cette mission et de recruter un cabinet d'études qui sera chargé d'accompagner les acteurs et élus locaux dans la rédaction du projet en 2019.
Les communes du « Territoire Est » : Aubous, Aydie, Baliracq-Maumusson, Boueilh-Boueilho-Lasque, Burosse-Mendousse, Castetpugon, Conchez-de-Béarn, Diusse, Garlin, Mascaraàs-Haron, Moncla, Mont-Disse, Mouhous, Portet, Ribarrouy, Saint-Jean-Poudge, Tadousse-Ussau, Taron-Sadirac-Viellenave, Vialer.

06

PATRIMOINE ET RÉSEAUX

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

STÉPHANE BONNASSIOLLE

7e Vice-président

Commission Patrimoine Bâti et non Bâti communautaire - Réseaux Numériques

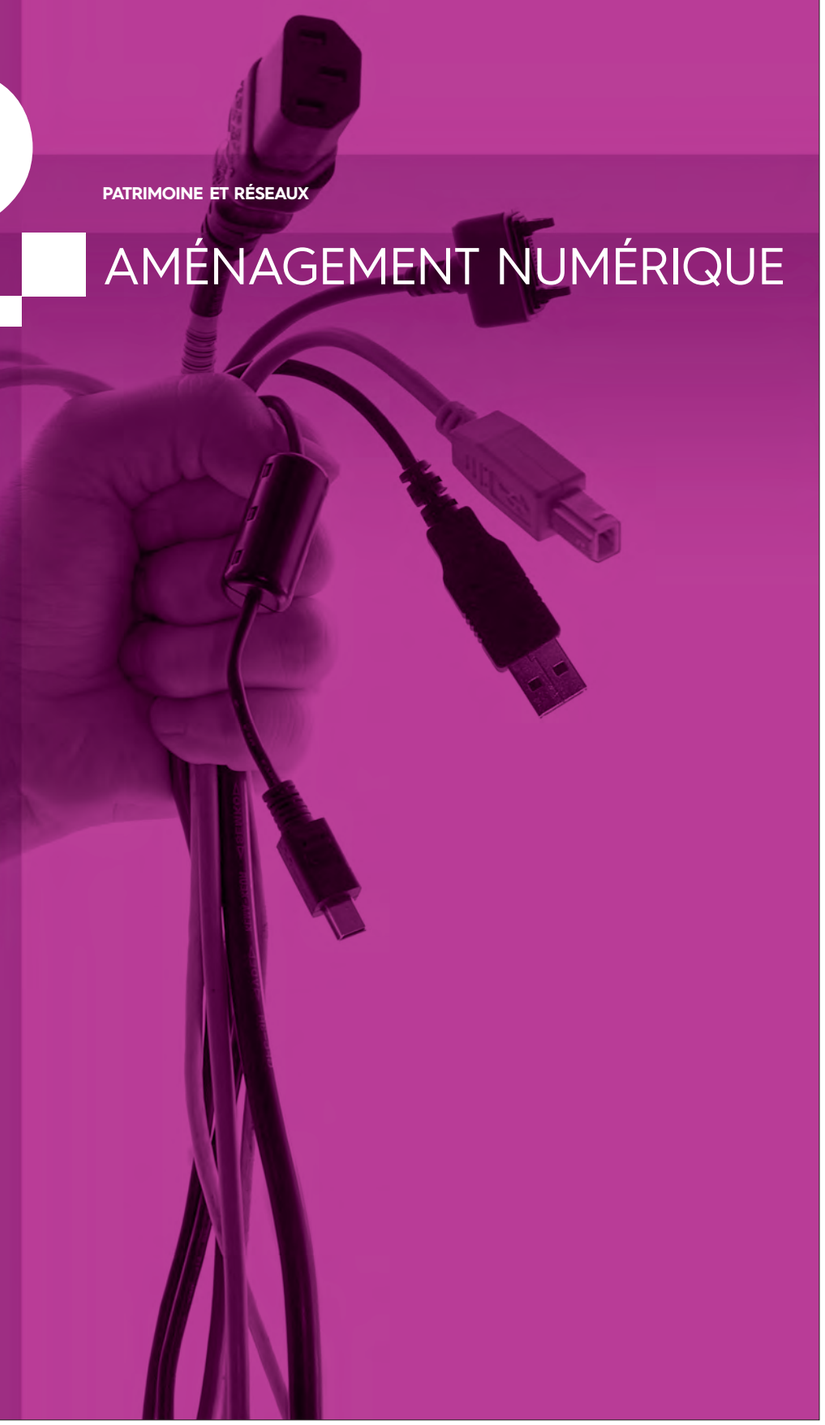

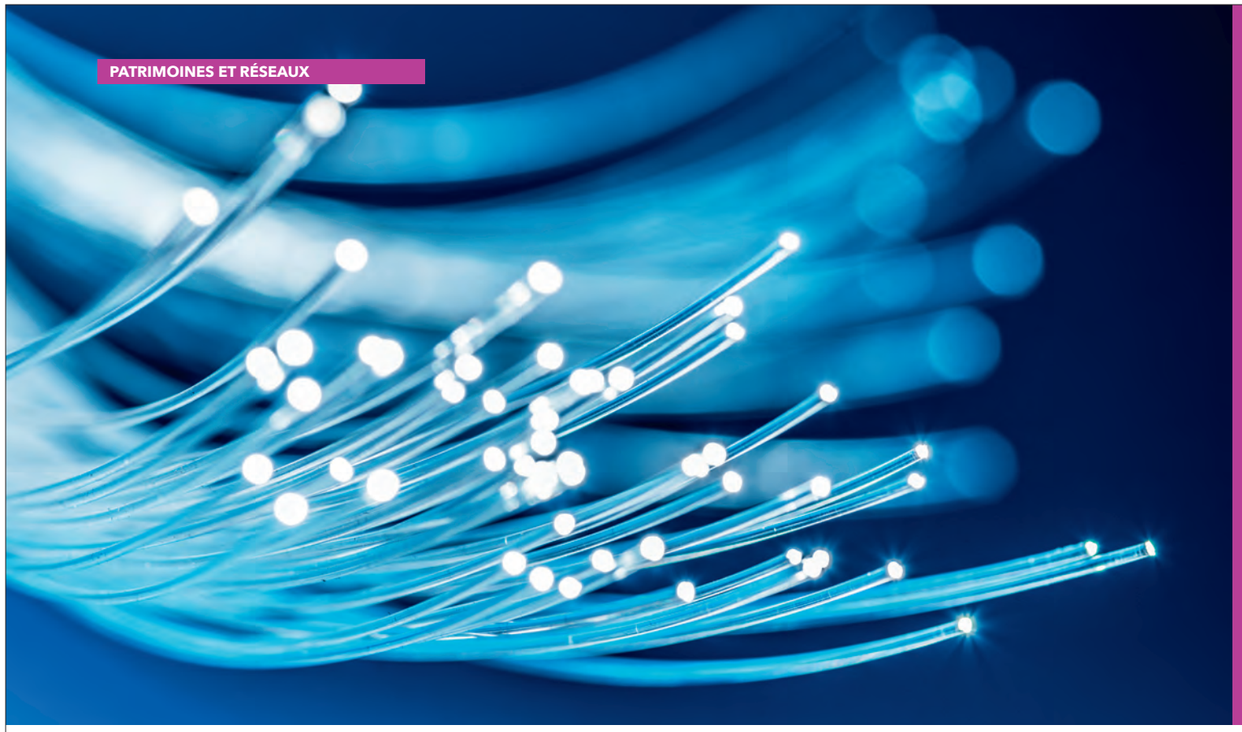

État des lieux **et adressage**

Les services de la Communauté de communes ont communiqué auprès des communes membres en vue de les sensibiliser sur la mise en conformité des plans d'adressage communaux et la remise des états des lieux des ouvrages communaux dédiés à la compétence prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Si le premier point favorisera l'accès aux opérateurs et la proposition d'offres aux moments de la commercialisation du réseau, la parfaite connaissance des réseaux disponibles assurera l'optimisation de l'utilisation des réseaux existants et la gestion des coûts en limitant au mieux les travaux lourds et intrusifs pour les espaces publics.

Création et adhésion **au Syndicat du Numérique**

Par la délibération N°98/2018, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat Mixte Ouvert Numérique pour l'exercice de la compétence prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et bénéficie de ses attributions en matière d'usage et de service numérique.
Dans le même temps, la Communauté de communes a transféré sa compétence prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.
La création de ce syndicat assure le regroupement des dix intercommunalités existantes dans le Département des Pyrénées-Atlantiques et constitue la structure de portage de l'important projet d'aménagement numérique du territoire.
Ses enjeux sont multiples : constituer une gouvernance politique pour le développement numérique du territoire ; créer une expertise numérique dans toutes ses dimensions ; développer économiquement le Département par le numérique ; maîtriser techniquement le déploiement du numérique avec efficience ; fédérer et structurer les acteurs.
Le Syndicat permettra de garantir la cohérence des réseaux d'initiative publique existants et à venir, de mieux assurer la gestion des financements croisés qui seront mobilisés pour la réalisation de ce projet par l'Europe, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et les EPCI.
Pour siéger au sein du conseil syndical, la Communauté de communes a désigné M. Stéphane BONNASSIOLLE, en qualité de titulaire avec M. Gérard LOCARDEL pour suppléant.
Au cours du second semestre de cette année 2018, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a lancé une procédure de mise en concurrence en vue d'un contrat de concession pour la réalisation d'une infrastructure assurant le développement d'un nouveau réseau numérique d'initiative public.
Ce contrat sera, dès lors que le concessionnaire sera désigné, exécuté par les services du Syndicat Mixte du Numérique créé à cet effet.
En sa qualité de membre du Syndicat, la Communauté de communes bénéficiera alors d'un nouveau réseau assurant la desserte à moyen terme de 90% des foyers du territoire par la fibre.

Le Règlement Général **sur la Protection des Données**

Il s'agit de l'application à compter du 25 mai 2018 du règlement n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données au sein des États membres.
Ce règlement général sur la protection des données (RGPD) impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données et prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes. Le délégué à la protection des données pouvant être une personne morale.
C'est à ce titre que la Communauté de communes a désigné le Syndicat Mixte du Numérique comme Délégué à la Protection des Données au travers de la délibération N°129/2018 présentée au conseil communautaire du 11 juin 2018.

PATRIMOINE ET RÉSEAUX

PATRIMOINE

STÉPHANE BONNASSIOLLE
7e Vice-président

Commission Patrimoine Bâti et non Bâti communautaire - Réseaux Numériques

L'accueil **des gens du voyage**

Au titre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2011-2017, la Communauté de communes était inscrite pour la réalisation de quatre terrains familiaux sur un terrain propriété de la Communauté de communes d'une surface de 1,8 ha située sur la commune de Sauvagnon. Dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'Exposition au Bruit et l'application du document d'urbanisme de la Commune de Sauvagnon.
Au terme de la commission consultative du 26 septembre 2018, la révision du schéma d'accueil des gens du voyage a été actée.
Les services du Conseil Départemental et de la Direction Départementale des Pyrénées-Atlantiques ont été missionnés pour élaborer respectivement les volets sociaux et aménagement du futur schéma qui constituent les fondations d'un groupe de travail auquel vont être associés les Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents.
Le 14 décembre les acteurs en charge accompagnés de leur Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, l'Agence d'Urbanisme Atlantiques et Pyrénées (AUDAP), ont souhaité rencontrer Monsieur Stéphane BONNASSIOLLE, Vice-Président en charge de la thématique et Monsieur Jean-Yves COURRÈGES, Maire de la commune de Serres Castet pour évoquer le calendrier envisagé pour l'élaboration du nouveau Schéma et le rôle de chacun à cet effet.
Ainsi au cours du premier trimestre 2019, l'ensemble des communes membres sera sollicité pour renseigner la Communauté de communes et le groupe de travail sur :

- la présence de gens du voyage sur leur territoire,
- l'accompagnement de ces derniers par les Centres Communaux d'Action Sociale.

La révision du Schéma d'Accueil des Gens du Voyage devra être effective pour le dernier trimestre 2019.

Commission Intercommunale d'Accessibilité **(CIA)**

Par délibération n°205/2018, du 14 novembre 2018, la Communauté de communes a créé sa Commission Intercommunale d'Accessibilité.
Elle prévoit la composition suivante : le Président de la Communauté de communes, M. BONNASSIOLLE Stéphane, M. LECHON Alain, M. CAIE Alain, M. TREMOULET Raymond et des représentants des associations de handicapés.
La Commission Intercommunale d'Accessibilité Intercommunale (CIA) ne s'est pas réunie en 2018.
Au cours de l'année 2019, la CIA assurera tout ou partie des missions ci-après :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
- organiser également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
- établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Celui-ci sera transmis au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Conseil en Énergie Partagé : **Diagnostic du patrimoine**

Par délibération N°340/2017 présenté le 19 décembre 2017, la Communauté de communes a fait le choix d'adhérer au service de Conseil en Énergie Partagé proposé par le Syndicat Départemental de l'Énergie des Pyrénées-Atlantiques.
Outre l'accompagnement sur les thèmes du Plan Climat Air Energie Territorial suivi par la Commission Environnement, et l'opportunité d'un diagnostic à venir concernant l'éclairage public, la Commission Patrimoine a proposé la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments. Ce diagnostic a été réalisé dans le quatrième trimestre 2018 et concerne les 14 bâtiments concernant les thématiques administration générale, Sport, Petite Enfance et développement économique :

- Maison des Luys à SERRES-CASTET
- Crèche à SERRES-CASTET
- Crèche à THÈZE
- Crèche à SÉVIGNACQ
- Crèche à DOUMY
- RAM à ARZACQ
- Maison De la Formation à ARZACQ
- Crèche à MAZEROLLES
- Crèche à MORLANNE
- Crèche à GARLIN
- Piscine à SERRES-CASTET
- Maison de la Musique à MONTARDON
- Musée à CLARACQ
- Pépinière Espelida à THÈZE

Il s'agit de réaliser pour chacun de ces patrimoines :

- le bilan des consommations des trois dernières années et d'analyser les éventuelles dérives,
- des propositions d'optimisations des contrats de fourniture d'énergie en cours afin de limiter au mieux les coûts de fonctionnement.

C'est au travers d'un état des lieux et d'une analyse du bâti (isolation, utilisation,...) et de ses équipements (chauffage, menuiserie, régulation,...) que la Communauté de communes et la commission en charge du patrimoine pourra proposer un programme pluriannuel d'investissement dédié au suivi énergétique de son patrimoine.

Les premières conclusions interviendront dans le premier trimestre 2019 permettant d'envisager des économies de fonctionnement sur les consommations d'énergie.

Travaux de réfection de la terrasse **de la Maison de la Petite Enfance à Serres-Castet**

Dans le cadre du désordre intervenu sur les terrasses bois de la crèche à Serres-Castet et la déclaration de sinistre au titre de l'assurance Dommage Ouvrage, le cabinet d'Architectes ACTA, a préconisé la suppression des éléments bois au profit d'un revêtement du type sol amortissant assurant le confort et la sécurité d'usage pour les enfants.Les travaux sont intervenus durant la période de fermeture du mois d'août et ont été assurés par le CNEPE concernant la dépose de la terrasse existante pour un montant de 900,00 € et la société SOBEPECC pour la réalisation des sols amortissants pour un montant de 10 625,75 € H.T.
L'ensemble de ces travaux est pris en charge par l'assurance Dommage Ouvrage.

Travaux d'études pour l'amélioration bioclimatique **de la Maison de la Petite enfance à Sévignacq**

Lors des périodes estivales il a été constaté que le bâtiment se mettait en surchauffe, rendant difficile l'exploitation des espaces dédiés à l'accueil des enfants. Il s'est avèré que, lors de fortes chaleurs, la ventilation double flux installée engendrait un retour d'air chaud s'accumulant et difficile à évacuer. Par ailleurs, la terrasse située au sud du bâtiment, particulièrement exposée une partie de la journée, ne peut être exploitée en l'état à ce titre.

La Commission en charge a sollicité dans le courant de l'année le cabinet d'Architectes THAL ARCHI, à l'origine des études.

Les propositions en vue de résorber les désordres de l'établissement sont de trois ordres :

- la modification de la ventilation double flux afin de rafraichir l'air extérieur insufflé l'été
- l'amélioration de l'espace des bébés : remplacement de la baie fixe par un ouvrant oscillo-battant pour favoriser la ventilation de cet espace, ajout de stores.
- la création d'un dispositif type brise-soleil.

Le cabinet d'architectes THAL ARCHI a réalisé des simulations de rendu des ombres portées résultants de ce dispositif brise-soleil.

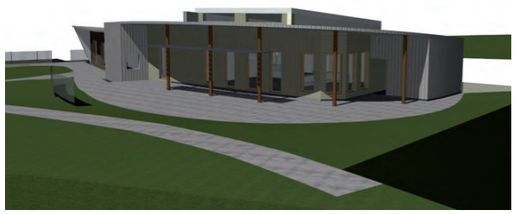

L'entreprise SARRADE a été sollicitée pour réaliser le brise-soleil pour un montant de 5 149,15 € H.T. et la société BATI Alu pour l'intervention sur les menuiseries pour un montant de 2 919 € H.T.

Arènes à Arzacq-Arraziguet **Travaux de ravalement**

Les travaux de ravalement de la façade principale des arènes à Arzacq ont été réalisés par la SARL MOURET au début du mois de juillet 2018.
Le montant des travaux s'élève à 8 512,50 € H.T.

Maison de Santé **à Garlin**

Dans le cadre de sa politique santé, la commission Personnes Âgées et Santé a sollicité la commission Patrimoine pour conduire les travaux assurant la fin des aménagements de la Maison de Santé et son optimisation au travers de la requalification de la salle des archives en cabinet d'ostéopathie et son déplacement dans une autre pièce dédiée.

Cette réflexion s'est faite en concertation avec les professionnels de santé en place et destinataires de ces nouveaux locaux.
Ces travaux permettront de recevoir un nouveau médecin dans la Maison de Santé.

La mission complète de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet DE VERBIZIER à l'origine des travaux de construction de 2014.
Le coût des études est réparti comme suit :
- Honoraires Maîtrise d'œuvre DE VERBISIER BIDEGAIN : 5 000 € H.T.
- Bureau Contrôle DEKRA : 1 237,50 € H.T.
- Coordonnateur Sécurité Prévention Santé QUALI-CONSULT : 800 € H.T.

Après validation du projet par les deux commissions en charge, la Communauté de communes a mis en œuvre une procédure de mise en concurrence du type procédure adaptée au titre de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 qui s'est déroulée entre le 13 août et le 18 septembre 2018.

Les travaux ont été répartis en 5 lots :
- Lot 1 : Menuiseries Intérieures Bois
- Lot 2 : Plâtrerie - Isolation - Faux Plafonds
- Lot 3 : Électricité - Courant Faible
- Lot 4 : Plomberie - Sanitaire - VMC - Climatisation Réversible
- Lot 5 : Peinture - Sols Souples

Ils ont fait l'objet de la remise de 15 plis.

Au terme de l'analyse réalisée par le cabinet d'architectes, les marchés seront notifiés dans le premier trimestre 2019.

RIE : **travaux et vie du contrat en cours**

Au terme des travaux d'aménagement de la salle de restauration et de la zone de desserte, la nouvelle formule proposée par la SODEXO inhérente au contrat en cours a été mise en œuvre.

L'enquête consommateur réalisée en 2018 a montré que 91 % des personnes ayant répondu à celle-ci étaient globalement satisfaites et que 47 % considèrent que l'offre de restauration s'était améliorée durant ces douze derniers mois.

Au titre de l'année 2018 l'équipe du Restaurant Inter-Entreprises aura servi 59 938 repas (+ 4,7 % par rapport à 2017) sur place et livré 87 621 repas (- 1,0 % par rapport à 2017) dans les crèches, écoles, centres de loisirs ou pour le compte de l'Association ADMR. Au cours de l'été, le RIE a accueilli le personnel de la Caisse Régionale du Crédit Agricole à l'occasion de travaux de réfection de leur locaux.

La redevance 2018 du Restaurant Inter-Entreprises perçue par la CCLB au titre de l'occupation des locaux et par application du nouveau contrat est de 36 549,96 €.

Travaux
Dans le cadre de son programme d'intervention pluriannuel sur la toiture du RIE, la commission en charge a sollicité l'entreprise BARTHE pour procéder au changement d'un nouveau chéneau situé sur le pignon ouest de l'établissement.
Les travaux d'un montant de 15 600,00 € H.T., se sont déroulés au cours du mois d'août 2018.

Service **fauchage**

Le service fauchage a été reconduit pour cette année 2018 et ce sont 1 807 heures de fauchage qui ont été réalisées sur les 1 926,5 commandées.
Les heures de fauchage se sont réparties comme suit :
- **405 heures** effectuées à Montardon,
- **689,5 heures** effectuées à Sauvagnon,
- **585 heures** effectuées à Serres-Castet,
- **127,5 heures** pour l'entretien des zones d'activités et des bassins écrêteurs de crues de la CCLB.

Le coût horaire fixé à 41 € à l'occasion du bilan du service a été maintenu pour cette année.
Ainsi, le coût du service a été facturé aux communes adhérentes pour l'exercice 2018 comme suit :
- **Montardon :** 16 605 €
- **Sauvagnon :** 28 269,50 €
- **Serres-Castet :** 23 985 €

L'équipe du service se compose de deux agents issus des services techniques de la CCLB, Messieurs David MAUCO et Guillaume HILLEWAERE et d'un agent de la Commune de Serres-Castet, Monsieur Gérard RIGOU mis à disposition de la Communauté de communes (délibération N°68/2018 du 3 mai 2018).
L'assistante des services techniques, Madame Élodie MARGNAC, est en charge de la partie administrative du service et du lien avec les services du Pôle Finances assurant l'émission des titres.

Dans le cadre du renouvellement du matériel souhaité au terme des périodes d'amortissement de 7 ans, la Communauté de communes a fait le choix de faire l'acquisition d'un ensemble porteur broyeur via la centrale d'achat et de groupement de commandes UGAP.
Le montant de l'acquisition est de 104 825,15 € H.T. pour l'ensemble. Le matériel remplacé sera cédé à un tiers pour un montant de 10 000 €.

Développement Économique : **travaux et vie du contrat en cours**

ZONE D'ACTIVITÉS DE L'AYGUELONGUE - MONTARDON ET DU LARTIGUET – SERRES-CASTET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LE RD 806/706

La Communauté de communes des Luys en Béarn a fait le choix de sécuriser au mieux les déplacements doux sur son territoire dans les limites de son domaine de compétence.
Les aménagements concernant les sections des Routes Départementales 716, 706 et 806 s'inscrivent dans une démarche globale qui prévoit de réaliser un cheminement type voie verte depuis le bourg de Montardon jusqu'à l'aéroport. Elle est menée en cohérence avec les intentions de l'avant-projet sommaire issu des études 2013, les réalisations de deux premières phases et les intentions du PLU de la commune de Serres-Castet.
À l'issue de l'année 2016, les travaux de la phase 3 sur la route de l'aéroport ont été achevés.
Lors de l'élaboration du budget primitif 2017 et l'arbitrage des projets d'investissement, la commission financière n'a pas souhaité retenir le projet d'aménagement et de sécurisation des déplacements doux phase 4 concernant les RD 806 et 706.
Le Cabinet Morel Delaigue accompagne la Communauté de communes des Luys et assure les études et l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre pour ce projet qui parachèvera la mise en œuvre d'un programme de 2013.

Montant des travaux :
Au terme d'une procédure de mise en concurrence au titre de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 intervenue entre le 23 juillet et le 13 septembre, il est acté que les travaux allotis se dérouleront en deux phases, une tranche ferme concernant la route départemental 806 et l'entrée de la Zone d'Activités de l'Ayguelongue à Montardon et une tranche optionnelle concernant la Route départementale 706 et les Zones d'Activités du Luy et du Lartiguet.
Le montant total des travaux des lots est :

	Entreprise	Montants TF+TC
Lot 1 - Voirie Réseaux Divers	COLAS Sud-Ouest	**259 148,28 € H.T.**
Lot 2 - Espaces Verts	L'Ami des Jardins	**55 827,10 € H.T.**
Total Travaux		**314 975,38 € H.T.**

La notification des travaux de la tranche ferme des Lots N° 1 et 2 a été transmise le 04/12/2018 :
- Lot N° 1 / VRD - marché tranche ferme - COLAS Sud-Ouest : 174 938,68 € H.T. y compris l'option pour la pose de 5 candélabres ;
- Lot N° 2 / Espaces Verts - marché Tranche ferme - L'AMI DES JARDINS : 34 758,754 € H.T.

Calendrier : Suivant les propositions de la Commission en charge des travaux et des décisions de la commission financière ces travaux démarreront dans le courant du premier trimestre 2019 pour s'achever (tranche optionnelle incluse) à l'échéance de l'hiver 2020.

ZONE D'ACTIVITÉS DU HAUT OSSAU

Dans le cadre du suivi et des réhabilitations des voiries existantes, il s'est agi de procéder à :
- la réfection de la couche de roulement ;
- la structuration d'une zone de stationnement ;
- la gestion des eaux pluviales issues de la chaussée.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise A3TP, dans le cadre de la mise en œuvre du marché à bon de commandes pour un montant de 18 962,00 € H.T.

ZONE D'ACTIVITÉS DE MAZEROLLES

Viabilisation des lots 9 dédiés à l'implantation de l'entreprise NRBIKE, et les lots 11 et 12 dédiés à l'implantation des projets dits VIZIERE et VIERA.
Le montant total des travaux réalisés s'élève à 8 954,92 € H.T.

07

ACTION SOCIALE

JEUNESSE

BERNARD DUPONT
1er Vice-président

Commission
Jeunesse
-
Formation
-
Maison
de la Formation
-
Résidence Jeunes

Actions en direction **des scolaires**

Chaque année, la Communauté de communes verse des subventions ou prend directement en charge des actions en direction des scolaires.

LES COLLÈGES DU TERRITOIRE

La Communauté de communes a soutenu les 3 collèges du territoire pour leurs projets pédagogiques. Cette aide, jusqu'alors, était uniquement versée au collège René Forgues. La Commission Jeunesse a travaillé sur une harmonisation progressive de ces aides sur 3 ans. Pour 2018, elles s'élèvent à 10730 € au collège René Forgues à Serres-Castet, 1045 € au collège Joseph Peyré à Garlin, 1385 € au collège à Arzacq-Arraziguet.

LE LYCÉE AGRICOLE PAU-MONTARDON

La Communauté a versé une subvention de 3000 € à cet établissement afin de favoriser l'organisation de projets pédagogiques.

ASSOCIATION POUR L´ENSEIGNEMENT DES ENFANTS MALADES

La Communauté a souhaité poursuivre le soutien à l'action menée par l'Association aux enfants malades en lui attribuant une subvention de 500 € pour l'année 2018.

LE SPORT SCOLAIRE

La Communauté de communes finance l'intervention d'un éducateur sportif sur la section sportive Basket du collège à Arzacq-Arraziguet à hauteur de 6184 € pour l'année 2018. Sur le collège René Forgues, la Communauté de communes remboursait les frais de transport visant à ramener les collégiens après les séances d'UNSS du mercredi après-midi. Les élus ont décidé de ne plus soutenir cette action à compter de septembre 2018. Les frais remboursés pour la période de janvier à juin 2018 s'élèvent à 2080,16 €.

LA PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'association PROGRES propose des actions d'accompagnement à la scolarité fondées sur la pédagogie de détour sur les territoires des collèges d'Arzacq et de Garlin.
Un partenariat étroit existe entre l'association, les établissements scolaires et les familles

Au total, ce sont plus de 76 jeunes qui ont été suivis sur l'année scolaire 2017/2018.

La Communauté de communes a subventionné l'association à hauteur de 11000 €.

LES ASSOCIATIONS ŒUVRANT AU SEIN DES COLLÈGES DU TERRITOIRE

SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS	Montant 2018
Collège René FORGUES - Serres-Castet	
Association le Luy de Béarn	**1200,00 €**
Coopérative Scolaire	**450,00 €**
Collège Joseph PEYRE - Garlin	
Foyer socio-éducatif	**600,00 €**
Collège d'Arzacq-Arraziguet	
Association sportive	**550,00 €**
Foyer socio-éducatif	**550,00 €**
TOTAL	**3350,00 €**

Le soutien **à l'Espace Jeunes**

L'Espace Jeunes du centre social Alexis Peyret à Serres-Castet est un acteur important de la politique jeunesse sur le territoire. À proximité immédiate du collège de Serres-Castet, ce lieu d'échanges, de rencontres, de loisirs, de montages de projets, et de prévention s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans. L'Espace Jeunes fonctionne à la fois avec des temps d'accueil informels, des actions organisées, des soirées, etc. La Communauté de communes soutient l'activité de cet espace au travers de la prise en charge des 3/4 du salaire d'un animateur soit 24000 € en 2018 et d'une subvention de fonctionnement de 2290 €.

Projet territorial **pour la jeunesse**

Suite à la fusion des CC du canton d'Arzacq de Garlin et des Luys en Béarn au 1er janvier 2017, l'analyse de l'exercice de la compétence jeunesse à l'échelle du nouveau territoire communautaire a mis en évidence des disparités territoriales fortes et une nécessité d'évolution des actions jeunesse.

En effet, depuis la fusion, la Communauté de communes exerçait sa compétence jeunesse de la manière suivante :

- d'une part en organisant en régie des animations type stages, sorties, camps sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- d'autre part en confiant à l'Espace Jeunes Alexis Peyret l'organisation d'animations pour les 11/15 ans sur les communes de Serres-Castet, Sauvagnon, Montardon et Navailles-Angos.

À la lecture de ce constat, la Commission Jeunesse a donc engagé une réflexion sur l'année 2018 pour construire un projet politique relatif à la jeunesse.

L'état des lieux et les divers échanges en groupe de travail ont permis de mettre en exergue plusieurs enjeux :

- mieux définir la répartition de l'exercice de la compétence jeunesse entre les communes et la Communauté de communes ;
- organiser les activités jeunesse de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- créer de la lisibilité sur l'action jeunesse auprès des familles.

LES ACTIONS RETENUES SONT LES SUIVANTES :

1. **Recentrer au niveau de la Communauté de communes les actions jeunesse sur les 11/17 ans**

2. **Structurer les actions jeunesse autour de 3 Espaces Jeunes situés à proximité des 3 collèges (Arzacq-Arraziguet, Garlin, Serres-Castet)**
Une harmonisation de l'offre pour les 11/17 ans doit être engagée sur le territoire. Le territoire compte déjà un Espace Jeunes géré par le Centre social Alexis Peyret à Serres-Castet. Pour mener une action ambitieuse, 2 Espaces Jeunes seront créés sur Arzacq et Garlin. L'Espace Jeunes à Arzacq sera géré en direct par le Pôle Jeunesse de la CCLB. L'Espace Jeunes à Garlin sera géré par le SIVOS de la région de Garlin.

3. **Créer de la lisibilité sur les actions jeunesse auprès des familles**
Les actions d'animation, d'accompagnement et de prévention à destination des 11/17 ans seront donc portées par ces Espaces Jeunes et financées par la CCLB sur le temps extrascolaire. Le pilotage et la coordination de ces actions seront assurés par le Pôle Jeunesse de la CCLB et aboutiront à une programmation concertée, une communication commune, la mise en place de projets communs, des mutualisations sur les sorties, les mini-séjours notamment ainsi que des modalités d'inscription et des tarifs harmonisés.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique jeunesse sera organisée progressivement sur l'année 2019.

Les activités jeunesse portées en direct **par la Communauté de communes**

Le Pôle Jeunesse de la Communauté de communes a proposé pendant les vacances scolaires (excepté Noël) de l'année 2018 des animations pour les 6/16 ans. Ces actions sont organisées en partenariat étroit avec les associations du territoire et des intervenants extérieurs.

CHIFFRES CLÉS

29 actions
organisées en 2018 :
10 stages thématiques
9 sorties ados 11/16 ans
8 stages multisports
2 camps ados

1 766 journées de présence

56 communes
Les jeunes proviennent de 56 communes du territoire intercommunal (80 %)

692 participations

Au total,
ce sont plus de
472 participants
qui ont participé à une ou plusieurs activités.

Répartition des enfants par commune

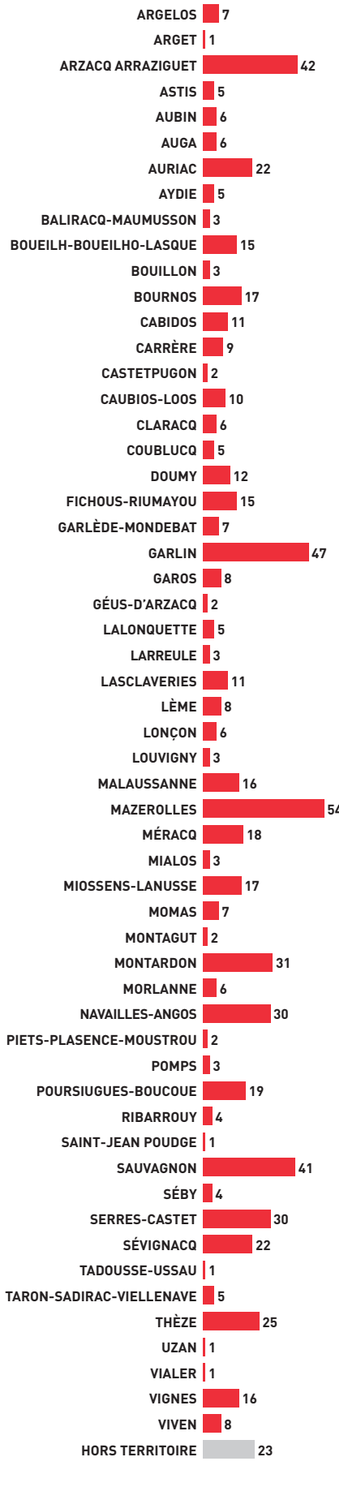

BILAN STAGES MULTISPORTS

8 stages - 260 participants

12 au 13 février	Stage multisports à Sévignacq	2 jours	28 participants
15 au 16 février	Stage multisports à Sévignacq	2 jours	29 participants
16 au 18 avril	Stage multisports à Arzacq-Arraziguet	3 jours	24 participants
18 au 20 avril	Stage multisports à Arzacq-Arraziguet	3 jours	24 participants
9 au 11 juillet	Stage multi-activités à Thèze	3 jours	80 participants
23 au 26 juillet	Stage basket-multisports à Arzacq-Arraziguet	4 jours	33 participants
30 juillet au 2 août	Stage basket-multisports à Arzacq-Arraziguet	4 jours	26 participants
22 au 24 octobre	Stage multisports à Garlin	3 jours	24 participants

RÉPARTITION FILLES / GARÇONS

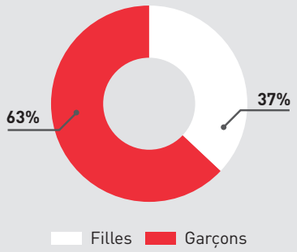

RÉPARTITION ENFANTS / ADOS

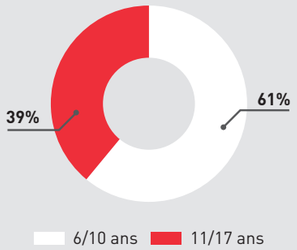

CHIFFRES CLÉS

8 stages multisports
24 journées d'activités
30 associations et intervenants partenaires
260 participants

BILAN STAGES THÉMATIQUES

10 stages - 153 participants

12 au 14 février	Stage « Percussions » à Auriacq	3 jours	8 participants
12 au 14 février	Stage « Masques africains » à Montardon	3 jours	6 participants
21 au 23 février	Stage « Astronomie » à Arzacq-Arraziguet	3 jours	12 participants
10 au 12 avril	Stage « Pêche » à Thèze et Oloron	3 jours	15 participants
17 au 19 avril	Stage « Pêche » à Thèze et Oloron	3 jours	15 participants
9 au 12 avril	Stage « Hip Hop graph » à Garlin	4 jours	10 participants
19 au 20 avril	Stage « Équitation » à Sauvagnon	2 jours	24 participants
22 au 26 octobre	Stage « BD » à Sauvagnon	5 jours	17 participants
22 au 26 octobre	Stage « Théâtre » à Auriacq, Fichous et Sévignacq	5 jours	26 participants
29 au 31 octobre	Stage « Cuisine » à Morlanne	3 jours	20 participants

RÉPARTITION FILLES / GARÇONS

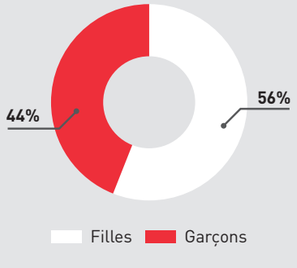

9 partenaires

- Association Kwabao
- M Breaker's
- Dibudate Atelier Création
- La Pau'pote de Sabine
- Centre équestre
- AAPPMA Le Pesquit
- La Compagnie Les Pieds dans l'eau
- Association GERMEA
- Atelier 1, 2, 3 créons ensemble

CHIFFRES CLÉS

10 stages thématiques
34 journées d'activités
153 participants

BILAN SORTIES ADOS 2018

9 sorties - 233 participants

16 février	Sortie « Neige » à Gourette	22 participants
13 avril	Sortie « Ciné Bowling » à Pau/Billère	36 participants
12 juillet	Sortie « Aqualand » à Agen	48 participants
18 juillet	Sortie « Trottinette descente / Mountain luge » à Hautacam	22 participants
27 juillet	Sortie «Parc aquatique / Skate cross électrique » à Labenne	24 participants
3 août	Sortie « Karting / Laser game » à Espoey	36 participants
9 août	Sortie « Pêche / Catamaran » à Eslourenties	12 participants
23 octobre	Sortie « Ciné / Escape game » à Pau/Lons	17 participants
29 octobre	Sortie « Ciné / Escape game » à Pau/Lons	17 participants

RÉPARTITION FILLES / GARÇONS

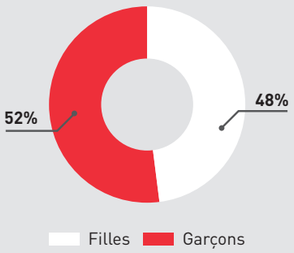

CHIFFRES CLÉS

9 sorties ados

233 participants

BILAN CAMPS ADOS 2018

2 camps - 44 participants

9 au 13 juillet **Camp à Hendaye** 24 participants

En partenariat avec l'ALSH municipal La Bastide d'Arzacq.

30 juillet au 3 août **Camp à Germ /Loudenvielle** 20 participants

En partenariat avec l'association Familles Rurales de Thèze.

RÉPARTITION FILLES / GARÇONS

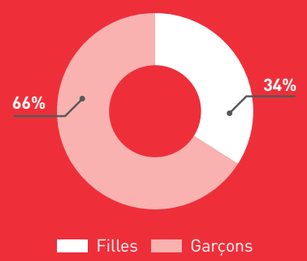

CHIFFRES CLÉS

2 camps ados

44 participants

Les animations 11-15 ans **confiées à l'Espace Jeunes Alexis Peyret**

Depuis 2011, la Communauté de communes fait appel à l'association Vie et Culture pour l'organisation, via l'Espace Jeunes, d'activités décentralisées sur les communes de Montardon, Navaillles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet.

Sur l'année 2018, le format des activités est resté identique à 2016, avec un double programme d'activités pour les 4es / 3es et les 6es / 5es.
Les animations des 6es/ 5es, délocalisées dans les communes du territoire, se sont réparties comme suit :

- Vacances d'hiver à Montardon,
- Vacances de printemps à Navailles-Angos,
- Vacances d'été à Serres-Castet,
- Vacances d'automne à Sauvagnon.

JOURNÉES DE PRÉSENCE

Sur l'année 2018, on comptabilise 231 jeunes différents contre 176 en 2016 et 195 en 2017. Nous avons effectué 1 104 journées de présence sur les 44 journées d'ouverture, soit soit une moyenne de 25,1 jeunes par journée d'activité. On constate une forte évolution des journées de présence depuis 2014.

UTILISATION DE LA NAVETTE

À partir des vacances de printemps, la CCLB a souhaité expérimenter un service de navette avec un transporteur privé, en passant de 11 arrêts à 4 arrêts. La navette est de moins en moins utilisée et nous notons une réelle baisse depuis les vacances de printemps 2018 et la mise en place d'un grand bus de 50 places pour parfois 4 à 5 jeunes. Les familles préfèrent déposer les jeunes directement sur le lieu d'accueil et non pas attendre à un arrêt avec des heures précises et prendre le risque de louper la navette.

BILAN

Le renouvellement de l'action CCLB Collège a été très satisfaisant avec une hausse de fréquentation des jeunes de 6,7 %.

Le reste à charge pour la Communauté de communes en 2018 s'élève à 31 120,16 €.

ÉVOLUTION DU NOMBRES DE JEUNES PAR VACANCES - 2011/2018

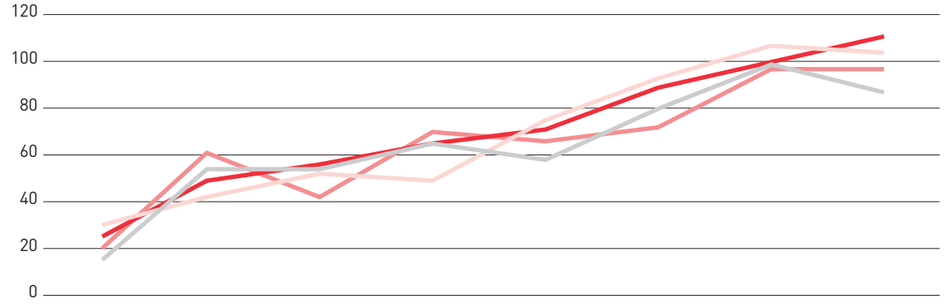

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NAVAILLES-ANGOS	20	61	42	70	66	72	97	97
SAUVAGNON	25	49	56	65	71	89	100	111
SERRES-CASTET	30	42	52	49	75	93	107	104
MONTARDON	15	54	54	65	58	80	99	87

Les ateliers jeunes

La Communauté de communes a organisé, en 2018, 9 ateliers jeunes sur le territoire.

Ces ateliers s'adressent à des jeunes de 14 à 16 ans. La Communauté de communes sollicite des structures socio-éducatives du territoire pour assurer l'encadrement technique et pédagogique. En 2018, ce sont les associations Vie et Culture et PROGRES qui sont intervenues sur les ateliers jeunes. Chaque atelier est composé de 4 à 6 jeunes. Ils effectuent divers travaux de rénovation et d'entretien sur 5 demi-journées. Une bourse de 90 € est remise à chaque jeune à la fin des ateliers. En 2018, les ateliers jeunes ont eu lieu sur Arzacq-Arraziguet, Bouillon, Carrere, Garlin (préparation Festi'Luy), Geus d'Arzacq, Mazerolles, Montardon, Serres-Castet et Thèze.
La participation de la Communauté de communes au titre de cette action Atelier Jeunes est de 8 332,23 € en 2018. Cela comprend les frais d'animation et de coordination, 50 % du montant des bourses versées aux jeunes ainsi que la fourniture des équipements de sécurité.
Les communes quant à elles prennent en charge 50 % des bourses ainsi que le matériel nécessaire à la réalisation des travaux (peinture, petit outillage...)

La Maison de la Formation

En 2018, la Maison de la Formation a accueilli plusieurs formations tout au long de l'année.

L'espace de 670 m² permet un accueil simultané de permanences et de formations de longue et courte durée.
Les deux principales formations accueillies sont organisées par le Lycée Notre Dame de Sauveterre :
- DE Aide-Soignant (33 stagiaires),
- DE Auxiliaire de Puériculture (20 stagiaires).

Des formations de courte durée ont eu lieu, notamment à destination des demandeurs d'emploi avec les organismes tels que l'INFREP et l'INSUP.
La Maison de la Formation a également accueilli des formations ponctuelles dans le domaine médico-social.
Des permanences de la PMI, de la Mission locale, du PLIE, de la MSA sont intervenues une fois par mois sur l'année 2018.
Les séances d'accompagnement scolaire proposées par l'association PROGRES se sont déroulées au sein de la Maison de la Formation.
Enfin, les cours d'occitan et de béarnais dispensés par le CFPÒC et IBG ont eu lieu 2 soirs par semaine.

À noter qu'un bureau de la Maison de la Formation est mis à disposition de façon permanente auprès de l'association « Résidence Jeunes en Soubestre ».

PETITE ENFANCE

DAVID DUIZIDOU
10e Vice-président

Commission Petite Enfance et fonctionnement des établissements

ACTION SOCIALE

PETITE ENFANCE

Jusqu'à présent, la CCLB était propriétaire des bâtiments, mais la gestion des services Petite Enfance du territoire relevait tantôt de la Communauté, tantôt d'associations.
Une Délégation de Service Public (DSP) relative à la gestion des multi-accueils à Doumy, Sévignacq et Thèze avait été confiée par la Communauté de communes à l'association Familles Rurales et est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.
Dans un souci d'harmonisation de la politique Petite Enfance sur le territoire, il a donc été décidé de ne pas reconduire la DSP et de reprendre la gestion de ces trois établissements en régie ainsi que la gestion des services RAM et Ludothèque auparavant confiée à l'Association Agathe.

Ainsi au 1er janvier 2018, la Communauté de communes assure désormais la gestion de 7 structures multi-accueil, 2 RAM et une Ludothèque.

C'est un « service petite enfance » global qui est constitué et qui a permis en 2018 :

- la mise en place de réunions mensuelles de directrices crèches animées par la Directrice du Pôle Petite Enfance
- création d'un dossier unique d'inscription en crèches
- croiser les demandes d'inscription pour permettre de répondre favorablement au maximum de demandes
- travail sur l'harmonisation des règlements de fonctionnement
- échanges et retours d'expériences pour maintenir un accueil de qualité (réflexion sur les produits utilisés, travail autour des règles d'hygiène, de protocoles...)
- la création d'une Commission d'admission unique pour les 7 crèches
- la constitution d'un pool de remplaçantes assurant les remplacements sur les crèches
- la création d'un poste de coordinatrice RAM et Ludothèque.

Crèche **à Serres-Castet**

LA STRUCTURE

- Nombre de places : 50
- Nombre d'enfants accueillis en 2018 : 79
- Taux d'occupation (heures facturées) : 74,72 %
- Taux d'occupation (heures réalisées) : 68,97 %
- Taux de facturation : 108,34 %

Les participations familiales, tous régimes confondus, s'élèvent à 163 863,57 € soit un tarif horaire moyen de 1,74 €.

NOMBRE D'AGENTS

22 soit 19,48 ETP.
L'équipe est composée de :
1 directrice Éducatrice de Jeunes Enfants, 1 Éducatrice de Jeunes Enfants, 1 infirmière, 1 psychologue, 9 auxiliaires de puériculture, 8 CAP Petite Enfance, 1 secrétaire, 1 agent technique.

BUDGET

Dépenses : 933 086,88 €
Recettes : 745 216,96 €
Reste à charge pour la CCLB : 187 869,92 €

COMMUNES DE RÉSIDENCE DES ENFANTS ACCUEILLIS À SERRES-CASTET

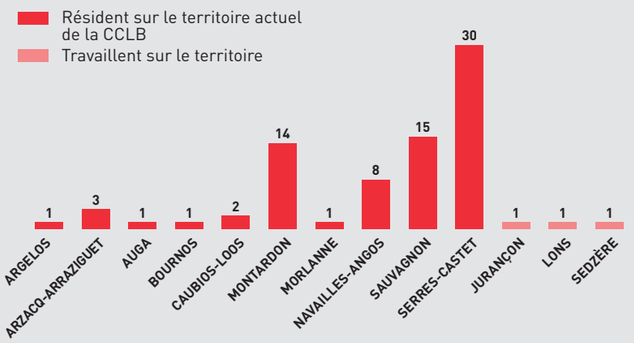

RÉPARTITION DES RECETTES

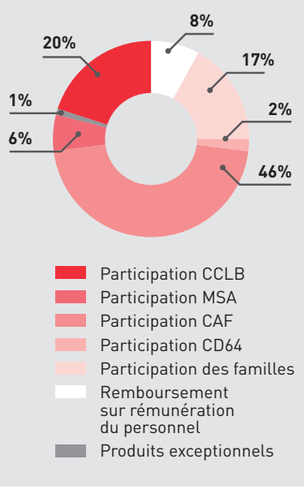

Crèche **à Garlin**

LA STRUCTURE

- **Nombre de places** : 20
- **Nombre d'enfants accueillis en 2018** : 48
- **Taux d'occupation** (heures facturées) : 76,20 %
- **Taux d'occupation** (heures réalisées) : 67,84 %
- **Taux de facturation** : 112,32 %

Les participations familiales, tous régimes confondus, s'élèvent à 52 429,26 € soit un tarif horaire moyen de 1,48 €.

NOMBRE D'AGENTS

7 soit 6,85 ETP.

L'équipe est composée de :
1 directrice Éducatrice de Jeunes Enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 3 CAP Petite Enfance, 1 agent technique (préparation des repas et entretien des locaux).

BUDGET

Dépenses : 303 459,48 €
Recettes : 299 713 €
Reste à charge pour la CCLB : 3 746,48 €

Les activités quotidiennes sont tournées vers les jeux, la lecture de livres, les activités manuelles (peinture, pâte à modeler, dessin...), la musique... Des animations sont proposées pour les anniversaires et les fêtes (Noël, galette, carnaval, œufs de Pâques...) et des partenariats ont été mis en place pour offrir des activités ouvertes sur l'extérieur (ateliers à la médiathèque, séances de cinéma, visites de l'école maternelle, sortie à la ferme, rencontres intergénérationnelles, semaine du goût...).

RÉPARTITION DES RECETTES

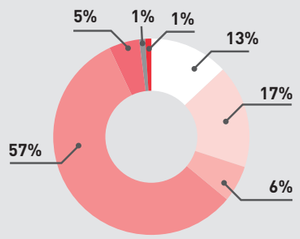

La Maison Intercommunale de la Petite Enfance qui abrite au rez-de-chaussée la crèche, accueille également au 1er étage du bâtiment le service Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que les services RAM et Ludothèque. La PMI est un service du Conseil Départemental chargé d'informer sur les questions de santé de la future maman, des nourrissons et des jeunes enfants, et s'occupe de l'agrément et la formation des familles d'accueil. Des consultations sont organisées tous les mois avec la sage-femme/puéricultrice pour accueillir les parents et les nourrissons.

COMMUNES DE RÉSIDENCE DES ENFANTS ACCUEILLIS À GARLIN

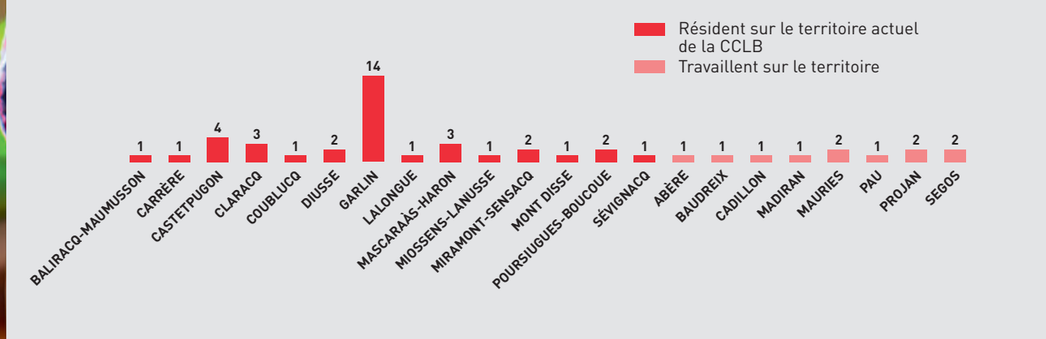

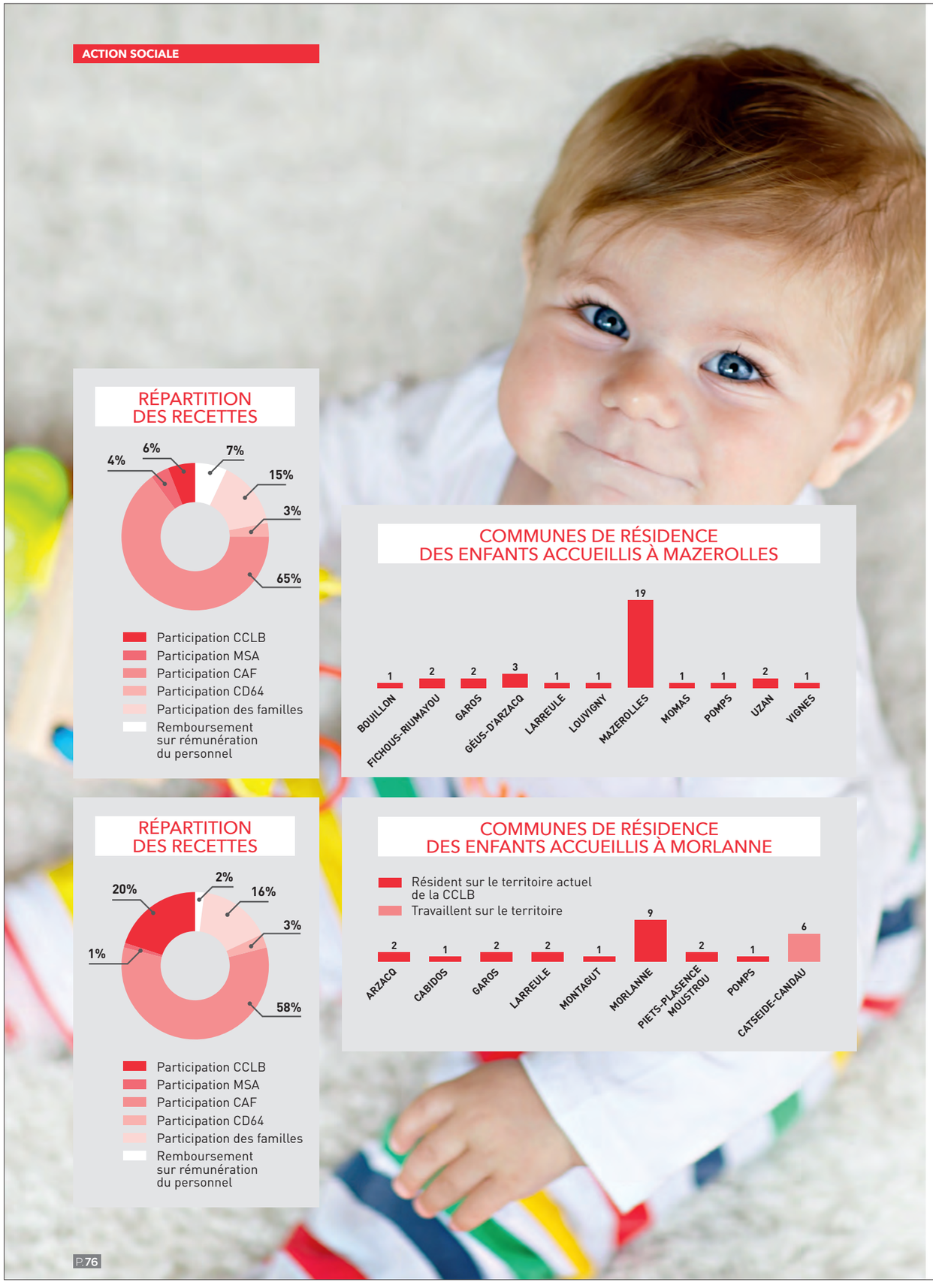

Crèches
à Mazerolles et Morlanne

CRÈCHE À MAZEROLLES

LA STRUCTURE

- **Nombre de places** : 15
- **Nombre d'enfants accueillis en 2018** : 34
- **Taux d'occupation** (heures facturées) : 70,01 %
- **Taux d'occupation** (heures réalisées) : 60,10 %
- **Taux de facturation** : 116,49 %

Les participations familiales, tous régimes confondus, s'élèvent à 31 550,05 € soit un tarif horaire moyen de 1,19 €.

NOMBRE D'AGENTS

7 soit 5,39 ETP.
L'équipe est composée de :
1 directrice Éducatrice de Jeunes Enfants, 1 Éducatrice de Jeunes Enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 2 CAP Petite Enfance, 1 agent d'entretien.

BUDGET

Dépenses : 212 967,68 €
Recettes : 199 639,88 €
Reste à charge pour la CCLB : 12 755,80 €

CRÈCHE À MORLANNE

LA STRUCTURE

- **Nombre de places** : 12
- **Nombre d'enfants accueillis en 2018** : 26
- **Taux d'occupation** (heures facturées) : 81,31 %
- **Taux d'occupation** (heures réalisées) : 68,40 %
- **Taux de facturation** : 118,86 %

Comme c'est le cas depuis son ouverture en 2009, l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) de Morlanne accueille très majoritairement des enfants à temps partiel, conformément aux besoins des parents.
La prédominance des contrats à temps partiel est contraignante en termes d'organisation mais elle permet d'optimiser les taux d'occupation grâce à la proposition régulière de journées supplémentaires d'accueil, qui viennent palier aux baisses d'effectifs lors des vacances scolaires, absences non prévues et maladies. Ainsi chaque mois les familles sont informées des places disponibles et peuvent les réserver pour leur enfant (en supplément du contrat initial). Les participations familiales tous régimes confondus s'élèvent à 31 465,51 € soit un tarif horaire moyen de 1,27 €.

NOMBRES D'AGENTS

7 soit 4,94 ETP.
L'équipe est composée de :
1 directrice puéricultrice Éducatrice de Jeunes Enfants, 1 Éducatrice de Jeunes Enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 2 CAP Petite Enfance, 1 agent d'entretien.

BUDGET

Dépenses : 200 273,13 €
Recettes : 159 390,48 €
Reste à charge pour la CCLB : 40 882,68 €

Les postes de directrice et d'agent d'entretien sont mutualisés sur les 2 crèches.

Crèches **à Thèze, Doumy et Sévignacq**

CRÈCHE À THÈZE

LA STRUCTURE
- **Nombre de places** : 24
- **Nombre d'enfants accueillis en 2018** : 49
- **Taux d'occupation** (heures facturées) : 72,93 %
- **Taux d'occupation** (heures réalisées) : 66,21 %
- **Taux de facturation** : 110,01 %

Les participations familiales, tous régimes confondus, s'élèvent à 72 238,65 € soit un tarif horaire moyen de 1,62 €.

NOMBRE D'AGENTS
9 soit 8,48 ETP.
L'équipe est composée de :
1 directrice puéricultrice, 1 Éducatrice de Jeunes Enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 4 CAP Petite Enfance, 1 agent polyvalent(cuisine et lingerie).

BUDGET
Dépenses : 345 589,90 €
Recettes : 280 380,17 €
Reste à charge pour la CCLB : 65 209,17 €

RÉPARTITION DES RECETTES

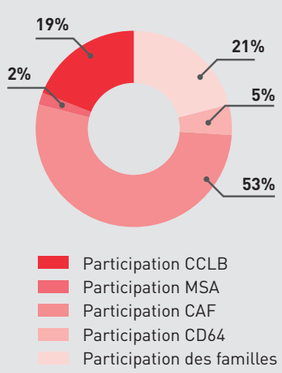

CRÈCHE À DOUMY

LA STRUCTURE
- **Nombre de places** : 12
- **Nombre d'enfants accueillis en 2018** : 26
- **Taux d'occupation** (heures facturées) : 75,67 %
- **Taux d'occupation** (heures réalisées) : 62,25 %
- **Taux de facturation** : 121,55 %

Les participations familiales, tous régimes confondus, s'élèvent à 36 869,86 € soit un tarif horaire moyen de 1,59 €.

NOMBRE D'AGENTS
5 soit 4,68 ETP.
L'équipe est composée de :
1 directrice Éducatrice de Jeunes Enfants, 1 auxiliaire de puériculture, 3 CAP Petite Enfance.

BUDGET
Dépenses : 228 573,02 €
Recettes : 176 656,92 €
Reste à charge pour la CCLB : 51 916,10 €

RÉPARTITION DES RECETTES

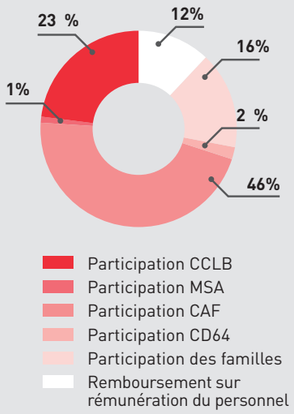

CRÈCHE À SÉVIGNACQ

LA STRUCTURE
- **Nombre de places** : 12
- **Nombre d'enfants accueillis en 2018** : 23
- **Taux d'occupation** (heures facturées) : 70,59 %
- **Taux d'occupation** (heures réalisées) : 61,96 %
- **Taux de facturation** : 113,93 %

Les participations familiales, tous régimes confondus, s'élèvent à 38 244,77 € soit un tarif horaire moyen de 1,77 €.

NOMBRE D'AGENTS
5 soit 4,72 ETP.
L'équipe est composée de :
1 directrice Éducatrice de Jeunes Enfants, 1 auxiliaire de puériculture, 3 CAP Petite Enfance.

BUDGET
Dépenses : 194 064,06 €
Recettes : 155 712,48 €
Reste à charge pour la CCLB : 38 351,58 €

RÉPARTITION DES RECETTES

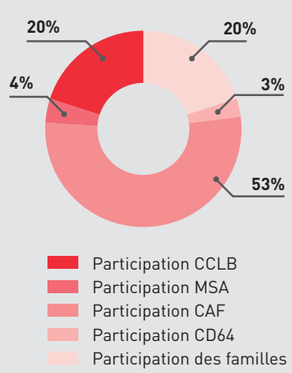

COMMUNES DE RÉSIDENCE DES ENFANTS ACCUEILLIS À THÈZE

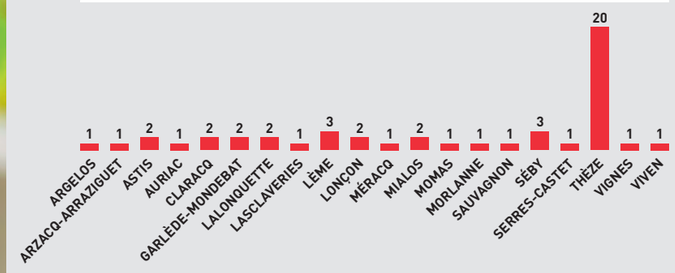

COMMUNES DE RÉSIDENCE DES ENFANTS ACCUEILLIS À DOUMY

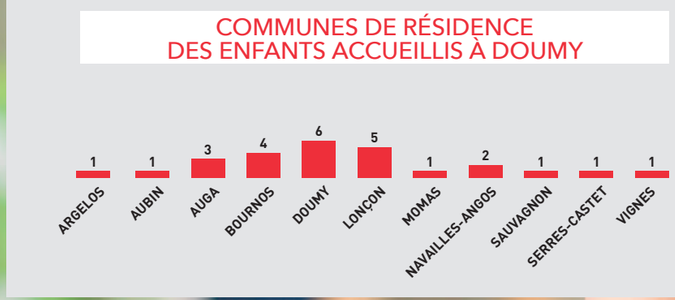

COMMUNES DE RÉSIDENCE DES ENFANTS ACCUEILLIS À SÉVIGNACQ

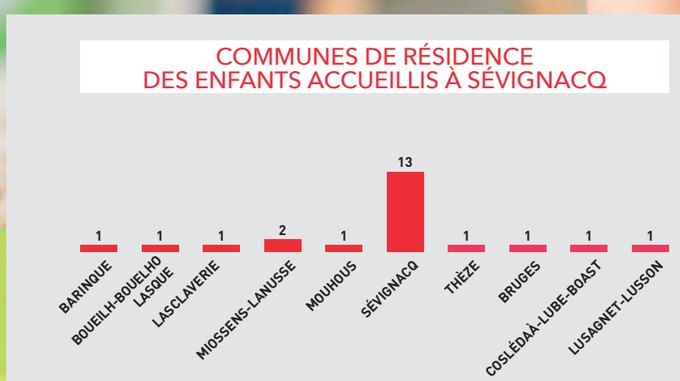

RAM
des Luys en Béarn

En janvier 2018, la Communauté de communes des Luys en Béarn a repris en gestion directe le Relais Assistants Maternels situé à Arzacq-Arraziguet et la Ludothèque située à Thèze, auparavant gérés par l'Association Agathe. Ces structures ont intégré le Pôle Petite Enfance de la CCLB.
Dès janvier 2018, la création de poste de coordinatrice RAM et Ludothèque (24h/hebdo) a été effective. Madame Céline DESCAT occupe cette fonction sous la responsabilité de la Directrice du Pôle Petite Enfance.
Une période transitoire va laisser place à une orientation nouvelle durant l'année 2018/2019 concernant les RAM. Il est envisagé la création d'une seule entité : RAM des Luys en Béarn avec 2 antennes : l'une à Serres-Castet et l'autre à Arzacq. Le rapprochement entre les 2 RAM du territoire est déjà mis en œuvre depuis 2017 : des réunions de travail et de réflexion se sont déroulées durant cette année afin de partager des projets, de mutualiser des moyens et d'harmoniser les pratiques quand cela était possible. Il est à noter que les publics sont différents d'une antenne à l'autre (secteur rural et secteur périurbain) ce qui implique parfois des besoins différents.

ANTENNE À SERRES-CASTET

NOMBRE D'AGENTS
2 soit 1,5 ETP.
L'équipe est composée de 2 Éducatrices de Jeunes Enfants + mutualisation de la secrétaire avec la crèche et intervention de la psychologue de la crèche à hauteur de 3h/mois.

COMMUNES DÉPENDANT DE CETTE ANTENNE
Caubios, Momas, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet.

BILAN DE L'ANNÉE
186 familles, en recherche d'un accueil chez une assistante maternelle, ont sollicité le RAM en 2018.
70 d'entre elles ont été reçues en entretien individuel.
En 2018, on comptait 92 assistantes maternelles agréées sur les communes de Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet.

Les ateliers d'éveil
50 assistantes maternelles et 145 enfants différents ont fréquenté les ateliers d'éveil. Les ateliers d'éveil se déroulent sur 2 séances par matinée, une de 9h à 10h30 et l'autre de 10h30 à 12h, à raison de 3 fois par semaine (les mardis, jeudis et vendredis). Les assistantes maternelles sont accueillies par 2 animatrices. 18 assistantes maternelles ont participé aux temps collectifs réservés aux professionnels.

BUDGET
Dépenses : 92 165,29 €
Recettes : 74 948,77 €
Reste à charge pour la CCLB :17 216,52 €

ANTENNE À ARZACQ-ARRAZIGUET

NOMBRE D'AGENTS
4 soit 2,41 ETP.
L'équipe est composée de 3 animatrices RAM (1 Éducatrice de Jeunes Enfants, 1 professeur des écoles, 1 CESF) et d'un agent chargé du secrétariat et de l'accueil.

COMMUNES DÉPENDANT DE CETTE ANTENNE
Les communes des ex Communautés de communes d'Arzacq-Arraziguet, Garlin et Thèze.

BILAN DE L'ANNÉE
173 familles, en recherche d'un accueil chez une assistante maternelle, ont sollicité le RAM en 2018.
75 d'entre elles ont été reçues en entretien individuel.
En 2018, on comptait 97 assistantes maternelles agréées sur le territoire d'intervention du RAM dont 85 en activité.

Les ateliers d'éveil
9 ateliers d'éveil ont été organisés chaque semaine sur 4 lieux différents (Arzacq-Arraziguet, Garlin, Thèze et Mazerolles). Ces ateliers ont pour objectif de favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant par le biais de temps partagés d'activités, adaptés à leur âge, mais également par temps de jeux libres entre enfants. Le RAM propose aussi aux assistantes maternelles des activités régulières (bibliothèque de Thèze, ateliers motricité), des activités ponctuelles (journées départementales des familles, Festival de la Petite Enfance, cirque...) ainsi que des conférences et temps de rencontre.

Les atelier enfants/parents
À l'issue des bilans 2017, le nombre de parents participant aux ateliers d'éveil devenait important, il a donc été décidé de créer un atelier enfants/parents.
Cet atelier qui accueille des enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, assistant familial...), se déroule une fois par semaine en période scolaire le vendredi matin. Cet atelier est anonyme, gratuit et sans inscription. C'est un lieu de soutien à la parentalité, d'écoute, de paroles, de lien avec d'autres parents ou avec les accueillantes. C'est également un lieu de socialisation adapté aux tout-petits.
Jusqu'en juillet 2018, une seule accueillante était présente sur cet atelier, puis au vu de la fréquentation une deuxième accueillante a rejoint l'atelier enfants/parents à compter du mois de septembre.

BUDGET
Dépenses : 99 871,95 €
Recettes : 90 201,52 €
Reste à charge pour la CCLB : 9 670,43 €

RÉPARTITION DES RECETTES À SERRES-CASTET

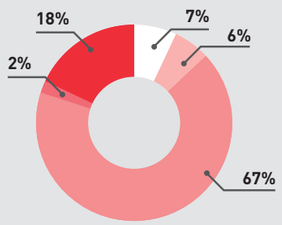

RÉPARTITION DES RECETTES À ARZACQ-ARRAZIGUET

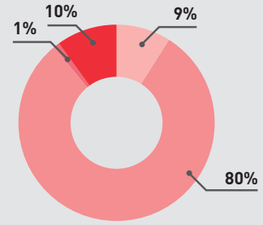

La Ludothèque

La Ludothèque Agathe est un lieu ouvert à de nombreux publics (parents, assistantes maternelles, enfants, écoles, crèches, centres de loisirs...). La Ludothèque propose du jeu sur place, du prêt, des animations, du conseil dans ses propres locaux mais également à l'extérieur. Elle constitue un lieu « ressources » pour les parents et les professionnels.
En favorisant le jeu, elle aide les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux.
Mais la Ludothèque n'est pas qu'un lieu de prêt et de jeu, elle favorise aussi l'expérimentation, la socialisation, l'éducation.
La structure n'hésite pas à s'adapter aux demandes des adhérents, des autres services de la CCLB et des collectivités du secteur d'intervention.
Trois à cinq communes du territoire des Luys en Béarn ont accueilli le service Ludothèque en proposant des lieux de jeux aux adhérents à Arzacq-Arraziguet, Garlin, Thèze, Mazerolles et Morlanne. Chaque lieu est aménagé d'espaces de jeux différents afin que chacun y trouve sa place.
Pour les vacances, des animations plus spécifiques sont proposées sur tout le territoire ainsi que des temps d'ouvertures supplémentaires.
Aujourd'hui, la Ludothèque compte plus de 2500 jeux en prêt sans compter les modules, les jeux surdimensionnés, les malles anniversaire, etc. Le remplacement et les nouveautés représentent environ une centaine de jeux chaque année.

En décembre 2018, on comptabilise 143 adhésions à la Ludothèque dont 105 familles et 38 assistantes maternelles.

BUDGET
Dépenses : 86089,15€
Recettes : 66448,36€
Reste à charge pour la CCLB : 19640,79€

RÉPARTITION DES RECETTES

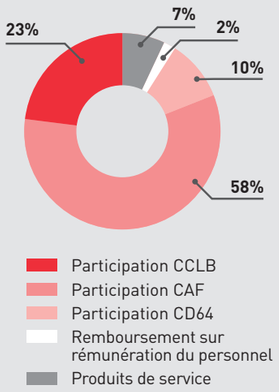

ACTION SOCIALE

SANTÉ ET PERSONNES AGÉES

JEAN-JACQUES CERISERE
6e Vice-président

Commission Personnes Âgées et Santé

PERSONNES ÂGÉES

En 2018, la Communauté de communes des Luys en Béarn a harmonisé sa politique de soutien aux acteurs des services d'aide à domicile et de portage de repas.

Ainsi, elle contribue à hauteur de :

- 0,75 € par habitant et par an pour les services d'aide à domicile, soit 20 928 € (sur la base de 27 904 habitants), l'enveloppe constituée étant ensuite répartie entre les structures concernées au prorata du nombre d'heures réalisées ;

- 1 € par repas livré à domicile sur l'une des 66 communes du territoire de la Communauté de communes.

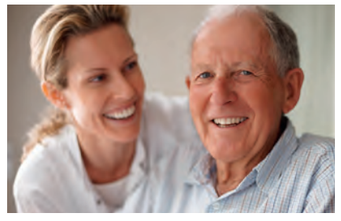

LES SUBVENTIONS APPORTÉES EN 2018

PORTAGE DE REPAS	CA 2018
CCAS GARLIN	5 676 €
ARRIBET ARZACQ-ARRAZIGUET	10 000 €
ADMR THÈZE	9 465 €
TOTAL	25 141 €

SERVICE AIDE A DOMICILE	CA 2018
ADMR THÈZE	5 422,28 €
ADMR LUY ET GABAS	1 864,72 €
ADMR LESCAR	1 067,16 €
ADMR GARLIN	673,78 €
ADMR ARZACQ-ARRAZIGUET	6 590,10 €
CCAS GARLIN	1 733,96 €
TOTAL	17 352,00 €

AUTRES SERVICES	CA 2018
ARRIBET ARZACQ-ARRAZIGUET lien social	12 000 €
ASSOCIATION PAP 15 Accueil de jour à Sévignacq	12 000 €
NAVAILLES-ANGOS Location du Secours Catholique	3 120 €
TOTAL	27 120 €

D'autre part, la Communauté de communes des Luys en Béarn est propriétaire de 4 bâtiments dédiés à des structures d'accueil des personnes âgées :

- l'accueil de jour à Sévignacq, géré par le PAP15, accueille en journée des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, permettant aux familles de disposer de périodes de répit ;

- la maison de retraite intercommunale à Sauvagnon, géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.), propose 70 chambres individuelles et un accueil de jour pour 6 personnes ;

- la MARPA à Thèze, gérée par le PAP15, est un établissement non médicalisé qui accueille une vingtaine de personnes en relative autonomie dans de petits logements adaptés ;

- l'Estanquet à Arzacq-Arraziguet accueille l'ARRIBET (service Lien Social et SSIAD, la Croix rouge et le Secours Catholique).

SANTÉ

Les actions relatives à la santé de la Communauté de communes des Luys en Béarn concernent :

- la gestion et l'entretien des maisons médicales et de santé existantes à Arzacq-Arraziguet, Garlin et Mazerolles,
- l'aide à l'installation et au maintien des professionnels de santé dans les zones identifiées comme fragiles par l'Agence Régionale de Santé,
- le Contrat Local de Santé,
- l'hébergement sur Thèze du service Hospitalisation À Domicile (HAD).

La Maison de Santé Pluridisciplinaire **à Garlin**

L'année 2018 a été consacrée au recrutement de médecins généralistes pour la MSP, avec seulement deux médecins présents fin 2017 et la nécessité d'en avoir quatre. Au printemps 2018, une jeune médecin s'est installée comme adjointe du médecin référent de la MSP, compensant le départ de l'autre médecin en août. En fin d'année, deux autres médecins ont confirmé leur installation, l'un en janvier 2019, l'autre en 2020 à la fin de ses études. Pour cela, la Communauté de communes a accompagné ces professionnels dans leurs démarches administratives, l'obtention d'aides, l'équipement matériel, informatique et médical. Ces installations ont été facilitées par le travail mené au sein du collectif « Présence médicale 64 » avec le Conseil Départemental, le Conseil de l'Ordre, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé, les syndicats de jeunes médecins et d'internes notamment.
De plus, en 2018 de nouveaux spécialistes ont installé une permanence au sein de la MSP : une sage-femme libérale ainsi que des praticiens de la clinique Princess (diététique, endocrinologie-diabétologie).
Ces arrivées permettent à la MSP d'offrir à la population un panel large de professionnels de santé : médecins, infirmières libérales, Service de Soins Infirmiers À Domicile, psychologue, pédicure-podologue, ostéopathe, sage-femme, diététicienne, endocrinologue.

La Maison Médico-sociale **à Arzacq-Arraziguet**

La Maison Médico-sociale à Arzacq-Arraziguet a été créée en 2007 par la Communauté de communes pour regrouper les professionnels de santé du secteur. Ce bâtiment regroupe aujourd'hui les médecins généralistes, le cabinet infirmier, une pédicure-podologue et une orthophoniste. Une extension a été réalisée en 2016 et a permis d'étoffer l'offre de soins existante avec des spécialités variées : deux sages-femmes, une ostéopathe et une psychologue. Afin d'anticiper le départ à la retraite dans les 2 ans des médecins généralistes présents, la Communauté de commune a confié une mission de prospection à deux sociétés spécialisées.

Le Centre Médico-commercial **à Mazerolles**

Le Centre Médico-commercial à Mazerolles, créé en 2005 par la Communauté de communes, accueille au sein d'un même ensemble des commerces et des services de santé dont un cabinet médical (4 médecins généralistes), une pharmacie, un cabinet dentaire, un cabinet de kinésithérapie et un podologue.
Des discussions ont été lancées avec les professionnels de santé afin d'étudier les possibilités d'extension de leurs locaux.

Le Contrat local **de Santé**

Suite à la proposition en 2017 de l'Agence Régionale de Santé, la CCLB a décidé de mettre en place un Contrat Local de Santé (CLS) avec les Communautés de communes Nord-Est-Béarn et Pays de Nay sur le « territoire de proximité santé Est-Béarn » qui regroupe 168 communes et 90 000 habitants.
L'objectif de ce contrat est de mener des actions permettant d'améliorer la santé au sens large en jouant sur de nombreux facteurs : cadre de vie, eau, air, logement, activité physique, alimentation... Il ne s'agit donc pas de travailler uniquement sur l'offre de soins mais aussi et surtout sur la prévention, l'autonomie et l'environnement.
En 2018, un diagnostic santé de ce territoire a été réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (disponible en ligne sur www.cclb64.fr/sante) pour servir de base à la réflexion des acteurs locaux sur les actions à mener.
Enfin, une coordonnatrice a été recrutée par la CCLB pour le compte des 3 territoires du CLS. Sa mission première est de coordonner les usagers, les élus, les professionnels de santé et les instances afin de définir un projet commun et un programme d'actions. Ensuite, elle sera chargée de la mise en place de ces actions, soit directement, soit en accompagnant les acteurs locaux.

Hospitalisation **à Domicile**

La Communauté de communes accueille dans ses locaux du Château Fanget à Thèze un service d'Hospitalisation À Domicile (HAD). Cette antenne de l'hôpital d'Orthez couvre les secteurs de Lembeye, Garlin, Arzacq-Arraziguet, Thèze et une partie de Lescar.
L'HAD permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement. Elle concerne des patients de tous âges (sauf nourrissons) et permet d'assurer à domicile des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés.

08

SPORT

JEAN BARUS

13e Vice-président

Commission Sport

-

Relation avec les clubs

-

Piscines

-

Soutien à l'investissement sportif

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les arènes **du Soubestre**

Inauguré en 2006, cet équipement a accueilli en 2018 de nombreuses manifestations sportives et taurines : novillada, compétition de judo, finales des Jeux Béarnais, courses landaises, etc.
Des cours d'éducation physique et sportive du collège à Arzacq-Arraziguet sont dispensés quotidiennement.
Plusieurs associations sportives utilisent les Arènes pour leurs entraînements et certaines compétitions.
Les Arènes du Soubestre ont été utilisées en moyenne 32h / semaine en période scolaire.

Les Terrains **multisports**

Au 1er Janvier 2018, la Communauté de communes a réalisé plusieurs terrains multisports sur les communes d'Astis, Carrère, Doumy, Lème, Montardon, Navailles Angos, Sauvagnon, Serres-Castet et Thèze.

Le programme d'investissement prévu sur les communes d'Aubin, Auriac et Sévignacq en 2017 a été reporté en 2018 afin de bénéficier d'un financement DETR.

LES PISCINES

LA GESTION

La gestion des piscines est assumée par la Communauté de communes :
- Entretien des locaux,
- Maintenance des installations,
- Recrutement et gestion, du personnel de surveillance,
- Recrutement et gestion, du personnel (caisse et buvette),
- Gestion administrative et financière de l'équipement.

LES TARIFS

La commission Sport, Relation avec les clubs, Piscines, Soutien à l'Investissement en date du 26 avril 2018 a proposé de maintenir les tarifs de 2017. Le 3 mai 2018, le conseil communautaire a approuvé les tarifs ci-dessous (Délibération N°63/2018).

Droit d'entrée aux espaces nautiques

- Au dessous de 6 ans : **gratuit**
- Entrée enfant (de 6 ans à 17 ans révolus) : **2,00 €**
- Entrée adulte du territoire : Arzacq-Arraziguet/Garlin **3,00 €** Serres-Castet **3,50 €**
- Entrée matinée adultes et enfants : **1,00 €**
- Entrée étudiants et demandeurs d'emploi : **2,00 €**
- Abonnement enfant (10 entrées) : **15,00 €**
- Abonnement adultes (10 entrées) : Arzacq-Arraziguet/Garlin **25,00 €** Serres-Castet **30,00 €**
- Entrée adultes hors territoire : Arzacq-Arraziguet/Garlin **3,50 €** Serres-Castet **4,50 €**
- Abonnement adulte hors territoire : Arzacq-Arraziguet/Garlin **30,00 €** Serres-Castet **40,00 €**

Périodes d'ouverture

- Arzacq-Arraziguet : du 14 mai au 12 octobre
- Garlin : du 14 mai au 2 septembre
- Serres-Castet : du 14 mai au 12 octobre

LES UTILISATEURS

Les écoles primaires du territoire (26) et hors territoire (10), les collèges d'Arzacq-Arraziguet, de Garlin et de Serres-Castet, les centres de loisirs (du territoire et hors territoire), le Cercle des nageurs garlinois (Club de natation), l'Amicale Laïque de Serres-Castet (Club de natation), le Pau Triathlon Club, le Syndicat des écoles de la Région de Garlin pour l'ALSH, le Centre d'Incendie et de Secours de Garlin et tout publicont utilisé ces espaces nautiques cette saison 2018.

FRÉQUENTATION

	ARZACQ ARRAZIGUET	GARLIN	SERRES CASTET
Au-dessous de 6 ans	**350**	**9**	**1 531**
Entrées enfant (6 à 17 ans révolus)	**629**	**653**	**3 191**
Entrées adultes du territoire	**730**	**323**	**1 637**
Entrées matinée adultes et enfants	**463**	**262**	**602**
Entrées étudiants et demandeurs d'emploi	**0**	**14**	**603**
Entrées Abonnements	**563**	**405**	**1 110**
Entrées adultes hors territoire	**8**	**2**	**1 834**
Centres de Loisirs ou Associations	**472**	**272**	**300**
TOTAL	**3 215**	**1 940**	**10 808**
Fréquentation 2015	**-**	**2 330**	**9 465**
Fréquentation 2016	**-**	**2 500**	**9 976**
Fréquentation 2017	**2 044**	**1 873**	**7 327**
Fréquentation 2018	**3 215**	**1 940**	**10 808**

Les bassins d'Arzacq-Arraziguet n'ont pas fonctionné en 2015 et 2016.

MOYENS HUMAINS

Mode de surveillance	ARZACQ ARRAZIGUET	GARLIN	SERRES CASTET
Public	**2 MNS ou 1MNS +1 BNSSA**	**1MNS**	**1 MNS + 1 BNSSA ou 2 MNS**
Scolaires	**1MNS**	**1MNS**	**3 MNS** (Mai-Juin) **3 MNS** (Sept-Oct)

BILAN FINANCIER

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	ARZACQ ARRAZIGUET	GARLIN	SERRES CASTET
Charges gestion courante	**56 122,34 €**	**20 230,86 €**	**51 353,32 €**
Produits traitement	**1 405,66 €**	**2 403,17 €**	**7 554,87 €**
Fournitures (entretien, etc.)	**954,20 €**	**683,68 €**	**945,55 €**
Contrats prestations services	**7 686,33 €**	**4 780,32 €**	**10 061,22 €**
Entretien Bâtiments	**497,33 €**	**1 112,44 €**	**5 012,00 €**
Maintenance	**2 543,42 €**	**1 181,71 €**	**2 123,64 €**
Frais divers	**268,30 €**	**336,87 €**	**1 932,11 €**
Frais de personnel	**18 864,33 €**	**21 292,17 €**	**30 759,42 €**
TOTAL	**88 381,91 €**	**52 021,22 €**	**109 746,13 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	ARZACQ ARRAZIGUET	GARLIN	SERRES CASTET
Entrées piscine	**5 590,00 €**	**3 896,00 €**	**19 291,50 €**
Buvette	**254,50 €**	**405,40 €**	**3 130,50 €**
Participation CD 64*	**1 840,00 €**	**1 380,00 €**	**3 220,00 €**
TOTAL	**7 684,50 €**	**5 681,40 €**	**25 642,00 €**

** utilisation des installations*

Reste à charge de la CCLB	**80 697,41 €**	**46 339,82 €**	**84 104,13 €**

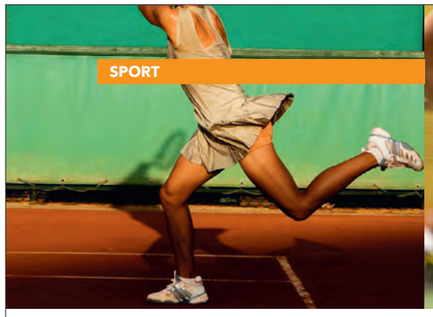

Les fonds de concours **pour les équipements sportifs communaux**

La Commission Sport, Relations avec les clubs, Piscine et Soutien à l'investissement sportif a procédé lors de la réunion du 6 septembre 2018 aux arbitrages pour la répartition des fonds de concours. Cette répartition est conforme au règlement de mise en œuvre des fonds de concours réservés aux opérations d'investissement communales concernant la thématique Sport.

L'arbitrage a ensuite été présenté aux membres du bureau communautaire en date du 10 septembre dernier. Au titre de l'année 2018, l'enveloppe correspondante est d'un montant de 100 000 €.

Les dossiers présentés par les communes d'Arzacq-Arraziguet, Aubin, Bouillon, Bournos, Lalonquette, Mazerolles, Serres-Castet et Taron ont été retenus pour les montants prévisionnels et maximum suivants :

COMMUNE	NOM DE L'OPÉRATION	MONTANT ESTIMATIF H.T.	FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉ
Arzacq-Arraziguet	Mise aux normes de l'éclairage du stade de rugby	8 519,40 €	**2 981,79 €**
Aubin	Extension et mise aux normes d'une salle d'escalade	366 900,00 €	**19 639,87 €**
Bouillon	Réhabilitation du système de douches de la salle polyvalente	4 409,74 €	**1 543,41 €**
Bournos	Création et aménagement d'un abri spectateurs du stade de football	27 483,49 €	**9 619,22 €**
Lalonquette	Achat et installation de deux panneaux de basket suspendus	11 295,48 €	**3 953,42 €**
Mazerolles	Mise aux normes de la salle des sports et de son isolation thermique et phonique	179 479,50 €	**15 200,88 €**
Serres-Castet	Rénovation des vestiaires et sanitaires de la salle polyvalente	439 031,58 €	**25 000,00 €**
Taron-Sadirac-Viellenave	Rénovation de la salle polyvalente et mise en accessibilité du stade et vestiaires de football	300 356,00 €	**15 008,90 €**

Les subventions **aux clubs de sport**

Le 17 mai 2018, les membres de la commission Sport, Relation avec les Clubs, Piscines, Soutien à l'Investissement ont rencontré les 20 clubs de sports soutenus par la Communauté.

Le principe d'application des critères qui a été mis en place en 2017 a été réaffirmé pour 2018 avec une modalité supplémentaire :

- Application d'un abattement en fonction du territoire d'origine du club.
  Territoire des Luys : 11,35 %
  Territoire de l'ex CCCA et CCCG : 45 %

Le conseil communautaire par délibération en date du 11 juin 2018 a approuvé les attributions suivantes pour un montant total de 224 074,12 € (Délibération N° 118/2018).

CLUBS	MONTANT 2018
FC LUY DE BÉARN	28 551,12 €
SC TARON/ SÉVIGNACQ	15 204,93 €
ESBDG FOOTBALL	14 787,00 €
ENTENTE SPORTIVE VALLÉE DU LUY	2 935,60 €
FOOTBALL CONCHEZ DIUSSE	1 752,72 €
BASKET CLUB DU LUY DE BÉARN	21 984,33 €
BASKET NORD BÉARN	18 848,75 €
MALAUSSANNE MAZEROLLES BASKET SOUBESTRE	14 064,04 €
BASKET POMPS MORLANNE	2 739,47 €
AS PONT LONG	24 770,63 €
E.S.V.G	9 819,62 €
AVANT-GARDE THÈZE	7 693,98 €
RUGBY NORD BÉARN	6 800,24 €
TENNIS CLUB LUY DE BÉARN	17 732,06 €
TENNIS CLUB MAZEROLLES	4 437,04 €
ALERTE ARZACQUOISE SECTION TENNIS	5 135,99 €
LES MONTAGNARDS AUBINOIS	11 017,34 €
VOLLEY CLUB DU LUY DE BÉARN	8 298,44 €
ESBDG VOLLEY BALL	8 761,54 €
GARLIN HANDBALL	2 747,90 €

Journée **Nelson Paillou**

La Communauté de communes a organisé à Arzacq-Arraziguet la Journée Nelson Paillou-Sport le 21 septembre 2018.

Cette manifestation sportive est orchestrée par le Centre Départemental Nelson Paillou, en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, la DDCS64 et les collectivités concernées.

L'objectif est de proposer aux familles du territoire un espace d'initiations et de découvertes sportives.

En 2018, 800 personnes sont venues participer à cette journée où près de 30 activités étaient proposées.

Réception **des sportifs**

La réception des sportifs s'est tenue le 14 juin 2018 au foyer rural à Arzacq-Arraziguet.

Des sacs de sport floqués ont été offerts aux sportifs et dirigeants méritants des 20 clubs soutenus par la Communauté de communes des Luys en Béarn.

Un trophée et un bon cadeau ont été remis aux équipes suivantes, mises à l'honneur :

- **E.S.V.G**
  Senior 1 :
  Champion du Béarn 1re série
- **Basket Club Luy en Béarn**
  Senior garçons :
  Montée en région
- **AS PONT LONG**
  Senior 1 :
  Vainqueur Challenge de l'espoir

Des jeunes de l'Entente portes du Béarn ont été mis à l'honneur pour clôturer la soirée pour leur victoire en finale de l'Orange rugby Challenge.

Manifestations **sportives**

Un montant de 8 935 € a été affecté sur le budget 2018 pour le soutien aux manifestations sportives du territoire.

LES MANIFESTATIONS SOUTENUES SUR LE TERRITOIRE SUR L'ANNÉE 2018

ASSOCIATION	MANIFESTATION	MONTANT 2018
SPRINTER CLUB SERRES-CASTET	Tour du Pays de Béarn	**4 000,00 €**
RANDONNEURS CYCLO THÈZIENS	Gentleman Course cycliste	**434,00 €**
LOS ESVAGATS	Parcours du cœur	**200,00 €**
SAUVAGNON 64	Trail de l'Épouvantrail	**1 100,00 €**
ESDBG	Course pédestre	**434,00 €**
AMICALE LAÏQUE	La Serroise	**300,00 €**
MONTARDON D'ACHILLE	La Montardonnaise	**200,00 €**
PASSION RUNNING	La Geussoise	**200,00 €**
COMITÉ DES FÊTES DE CLARACQ	A hum de Claracq	**200,00 €**
LE RÉVEIL SAUVAGNONNAIS	Les Foulées du Luy	**767,00 €**
AS LÈME	Course cycliste	**300,00 €**
LOS ESVAGATS	Rugby au cœur	**200,00 €**
COMITÉ DES FÊTES D'AYDIE	L'Aydienne	**200,00 €**
SAPEURS POMPIERS ARZACQ	Les Foulées du Soubestre 18	**200,00 €**

09. CULTURE

MURIEL BAREILLE

14e Vice-président

Commission
Éducation artistique
-
Animations culturelles

MARYSE GUEZOU

15e Vice-président

Commission
Château de Morlanne
-
Maison Belluix
-
Coordination lecture publique

MUSIQUE

Sur le territoire, L'enseignement musical est porté par trois écoles:
• l'École de Musique Intercommunale des Luys en Béarn située à Montardon (service en régie)
• l'École de musique associative EMUSICAA située à Arzacq-Arraziguet (soutenue par la CCLB)
• l'École de musique associative AEIM située à Garlin (soutenue par la CCLB)
L'objectif est de créer du lien entre ces trois entités et de favoriser les coopérations.

L'École de musique **des Luys en Béarn**

RENTRÉE 2018

Lors de la réunion de la commission culture en date du 26 septembre 2018 a été présenté un bilan de la rentrée 2018/ 2019 de notre École de Musique Intercommunale des Luys en Béarn. Notre école compte à la rentrée 2018 un effectif global de 398 élèves dont 103 adultes (18 en cursus instrumental, 84 en pratiques collectives vocales ou instrumentales). Les volumes horaires des cours hebdomadaires représentent 220 heures réparties en 142,5 heures d'enseignement instrumental, 39h50 de, formation musicale/chant choral enfants et éveil, 24 h de pratiques collectives vocales et instrumentales, 14 h affectées à des missions ponctuelles ou limitées dans le temps telles que les actions à destination des scolaires.

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

- Le groupe d'enseignants est composé de 22 professeurs (11 postes ETP) dont la Directrice, Mme Hélène BATBY.
- Le personnel administratif comprend une assistante de direction (25 h) et 1 agent d'accueil (14 h) qui assurent également des tâches de secrétariat.

LES STAGES ET SPECTACLES

Février
- Spectacle piano/danse en collaboration avec l'école de danse Mawela
- Participation aux journées des familles
- Concerts appart dans le cadre (classe de guitares)
- Concert musiques actuelles
- Atelier parents/enfants chant à danser et percussions
- Stage de blues et stage de cuivres sur 2 jours

Mars
- Chœurs à Garlin
- Rencontre Harmonies juniors à Navailles-Angos
- Rencontre guitares Réseau Béarn

Mai
- Concert lecture bibliothèque avec classes de flûtes traversières et violoncelles
- Restitution des classes de chants choral « Rigaudons »
- Concert des chœurs à Arudy

Juin
- Restitution conte musical ateliers chant choral « Gaillard et le diable »
- Ensemble de musiques actuelles et blues
- Concert Ensemble de musiques anciennes et traditionnelles
- Spectacle « Neverland » Michael Jackson aux Arènes d'Arzacq-Arraziguet
- Fête de l'École de musique avec toutes les classes d'instruments et d'ensembles.
- Conte musical « La lune a disparu » classe de cordes

Octobre
- Série de concerts musiques anglaises et américaines

Décembre
- Orchestre d'harmonie et ensemble percussions, ensemble blues au marché de Noël de Montardon.
- Concert de Noël au profit du téléthon par les Chœurs d'enfants, orchestres d'harmonie et divers ensembles.
- Concert de guitare de Noël à Caubios-Loos.

LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Que ce soit dans le cadre du Réseau d'établissements d'enseignements artistiques piloté par le Conseil départemental ou à l'occasion de projets spécifiques, l'École de musique développe des partenariats visant à enrichir l'offre pédagogique et à contribuer à l'animation culturelle du territoire. À titre d'exemples :
- Partenariat avec l'Harmonie paloise, les chœurs Arioso et aimer chanter ;
- Partenariat avec les autres écoles du territoire EMusicaa Arzacq et AIEM Garlin ;
- Partenariat avec le Festival international de musique de chambre de Thèze ;
- Partenariat avec l'école de Danse Mawela.

LES TARIFS 2018/2019

Lors de la réunion du conseil communautaire en date du 3 mai 2018 le conseil communautaire par délibération N°60/2018 a approuvé les tarifs 2018/2019 de l'École de musique.
Pour les élèves qui résident sur le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn a été voté un tarif soumis au quotient faminstauré

Tarifs enfants
- Éveil musical : entre 100 et 165 €
- Pratiques collectives (dont chœurs) : entre 100 et 160 €
- Cursus : instrument + FM (formation musicale) + pratique collective* : entre 195 et 416 €
- 2e instrument : entre 140 et 175 €
- Orchestre d'harmonie : entre 41 et 66 €

Tarifs adultes
- Pratiques collectives (dont chœurs) : entre 112 et 180 €
- Cursus : instrument + FM (formation musicale) + pratique collective* : entre 360 et 705 €
- Orchestre d'harmonie : entre 41 et 66 €

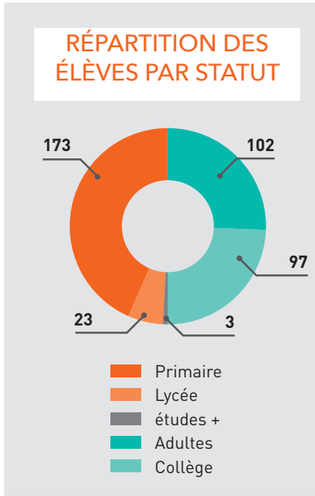

** Une dégressivité est acceptée pour les familles inscrivant plusieurs enfants sur le tarif des inscriptions (instrument et FM).*
- 2e enfant : -20 %
- 3e enfant : -30 %
- 4e enfant : -40 %

Pour les élèves qui résident à l'extérieur du territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn :

Tarifs enfants
- Éveil musical : 180 €
- Pratiques collectives (dont chœurs): 180 €
- Cursus : instrument + FM (formation musicale) + pratique collective* : 600 €
- Orchestre d'harmonie : 74 €

Tarifs adultes
- Pratiques collectives (dont chœurs) : 185 €
- Cursus : instrument + FM (formation musicale) + pratique collective* : 800 €
- Orchestre d'harmonie : 74 €

Pour les prêts d'instrument :
- Coût annuel de location d'instrument : 85 €

Stage technique vocale (prix par personne pour 11 séances) :
- Cours individuel 45' : 257 €
- Cours individuel 1 h : 344 €
- Cours 1 h pour 2 personnes : 172 €
- Cours 1 h 30 pour 3 personnes : 172 €

LES AMIS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Cette association accompagne l'activité du chœur et plus généralement celle de l'École de musique.

PATRIMOINE

De l'époque antique (avec le site et le musée gallo-romain de Claracq-Lalonquette) en passant par le moyen-âge (Château de Morlanne) le patrimoine n'est pas en reste. Entre ateliers pédagogiques et visites guidées, un véritable parcours culturel à destination des scolaires est à l'étude.

Musée **gallo-romain** à Claracq

Consacré à l'histoire de la villa de Lalonquette, il est le fruit de plusieurs décennies de recherches. Il permet de faire un véritable voyage dans le temps, en retraçant les 500 ans d'histoire du site. Au travers d'un parcours thématique, il présente l'histoire de cette habitation rurale qui a vu le jour et s'est développée du Ier au Ve siècle après J.-C.

L'année 2018 fut marquée par l'ouverture du site de la villa au public. Lancée depuis janvier 2015, la campagne de travaux de conservation et de valorisation des vestiges s'est terminée fin mai 2018 et permet de conforter le projet culturel en connectant le site originel à l'espace muséographique qui retrace et conserve son histoire.

LES CHIFFRES

En 2018, le musée fêtait sa 6e bougie et une nette progression de la fréquentation fut observée, soit pas moins de 3300 visiteurs qui ont pu découvrir les collections du musée et à partir du mois de juillet, le site antique de la villa de Lalonquette. Un bilan très positif pour le musée dont les actions proposées à destination des scolaires ont permis de comptabiliser 2099 enfants du territoire et des départements limitrophes, soit un peu plus de 60 % de la fréquentation globale, de la Grande Section de Maternelle au BTS.
Fidèle à son partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'équipe s'est vue renforcée au cours de l'année par un médiateur saisonnier étudiant en archéologie et un stagiaire de la filière culturelle.

LES CRÉATIONS

Des panneaux d'interprétation
Le site de la villa antique a été équipé de panneaux et classeurs d'interprétation permettant aux visiteurs de comprendre la déambulation générale au sein de l'établissement et l'usage des différentes pièces. Ces panneaux proposent entre autres une restitution en images de synthèse et des photographies des fouilles anciennes. Le site a été labellisé Tourisme & Handicap en cours d'année (accès PMR, plans en reliefs, braille, etc.).
Le site est ouvert librement et gratuitement durant toute l'année et des visites commentées sont proposées par l'équipe de médiation du musée. Il dispose d'un parking, d'une zone réservée aux vélos et de tables de pique-nique.

Un atelier « jeux antiques »
Comme chaque année, l'équipe a rajouté un nouvel atelier à la carte de l'offre pédagogique, permettant aux enfants de découvrir divers jeux gallo-romains, d'en apprendre les règles et de réaliser eux-mêmes leurs jetons, dés et autres billes. Les latroncules, loculus archimedius et autres marelles antiques n'ont plus de secret pour eux !

LES ÉVÉNEMENTS

Nuit des musées
En mai 2018, s'est déroulée pour la cinquième fois la Nuit Européenne des Musées à Claracq. Cet événement a été l'occasion pour le musée de mettre à l'honneur un personnage important dans l'histoire des découvertes du site : Jean Lauffray. Le désormais célèbre apéritif gallo-romain fut offert aux convives en début de soirée en préambule d'une visite complètement décalée du musée. La soirée s'est clôturée par la projection du film d'animation « Astérix et Obélix, le domaine des Dieux ».

Journées nationales de l'Archéologie
Comme chaque année, les Journées de l'Archéologie du mois de juin ont permis d'initier parents et enfants aux métiers de l'archéologie et de la recherche scientifique à travers l'observation des objets retrouvés sur la villa de Lalonquette. Plusieurs visites commentées ont été proposées à cette occasion.

Journées du Patrimoine
L'édition 2018 des Journées Européennes du Patrimoine s'est déroulée « hors les murs » en mettant en avant l'histoire des communes de Claracq et Lalonquette au moyen d'une visite « connectée ». En effet, une application pour smartphone développée dans l'année a permis aux visiteurs de bénéficier de commentaires et de galeries d'images tout au long du parcours. En bas, sur le site antique, un apéritif suivi d'une auberge espagnole ont été partagés avant de visiter la villa.

LE SENTIER PEDAGOGIQUE

Après l'ouverture de la villa au public, les agents du musée ont entamé un travail de recherche et de conception de bornes informatives en prévision de la valorisation du futur sentier pédagogique. Il permettra de connecter le musée au site par une marche « patrimoine » de deux kilomètres environ.

L'EXTENSION DU MUSÉE

Les premières réunions du comité de pilotage du projet d'extension de l'établissement se sont tenues en fin d'année, permettant de définir le cahier des charges et de proposer une première projection tenant compte de la création de nouvelles salles pédagogiques, de réserves archéologiques et d'un atelier de conception pour l'équipe, qui met un point d'honneur à concevoir « maison » ses outils de médiation.

Château **de Morlanne**

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT MODIFIÉE

La convention 2017-2020 signée le 22 décembre 2016 a été actualisée le 29 mars 2018 au regard des changements opérés au sein du schéma départemental du patrimoine et à la nécessité de régulariser les mises à disposition d'agents départementaux auprès de la Communauté de communes.
Concernant les attendus de la convention, des éclaircissements ont été apportés essentiellement vis-à-vis du schéma départemental du patrimoine qui met désormais l'accent sur l'attractivité des sites.
Sur l'engagement des parties, il a été proposé que la CCLB assure désormais l'entretien des espaces extérieurs dont l'élagage des arbres.
Concernant le personnel, il a été spécifié que le Département met à la disposition de la Communauté de communes 1 agent départemental à temps complet (MAD).
Par ailleurs, il a été convenu que le Département recrute, affecte et rémunère 3 agents contractuels : un à l'année et deux agents pour la période d'ouverture au public du château, d'avril à octobre. Ces agents contractuels assureront l'ouverture du site au public (accueil / visites guidées) et la gestion technique courante des bâtiments et jardins (petites réparations des bâtiments et des aménagements intérieurs, entretien des jardins et gardiennage). Le Département prend en charge leur rémunération.
En cas d'absence longue d'un des agents (CLM, CLD, maladie professionnelle, ...), le Département mettra tout en œuvre pour pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais.
En ce qui concerne la sécurité du site, il incombe désormais à la CCLB de former le personnel mis à disposition aux procédures de sécurité et de pourvoir aux équipements individuels de protection.
Concernant la promotion et la valorisation du site, il a été proposé d'ajouter un article spécifique qui précise que les actions menées en la matière par la CCLB devront l'être en coordination avec les services départementaux.
Les indicateurs d'activités et de résultat (article 5) ont été reprécisés.
L'article 6 « suivi de la convention » a été reformulé en nommant les élus des deux parties en premier lieu et en précisant la périodicité des réunions du COPIL à au moins une fois par an contre 2 dans l'actuelle convention.

L'offre de visite 2018

L'offre de visite du Château s'articule autour de cinq propositions :
- Visite libre : 5 €
- Visite guidée : 7 € (supplément de 2 €).
  Durée : 1 H environ.
  La visite guidée donne accès à la salle Beaux Arts.
- Visite libre des groupes : 3 €
- Visite guidée des groupes : 5 €
- Visite des scolaires : 5 € (une visite + un petit atelier).

LES GROUPES

Les groupes sont accueillis à partir de 10 personnes.
À moins de 20 personnes, il est possible de faire circuler l'ensemble du groupe dans les différentes salles d'exposition ainsi que les parties aériennes (19 personnes sont autorisées en instantané dans le donjon).
Les groupes de plus de 20 personnes nécessitent une prise en charge par deux guides qui alternent alors partie muséographique et parties historiques/aériennes. Lorsque un second guide n'est pas disponible, la coopération avec l'Office de Tourisme en Soubestre est alors recherchée pour proposer une visite guidée du village en compagnie d'un personnel de l'OT (visites grand format).

De nouvelles offres ont été mises en place dès janvier 2018 pour les groupes :

Visite libre
Les parties aériennes et les salles d'exposition (sauf la salle Beaux-arts) sont réservées.
Tarif : 3 €/personne (8 à 20 pers maximum). Gratuité accordée à l'accompagnateur du groupe et au chauffeur.

Visite guidée privilège
Le groupe bénéficie d'une visite particulière avec un guide pour découvrir et apprendre les 10 siècles d'Histoire du château. Un échange privilégié avec le guide est mis en avant hors des horaires d'ouverture au public : présentation générale dans la cour suivie d'une visite des salles d'exposition. Accès à la salle Beaux-arts.
Durée: 1 h 45.
Tarif : 5 €/ personne (8 à 20 pers maximum). Gratuité accordée à l'accompagnateur du groupe et au chauffeur.

Visite guidée « grand format » : découverte village et château de Morlanne
Il est proposé aux visiteurs de compléter la découverte du château avec une visite du village de Morlanne.
En partenariat avec l'Office de Tourisme en Soubestre.
Durée: 3 h (les deux visites comprises)
Tarif : Visite guidée du château : 3 €/ personne. Visite guidée du village : 3 €/ personne. Gratuité accordée à l'accompagnateur du groupe et au chauffeur.

La Collection

L'année 2018 est la première année de « pleine gestion » des collections au Château de Morlanne. En effet, les travaux d'aménagement muséographique se sont achevés en septembre 2017 (ouverture de la salle Beaux-arts) et l'aménagement des réserves a été finalisé (étiquetage, inventaire, localisation des objets) fin 2017 / début 2018. Parallèlement, la mise en activité d'un certain nombre de dispositifs en lien avec la préservation des collections s'est achevée durant l'été 2018 : lancement de la centrale de traitement d'air (CTA) dont le fonctionnement n'avait pas pu être testé pour cause de panne de moteur, complément de vidéo-surveillance avec l'installation de 2 caméras dans la salle Beaux-arts.

Animations 2018

Nouveauté 2018 : la Communauté de communes a impulsé la programmation de 7 spectacles en plein air les dimanches de juillet et août ainsi que deux semaines médiévales en plus des manifestations déjà installées telles que la chasse aux œufs de pâques ou le Feu d'artifice.
Au total 16 propositions culturelles ont égrené la saison 2018 dont quatre manifestations portées par des associations (Soirée Théâtre avec MTC, Fêtes patronales avec le Comité des fêtes, Banquet médiéval avec l'Office de Tourisme, festival Contes et art de la parole avec Morlanne sur la Place).

FRÉQUENTATION
avril-septembre 2018

TOTAL BILLETTERIE	**6 398 personnes**
TOTAL MANIFESTATIONS	**5 214 personnes**
TOTAL ESTIMATIF PARC ET JARDIN	**2 780 personnes**
TOTAL GÉNÉRAL	**14 392 personnes**

ANIMATIONS CULTURELLES

Propice au spectacle vivant, la période estivale s'appuie sur plusieurs événements comme le Festi'Luy, qui a mis les arts de la rue à l'honneur le 7 juillet à Garlin. Enfin Pinocchio, spectacle déambulatoire à la tombée de la nuit, s'est déroulé du 28 au 31 août au cœur de la commune d'Arzacq.

Festi'Luy 2018
un nouveau record d'affluence à Garlin

La 8e édition du festival intercommunal, itinérant et gratuit, s'est tenue le samedi 7 juillet 2018 à GARLIN.
C'était la première fois que le Festi'Luy se délocalisait aussi loin de ses bases historiques. La qualité de la programmation, un site particulièrement ombragé et l'implication des bénévoles ont pleinement participé au succès de cette journée familiale.
Ainsi plus de 2500 personnes ont assisté aux performances des artistes !

BUDGET : 38 000 €

Spectacle itinérant
Pinocchio pointe le bout de son nez
à Arzacq-Arraziguet

Pour la cinquième année consécutive, la Communauté de communes des Luys en Béarn a renouvelé sa confiance en la compagnie théâtrale ToutDroitJusqu'au-Matin pour créer un spectacle en extérieur, à la tombée du jour. Après les adaptations de « Peter Pan » et « Alice aux pays des merveilles », ce fut au tour de « Pinocchio » d'investir le village d'Arzacq-Arraziguet, entre le 28 et le 31 août .
Le succès rencontré sur Thèze l'an passé ne s'est pas démenti à Arzacq-Arraziguet puisque plus de 800 personnes ont pu redécouvrir l'histoire de ce « bout de bois qui revant de devenir un petit garçon »

BUDGET : 15 000 €

Offre **scolaire**

En 2018, forte de 2984 élèves évoluant en primaire, la CCLB propose une offre culturelle spécialement adaptée à ce public. Financièrement accessible, elle se compose :

- d'une séance de cinéma offerte par la CCLB à chaque élève durant le 3e trimestre pour découvrir le cinéma. En 2018, 1688 enfants ont pu se rendre aux séances assurées par le Cinéma à Garlin et le BATEL à Serres-Castet.
- d'un spectacle vivant à un prix financièrement accessible (3€). En 2018, 1385 enfants auront pu découvrir les joies du spectacle vivant et apprécier le talent des artistes.

BUDGET : 15 000 €

Spectacle **Neverland**

Le Spectacle Hommage à Michael Jackson s'est déroulé vendredi 29 juin, aux Arènes d'Arzacq. Près de 150 musiciens et chanteurs, enfants et adultes, originaires de l'ensemble du territoire se sont investis toute l'année pour proposer un spectacle de haute tenue. Professionnels et amateurs des 3 écoles de musique du territoire ont donc revisité les tubes du roi de la pop devant un public de 900 personnes.

Le Soutien **aux opérateurs culturels**

La CCLB a soutenu financièrement de nombreux équipements ou initiatives à caractère culturel tous domaines confondus : arts visuels (cinéma de Garlin, expositions à Tadousse-Ussau....), arts vivants (Morlanne sur la Place, Jazz in Conchez...), valorisation du patrimoine (Patrimoine et Poterie en Soubestre à Garos).

BUDGET : 51 250 €

Bibliothèques

Par convention, tout au long de l'année 2018, la Communauté de communes a financé rencontres d'auteurs, expositions et spectacles. Le but est d'installer des pratiques culturelles, des habitudes d'échange autour de la création littéraire, avec une volonté d'ouverture vers d'autres formes artistiques.

MANIFESTATION NATIONALE

Nuit de la lecture

- Vendredi 19 janvier à la bibliothèque de Mazerolles : ouverture exceptionnelle jusqu'à 19 h.
- Samedi 20 janvier à la bibliothèque d'Arzacq , à partir de 19 h : enquêtes, jeux, quiz, lectures.

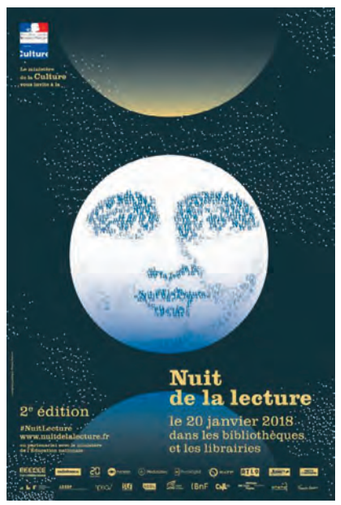

EXPOSITIONS

Bibliothèque d'Arzacq
Du 1er mars au 30 avril 2018
« La maison est en carton »
« La maison est en carton », maison d'édition tournée vers les créateurs du livre jeunesse a proposé un panorama d'illustrateurs de la littérature jeunesse. Exposition prêtée par la Bibliothèque Départementale des Pyrénées-Atlantiques.

Bibliothèque de Mazerolles
Du 16 mars au 13 avril 2018
« Jardin secret, jardins publics »
Une invitation à retrouver le chemin perdu ou oublié de cet espace si quotidiennement banal et pourtant toujours mystérieux. Exposition prêtée par la Bibliothèque Départementale des Pyrénées-Atlantiques.

Bibliothèques d'Arzacq, de Mazerolles et de Morlanne
Du 18 au 28 septembre 2018
« Cabanes à lire »
Création *Pestacles et Cie.*

6 cabanes extraordinaires autour des albums jeunesse ont été installées dans les 3 bibliothèques pendant deux semaines. Chaque cabane proposait un univers, un cocon, une ambiance, pour prendre le temps de la découverte.

Bibliothèque de Mazerolles
Du 12 octobre au 16 novembre 2018
« Au bout du conte »
Il s'agissait d'une exposition sur le pourquoi des contes, un parcours basé sur 13 contes de différents pays, avec également les classiques de Perrault et Grimm.
Exposition prêtée par la Bibliothèque Départementale des Pyrénées-Atlantiques.

Salle de réunion de la mairie d'Arzacq
Du 9 octobre au 20 octobre 2018
« La gourmandise »
Cette exposition était accompagnée d'un choix de documents pour adultes et enfants pour un véritable voyage au pays des douceurs à travers la découverte des saveurs, odeurs et couleurs.
Exposition prêtée par la Bibliothèque Départementale des Pyrénées-Atlantiques.

SPECTACLES

Bibliothèque de Mazerolles
Samedi 7 avril 2018 à 10 h 30
« Promenons-nous dans les boîtes »
par la Compagnie *Nanoua*

Petits et grands spectateurs ont été embarqués dans un univers atypique et exaltant. Un questionnement poétique autour de la relation et du lien. La relation qui nous lie à l'autre.

Morlanne, Cour Belluix
Vendredi 1er juin 2018 à 18 h 30
« Dans ma valise »
par la Compagnie *Sac de billes*
Ce spectacle part à la rencontre de différents albums jeunesse et le public fut invité à glisser tout en douceur d'histoires en histoires accompagnés de deux personnes attendant un départ dans un lieu douillet rempli de valises, posées là comme un appel à les ouvrir.

COÛT TOTAL
DE LA PROGRAMMATION
8 603,80 €

FINANCEMENT
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
50 %

Arzacq, Place de la République
Samedi 26 mai 2018 à 11 h
« Les Arpenteuses de mots » par la Compagnie *Les Egalithes*
Il s'agissait d'un spectacle déambulatoire invitant à cheminer à grands pas entre des textes de tout genre et de tous styles ! Trois comédiens ont visité les textes qui leur tombaient sous la main pour les mettre en bouche, en sensations, en émotions... le tout pendant la manifestation « Peindre en Bastide » qui a lieu à Arzacq-Arraziguet le jour même.

Foyer d'Arzacq
Vendredi 23 novembre 2018
à 18h30
« Un ours dans mon frigo »
par la Compagnie *Le théâtre des Deux mains* a été proposé en clôture de programmation pour les trois bibliothèques.
« Un ours dans mon frigo » est un spectacle inspiré du roman Pani, la petite fille du Groënland de Jørn Riel. Il s'agit du Groenland et de ses étendues sauvages... mais pas que ! Tout public, à partir de 3 ans.

LES BIBLIOTHÈQUES ONT PROPOSÉ UN CYCLE ANTOINE TROUILLARD !
Antoine Trouillard, après des études de philosophie et de sciences sociales, décide, à 25 ans, de devenir musicien et chansonnier. Amoureux des musiques traditionnelles du monde entier, il joue différents instruments à cordes et à vents. Ses premières chansons sont créées et proposées au public avec son frère Guillaume lors de concerts dessinés qu'ils donnent partout en France. Par la suite, il se forme à l'art narratif auprès du conteur Jean-Marc Derouen.

Morlanne, cour Belluix (plein air)
Jeudi 7 juin 2018 à 19h30
Récital de chansons
Libre participation.

Foyer d'Arzacq
Vendredi 8 juin 2018
18h **Apérilivre** / 20h **Concert**
Présentation des coups de cœur des bibliothécaires autour d'un apéritif dînatoire, suivi du concert « Hommage à Georges BRASSENS ».

Bibliothèque de Mazerolles
Samedi 9 juin 2018 à 10h30
Contes inspirés d'un maître soufi et présentation d'instruments de musique traditionnels du monde.
Antoine Trouillard reprendra le Mathnawî, l'œuvre majeure de Rûmî, source inépuisable de contes à vocation pédagogique et spirituelle et fera entendre, à l'aide de ses instruments du Moyen Orient, le souffle mystique de ces histoires.

10. TOURISME

CHARLES PELANNE
3e Vice-président

Commission Tourisme et attractivité territoriale

La Communauté de communes a entrepris, en octobre 2017, un diagnostic de l'organisation touristique du territoire intercommunal afin d'investir le plus efficacement possible cette nouvelle compétence tout en maitrisant ses coûts. Cette étude a été menée en concertation et en parallèle avec la Communauté de communes Nord-Est Béarn avec qui des enjeux sont partagés sur la partie Nord-Est du territoire. L'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique 64 (AADT) a été missionnée.

Au cours de l'année 2018, L'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique 64 (AADT) a donc réalisé un diagnostic de l'activité touristique de notre territoire.

EN TERMES D'ACTIONS

Trois points clés.

Repenser la fonction accueil
Aujourd'hui la fonction accueil est prépondérante. L'étude a relevé une nécessaire priorisation de l'animation des prestataires pour créer une culture touristique commune et faire que les prestataires deviennent ambassadeurs du territoire auprès des habitants et des touristes.
Il faut donc redéployer les moyens et les actions vers les prestataires touristiques.

Concevoir une image, bâtir une notoriété
Élaborer une stratégie de communication en lien avec la définition d'une identité pour notre destination et en résonnance avec l'OT de Pau et le Pôle Métropolitain Pays de Béarn.

Proposer des prestations touristiques marchandes en concertation avec l'OT de Pau : vente de séjours, de circuits, de journées thématiques autour de ce qui fait la force de notre destination (tranquillité, terroir, patrimoine).
Un rapport a ensuite été présenté en Bureau communautaire.

CONCERNANT LA GOUVERNANCE

L'étude fait apparaitre un diagnostic similaire entre les Communautés de communes des Luys en Béarn et Nord-Est Béarn et propose deux scenarii d'organisation : un premier scénario maintenant des organisations distinctes sur les deux EPCI puis ensuite, une organisation unique via une structure intercommunautaire dont la nature juridique reste à définir.

Il convient donc désormais de trouver la meilleure structuration pour cet office en tenant compte des contraintes humaines, financières, juridiques et administratives.

Luysenbéarn
communauté de communes

68, CHEMIN DE PAU - 64121 SERRES-CASTET - 05 59 33 72 34 www.cclb64.fr

Crédits photos : © CDT64-J.Cazenave, Laurent Pascal, Twin Design, Bloomicon, Svitlana-ua, Ioannis Pantzi, FrameAngel, Denphumi, Stéphane Chalmeau, George Rudy, INSAGO, Areipa.lt, maxstockphoto, Vahe 3D, Evan Lorne, goodluz, Billion Photos, Irina Nartova, kirill_makarov, Thampapon, Ermolaev Alexander, BRG.photography, Didecs, Nadezda Verbenko, Dean Drobot, Maya Kruchankova, photokup, FamVeld, Romrodphoto, Oksana Kuzmina, Bork, Diego Cervo, Ermolaev Alexander, Alexander Raths, Africa Studio, Wstockstudio, Ocskay Mark, Master1305, BlueOrange Studio, linavita, Alexander Mak, Stas Ponomarencko, ImageSource, Shutterstock.
Conception : www.lesdeux1d.com / Impression : Imprimerie Moderne.

Luysenbéarn
communauté de communes